



**HAL**  
open science

# Ménagement du Val de Loire, actions et systèmes d'action

François Bertrand

► **To cite this version:**

François Bertrand. Ménagement du Val de Loire, actions et systèmes d'action. [Travaux universitaires]  
UMR CITERES, Université de Tours. 2009. hal-02321143

**HAL Id: hal-02321143**

**<https://hal.science/hal-02321143>**

Submitted on 20 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *Ménagement du Val de Loire,  
actions et systèmes d'action* »

François BERTRAND

Sous la direction de Serge Thibault

Rapport final

Juillet 2009

Post-doctorat financé par l'Établissement Public Loire et l'Union européenne (FEDER)  
dans le cadre de la plate-forme « *Recherche / Données / Information* »  
du programme opérationnel plurirégional Loire



*« Toute la terre habitable a été de nos jours reconnue, relevée, partagée entre des nations. L'ère des terrains vagues, des territoires libres, des lieux qui ne sont à personne, donc l'ère de libre expansion est close. Plus un roc qui ne porte un drapeau; plus de vides sur la carte, plus de région hors des douanes et hors des lois, plus une tribu dont les affaires n'engendrent quelque dossier et ne dépendent, par les maléfices de l'écriture, de divers humanistes lointains dans leurs bureaux. Le temps du monde fini commence. Le recensement général des ressources, la statistique de la main-d'œuvre, le développement des organes de relation se poursuivent. Quoi de plus remarquable et de plus important que cet inventaire, cette distribution et cet enchaînement des parties du globe ? Leurs effets sont déjà immenses. Une solidarité toute nouvelle, excessive et instantanée, entre les régions et les événements est la conséquence déjà très sensible de ce grand fait. Nous devons désormais rapporter tous les phénomènes politiques à cette condition universelle récente, chacun d'eux représentant une obéissance ou une résistance aux effets de ce bornage définitif et de cette dépendance de plus en plus étroite des agissements humains. Les habitudes, les ambitions, les affections contractées au cours de l'histoire antérieure ne cessent point d'exister, - mais insensiblement transportées dans un milieu de structure très différente, elles y perdent leur sens et deviennent causes d'efforts infructueux et d'erreurs. »*

Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, 1945



## Avant-propos

Ce rapport rend compte d'un travail de post-doctorat engagé depuis mars 2008 au sein de l'UMR CITERES (MSH de Tours), intitulé « *Ménagement du Val de Loire, actions et systèmes d'action* ». Ce projet de post-doctorat visait, sur la base d'une analyse des différents systèmes d'action et des domaines qu'ils traitent actuellement, à interroger et penser l'évolution d'un ménagement du val, prenant en compte l'ensemble de ses dimensions, naturelle, urbaine et rurale, et son contexte<sup>1</sup>.

Ce travail a été conduit sous la direction de Serge Thibault, avec l'appui de nombreux chercheurs de l'UMR CITERES (Corinne Larrue, Sylvie Servain, Marie Fourrier, Franck Despointes, Dominique Andrieu, Laura Verdelli, Benoît Pin...).

D'autres activités de recherches, dont ce rapport ne rend pas compte, ont été également conduites durant cette période (participation à des séminaires, groupes de travail, colloques, école thématique ; publications ; participation à la rédaction de propositions de recherches ; encadrement d'activités d'initiation à la recherche...), dans une optique de valorisation et de diffusion des résultats d'activités de recherches antérieures concernant la spatialisation et la mise en politique publique territoriale des problématiques du développement durable et du « changement climatique » (accroissement anthropique de l'effet de serre).

La réalisation de ce post-doctorat a bénéficié d'un financement de l'Établissement Public Loire -EPL- et du FEDER, dans le cadre de la plate-forme « Recherche, Développement, Information » du Plan Interrégional Loire Grandeur Nature 2007-2012 (PLGN 3). Ce travail s'inscrit dans le cadre de la Zone Atelier Loire<sup>2</sup>, dans la thématique « *Paradigmes, stratégies, acteurs et aménagement sur la longue durée* » du programme scientifique de cette zone pour la période 2008-2011. Cette thématique vise à mieux connaître les fondements de l'action et l'organisation des systèmes d'action qui ont été engagés dans l'aménagement du val de Loire, et ce sur la longue durée, d'hier à aujourd'hui. La construction de ces connaissances doit également contribuer à aider à mieux comprendre comment pourraient être organisés aujourd'hui les systèmes d'action dans le cadre d'une politique d'aménagement répondant à la visée exprimée par le développement durable. La recherche engagée dans le cadre de ce post doctorat vise à initier cette thématique.

Le titre de ce post-doctorat « *Ménagement du Val de Loire. Actions et systèmes d'actions* » montre l'ambition d'aborder l'aménagement soutenable du Val de Loire, vaste projet s'il en est. Étant donné l'ampleur des thèmes à aborder, il a été fait le choix de s'appuyer largement sur de nombreuses recherches réalisées précédemment ou concomitamment à ce post-doctorat, particulièrement au sein de l'UMR CITERES, en cherchant toujours à dégager les principaux enseignements de ces travaux, en les croisant et en les prolongeant...

Je tiens à remercier ici Serge Thibault pour la qualité de ses échanges. Je remercie également les financeurs pour m'avoir permis d'inscrire mes recherches, à la suite de beaucoup d'autres, dans le fil de la Loire, qui m'est chère. Enfin, je remercie l'ensemble des collègues qui m'ont fait partager leurs connaissances et leurs impressions à propos du « système » Loire, ainsi que le personnel de la MSH de Tours, pour sa bonne humeur et son support...

---

<sup>1</sup> Cf. en annexe n°1, le texte de l'appel à candidature.

<sup>2</sup> <http://www.msh.univ-nantes.fr/documentation/zal/>



# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>7</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<i>Les origines de la recherche post-doctorale</i> .....	11
<i>Rappel de la problématique et des objectifs de la recherche</i> .....	11
<i>De quel espace ligérien parle-t-on ? Une approche à partir de l'anthroposystème fluvial</i> 13	
<i>Le plan de travail suivi</i> .....	15
<b>I. Dynamiques d'urbanisation et durabilité en Val de Loire</b> .....	<b>17</b>
I. 1. <i>Les tendances non-durables sur la Val de Loire : une urbanisation diffuse, non contenue et fortement consommatrice d'espace et d'énergie</i> .....	18
A. La non-maîtrise de l'étalement urbain : des enjeux qui ne varient guère depuis les années 1960. ....	20
... mais des phénomènes qui s'aggravent .....	21
B. Les formes de l'urbanisation : une polarisation le long du corridor ligérien, particulièrement autour des agglomérations. ....	22
... et un report sur les plateaux.....	22
C. La poursuite de l'étalement urbain signe la fin de la distinction ville / campagne .....	25
Conclusion.....	26
I. 2. <i>Essai de caractérisation de la Loire moyenne : une forme spécifique de « région urbaine » ?</i> .....	27
A. Mise en perspective historique des dynamiques de peuplement.....	27
B. Quelle qualification de l'ensemble urbain d'Orléans à Angers ? .....	30
C. Quel fonctionnement et quelle cohérence sur cet espace ligérien ? .....	31
D. Analyse en termes d'espace-temps : infrastructure de transport et mobilité.....	33
E. L'analyse cartographique pour appréhender finement les formes et les évolutions de l'urbanisation.....	37
F. D'autres données d'analyse de la continuité et de la cohérence des espaces vécus : les pratiques politiques .....	45
<b>CONCLUSION</b> .....	46
<b>II. Le projet de « Métropole Jardin », un modèle de développement durable pour le Val de Loire ?</b> .....	<b>47</b>
II. 1. <i>Présentation : la Métropole Jardin, un projet précurseur, symbole d'un aménagement centralisé</i> .....	48
A. Le projet de Métropole Jardin dans la politique nationale d'aménagement du territoire .....	48
B. Le projet de Métropole Jardin : un modèle novateur pour penser l'aménagement à l'échelle de la « région ligérienne » .....	50
C. Premières observations .....	54
II. 2. <i>Discussion : la Métropole Jardin, une vision territorialisée de l'idée de soutenabilité avant l'heure ?</i> .....	56
A. La Métropole Jardin, un projet historiquement daté .....	56
B. Une union des acteurs locaux contre le projet, mais pas pour un autre projet d'ensemble .....	56
C. La Métropole Jardin, un modèle intégré ? .....	57



D. La gestion du risque inondation : dernière porte d'entrée pour une approche stratégique des questions urbaines aux échelles régionales et/ou interrégionales.....	58
E. La Métropole Jardin : une vision persistante de l'organisation urbaine du Val de Loire .....	59
<b>CONCLUSION</b> .....	59
<b>III. Systèmes d'action, acteurs et politiques publiques : analyse des systèmes de gouvernance sur la Loire moyenne</b> .....	<b>61</b>
Les évolutions des « façons de faire » l'aménagement du territoire .....	61
L'articulation active des interfaces entre territoires : l'hypothèse interterritoriale .....	62
<b>II. 1. Analyse en termes de politique publique : superposition ou interconnexion ?</b> .....	64
A. Une multiplication des périmètres et des acteurs de l'aménagement.....	65
B. Une densification et un enchevêtrement des démarches d'aménagement sur les territoires .....	66
C. Les différents niveaux de politiques publiques pour quelques domaines de l'action publique.....	70
<b>II. 2. Un essai de mise en perspective historique</b> .....	72
A. Les temps de la Loire : un essai de chronologie des différents modèles de conception de l'aménagement du fleuve.....	72
B. Un aperçu de la période moderne de l'action publique sur la Loire.....	76
C. Une généalogie des « problèmes publics » liés à la Loire.....	76
D. Essai de synthèse chronologique autour des « objets de coopération » .....	78
E. Quelles évolutions et quels enchaînements des référentiels ? .....	80
<b>CONCLUSION : quelle action publique Loire ?</b> .....	82
<b>IV. La mise en patrimoine, nouveau paradigme du développement des territoires ? ....</b>	<b>86</b>
<b>IV. 1. La généralisation du patrimoine : exploitation des spécificités territoriales comme nouveau moteur de développement et uniformisation / standardisation (dédifférenciation) des espaces</b> .....	87
Le fétichisme patrimonial.....	87
Le fétichisme de la technique.....	88
Plaidoyer pour l'édification de milieux différenciés, contextualisés et articulés à l'échelle humaine .....	89
Le patrimoine : un nouveau rapport du local au global ?.....	89
Plaidoyer pour un universalisme relatif... ..	89
... et la reconnaissance d'une diversité de régime de protection .....	90
Le développement du et par le patrimoine : remarques complémentaires pour l'aménagement .....	91
La mise en patrimoine : essai d'aperçu dynamique .....	92
<b>IV. 2. Les paysages culturels, objets de patrimoine : l'exemple du Val de Loire</b> .....	92
<b>V. Quels liens entre patrimoine et durabilité ? Formes et modèles de développement soutenable du Val de Loire, entre « mieux vivre ensemble » et « survivre ensemble »...</b>	<b>94</b>
Quels changements de paradigme avec la problématique du développement durable ?..	95
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>97</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>99</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>105</b>
<b>ANNEXE 1 – APPEL A CANDIDATURE pour recruter un post-doctorant</b> .....	106
<b>ANNEXE 2 - PROPOSITION DE RECHERCHE déposée en réponse à l'appel à candidature pour un post-doctorat à l'UMR CITERES</b> .....	108

<i>ANNEXE 3 - Bilan d'activités scientifiques</i> .....	112
<i>ANNEXE 4 - Les variations de dénomination de l'espace géographique d'Orléans à Tours (Demazière &amp; alii., 2006 : 64-67)</i> .....	114
<i>ANNEXE 5 - Les acteurs de l'aménagement de la Loire : mise en perspective historique et aperçu de la période contemporaine (Huyghues Despointes, 2008)</i> .....	118



# Introduction

## Les origines de la recherche post-doctorale

Ce travail post-doctoral fait suite à un travail de thèse en aménagement de l'espace sur la « mise en territoire » de la problématique du développement durable<sup>3</sup>, et à des activités de recherche contractuelles portant sur les politiques des territoires face au changement climatique<sup>4</sup>.

Ce projet de post-doctorat s'inscrit également dans une dynamique de recherche au sein de l'UMR CITERES sur l'espace ligérien (thèses et activités de recherche sur les questions de patrimoine, barrages, déversoirs, tourisme, inondations, coopération métropolitaine... cf. en bibliographie de ce rapport)

## Rappel de la problématique et des objectifs de la recherche

Le Val de Loire est un espace fortement aménagé. Le cours même du fleuve a été largement modelé par l'homme depuis plus de 1000 ans, tant pour des raisons d'échanges commerciaux que pour des raisons de sécurité pour les activités humaines installées le long du fleuve.

Si aujourd'hui, l'intérêt du fleuve en termes de support de déplacement a disparu, et bien qu'un regain d'intérêt pour les « mobilités douces » soit de plus en plus perceptible (succès du projet « Loire à Vélo » et ballet ininterrompu des kayakistes durant la saison estivale), la préoccupation de protection des personnes et des biens face à des épisodes de fortes crues s'est invariablement maintenue.

Mais au-delà, les modèles pour penser le développement et la protection des activités humaines, et *in fine* la cohabitation entre l'écosystème Loire et les systèmes humains qui lui sont étroitement imbriqués, ont, eux, beaucoup varié au cours du temps. Les formes de conciliation entre « environnement » et « développement » ont notablement évolué, et se sont complexifiées au fur et à mesure que de nouveaux impératifs sont venus s'ajouter aux anciens (cf. schéma suivant). « (...) *le corridor fluvial concentre des demandes multiples, souvent contradictoires (...). En effet, tout en étant des zones de croissance urbaine potentielle, ces espaces sont cultivés (cultures maraîchères, grandes cultures) et font l'objet de demandes en matière d'usages récréatif et de loisirs. Ils nourrissent aussi de fortes attentes en termes de qualité de vie (poumon vert, paysage, patrimoine naturel et culturel...) (...).* » (Verdelli & Servain-Courant, 2005 : 31)

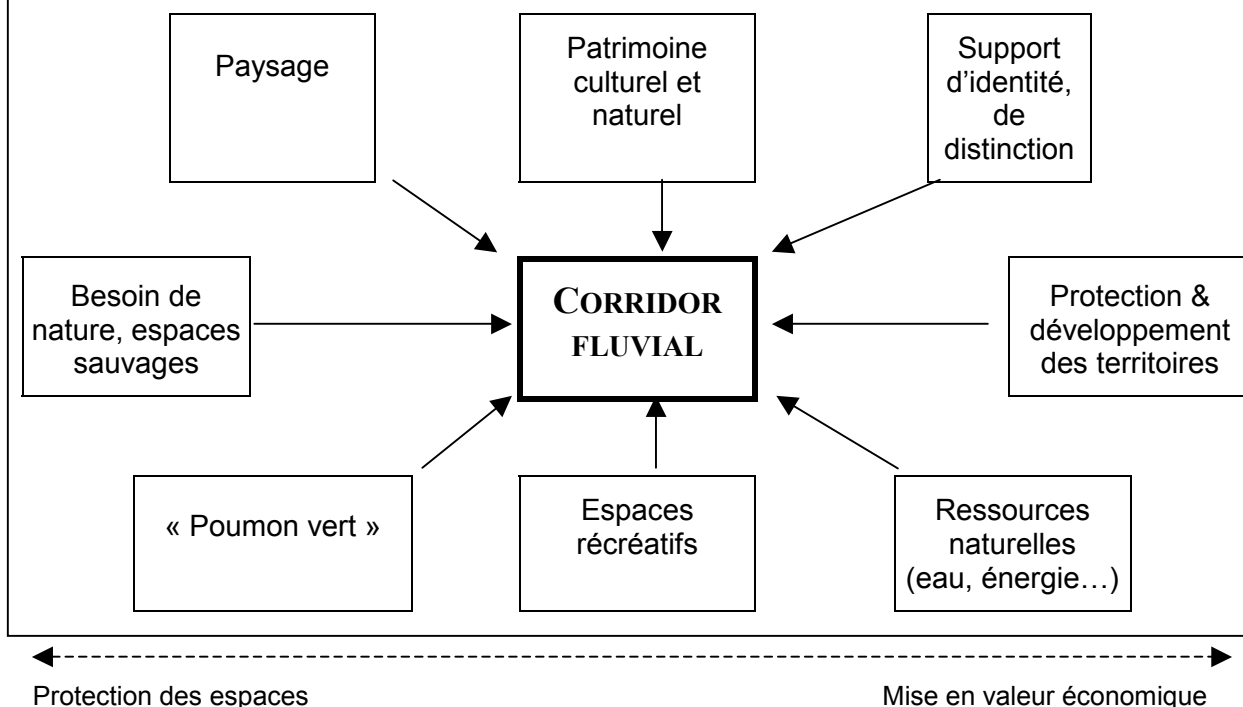
---

<sup>3</sup> BERTRAND F. (2004), Planification et développement durable : vers de nouvelles pratiques d'aménagement régional ? L'exemple de deux Régions françaises, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme, sous la direction de Mme LARRUE, Université François Rabelais de Tours, 564 p. + annexes [manuscrit disponible en ligne : <http://tel.ccsd.cnrs.fr/tel-00012142>]

<sup>4</sup> BERTRAND F. & LARRUE C. (2007), « *Gestion territoriale du changement climatique - Une analyse à partir des politiques régionales*. Rapport final », programme GICC-2, Laboratoire Ville-Société-Territoire UMR CITERES 6173, Université de Tours, juillet 2007, 3 volumes : « Volume 1 – Synthèse », 63 p. ; « Volume 2 – Etudes Régionales », 76 p. ; « Volume 3 – Annexes », 58 p. [rapports en ligne : [http://www.univ-tours.fr/citeres/p\\_vst/contrats/rapports\\_finaux.doc](http://www.univ-tours.fr/citeres/p_vst/contrats/rapports_finaux.doc)]

BERTRAND F. & ROCHER L. (2007), « *Le changement climatique, révélateur des vulnérabilités territoriales ? Rapport final* », programme « Politiques territoriales et développement durable » (D2RT), Laboratoire Ville-Société-Territoire UMR CITERES 6173, Université de Tours, Décembre 2007, 125 p. + annexes [rapports en ligne : [http://citeres.univ-tours.fr/p\\_cost/contrats/D2RTrapportfinal.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_cost/contrats/D2RTrapportfinal.pdf)]

*Le Val de Loire, un espace où se côtoient des attentes multiples, parfois contradictoires...*



Réalisation F. Bertrand, 2009, inspiré de Verdelli, 2008 : 40

Et ces formes de conciliation continuent sans aucun doute à se transformer, notamment avec l'avènement de la problématique du développement durable qui vient également englober les discours sur l'aménagement de cet espace, comme avec la « mise en patrimoine » étendue au Val de Loire, qui vient profondément changer la donne quant aux images et représentations du fleuve et de sa culture, dorénavant conçues avant tout comme ressources de développement pour le territoire ligérien.

Ces « modèles » évoluent également au gré de la transformation des formes et des objectifs assignés aux politiques d'aménagement du territoire<sup>5</sup>, comme plus généralement au gré des mutations des formes de l'action publique (avec notamment l'avènement du contrat et du partenariat, la généralisation de l'évaluation etc.).

Enfin, l'apparition de nouvelles problématiques telles que la transition énergétique (fin des énergies fossiles bon marché) ou le changement climatique viennent également renouveler profondément les enjeux pour l'aménagement du territoire<sup>6</sup>.

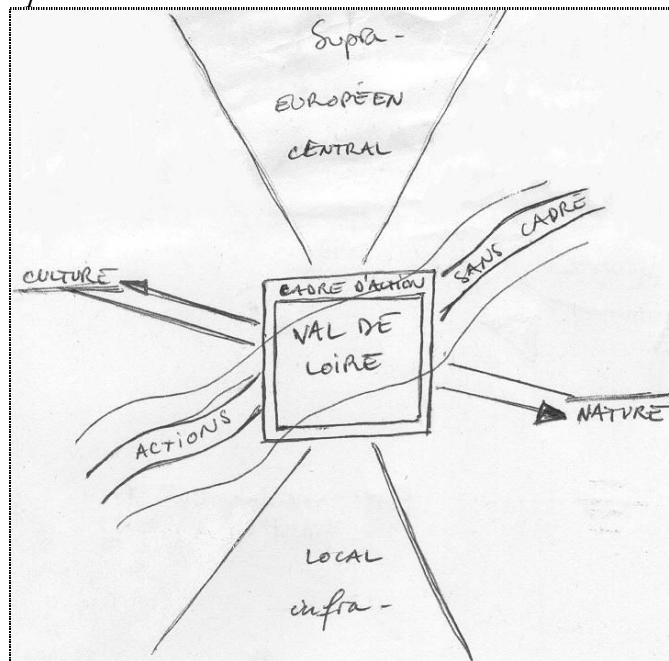
Le travail présenté ici part donc d'une interrogation sur **l'évolution des « modèles de développement »** qui ont présidé et président à l'aménagement du Val de Loire. Cette interrogation porte notamment sur la place octroyée aux systèmes urbains dans la réflexion sur l'aménagement de cet espace à l'échelle du Val de Loire, à partir du **projet de la**

<sup>5</sup> D'un point de vue sémantique, les récents changements de nom des principales structures de l'Etat dédiées à l'aménagement et à la planification peuvent venir illustrer ces mutations profondes. Ainsi, début 2006, la DATAR -Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, créée en 1963- est devenue la DIACT -Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires- alors que début 2006, le Centre d'Analyse Stratégique se substituait au Commissariat Général du Plan, créé en 1946.

<sup>6</sup> Comme en témoigne notamment l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique [cf. [http://www.plan-loire.fr/initiative\\_ligerienne\\_d\\_adaptation\\_aux\\_impacts\\_du\\_changement\\_climatique-19-ad.html](http://www.plan-loire.fr/initiative_ligerienne_d_adaptation_aux_impacts_du_changement_climatique-19-ad.html)]

**Métropole Jardin**, formulée dans les années 1970 et qui constitue le premier projet de développement métropolitain où la question de l'aménagement de la « région urbaine » ligérienne est formulée explicitement. Cette interrogation porte également sur l'existence d'une « **action publique Loire** », à l'échelle du fleuve et/ou du Val de Loire, et cherche à en dévoiler son éventuel contenu comme ses principaux acteurs.

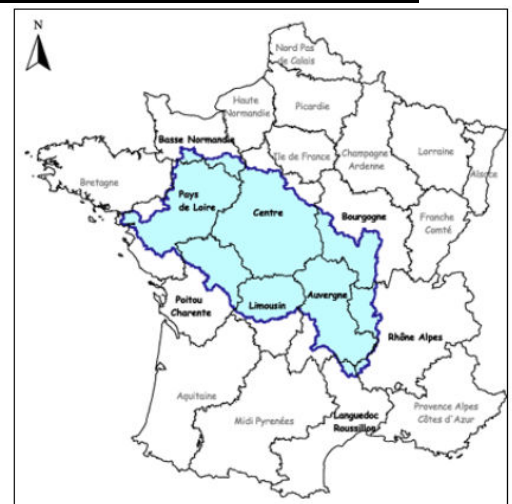
*L'action publique en Val de Loire : un cadre d'action ou des actions sans cadre ?*



### De quel espace ligérien parle-t-on ? Une approche à partir de l'anthroposystème fluvial

Ce travail considère la Loire comme un nouvel objet d'action publique et le Val de Loire comme un nouveau territoire de projet. Délimiter spatialement ce terrain s'avère alors relativement délicat, ne serait-ce que parce que les territoires de l'eau ne recouvrent guère les territoires politico-administratifs<sup>7</sup>. On voit notamment qu'il y a plusieurs territoires d'action collective sur la Loire (cf. carte ci-dessous), que ceux-ci se superposent et que cette situation reflète la « gouvernance » et la « pilotabilité » du Val de Loire.

Le bassin de la Loire s'étend sur neuf régions et 29 départements<sup>8</sup>. Plus des deux tiers des régions et



*La situation géographique du Bassin de la Loire*

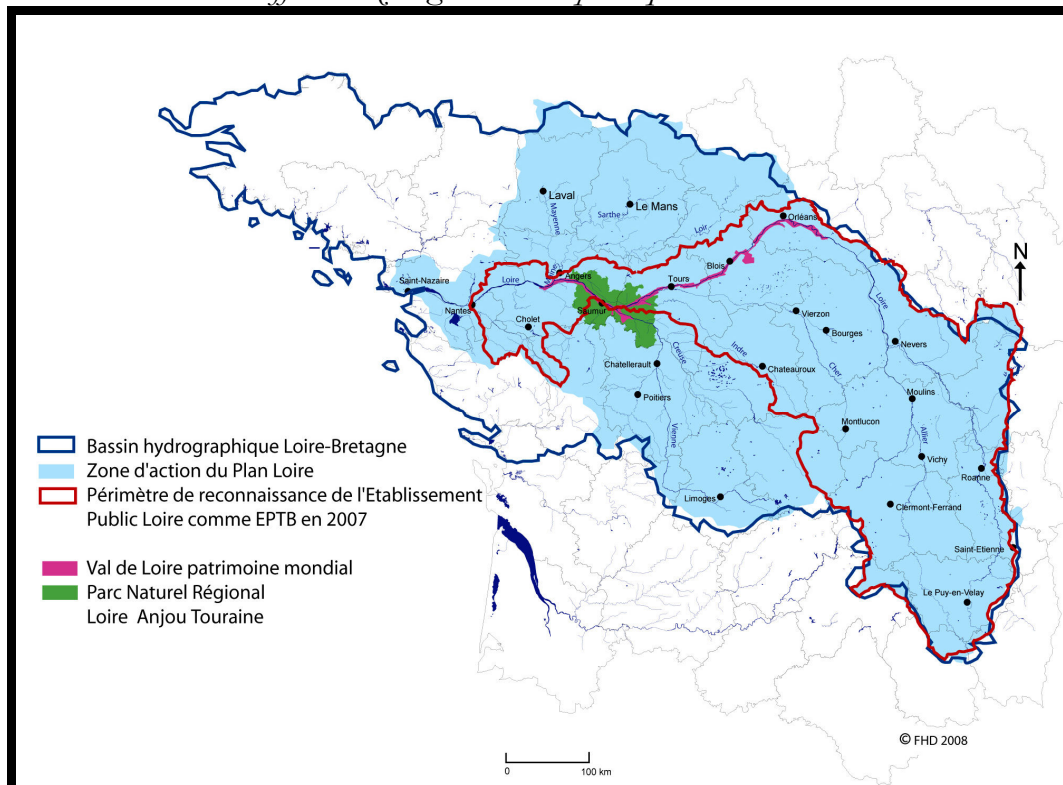
<sup>7</sup> Ce qui a conduit assez tôt en France à un découpage du territoire en grands bassins versants, pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau via les Agences de Bassin (devenues ensuite *Agences de l'Eau*).

<sup>8</sup> Région Pays de la Loire, départements : Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée. Région Basse-Normandie, département : Orne. Région Poitou-Charentes, départements : Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime. Région Centre, départements : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Eure-et-Loir, Cher, Indre. Région Limousin, départements : Creuse, Haute-Vienne. Région Bourgogne, départements : Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Côte d'Or. Région Auvergne, départements : Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal. Région Rhône-Alpes, départements : Loire, Ardèche. Région Languedoc-Roussillon, département : Lozère.

départements de ce bassin sont adhérentes à l'Établissement Public Loire, ce qui en fait le plus grand syndicat mixte de France en aire d'intervention.

Quant au périmètre du classement de l'Unesco, il rassemble 160 communes, dont 6 agglomérations (Orléans, Blois, Tours, Chinon, Saumur, Angers) sur 2 régions (Centre, Pays de la Loire) et 4 départements (Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire).

### *Différents zonages d'action publique sur la Loire*



Sources : Franck Huygues Despointes, 2008 d'après ESRI France 2008, documentation de l'Agence de l'eau, la DIREN de bassin, l'Établissement Public Loire, la Mission et le PNR LAT.

Malgré cela, nous pouvons considérer que notre aire d'étude est centrée autour de la *Loire moyenne*, aire d'environ 200 kilomètres sur 80 composée du Val orléanais, du pays blésois et de la varenne tourangelle<sup>9</sup>. Sur cette aire, notre objet d'étude est la structuration et la prise en compte de « l'armature urbaine » de cet espace et de ses articulations avec les autres composantes de cet espace, à partir de l'analyse des systèmes d'aménagement et de développement. Ces systèmes, qui composent l'action publique sur la Loire, peuvent être défini au moins à deux niveaux :

- Les structures dont l'action ne portent que sur la Loire (en tant que fleuve, système hydrologique et corridor),
- les structures pour lesquels la Loire et ses environs n'est pas le seul lieu d'action (collectivités territoriales et EPCI : communes, intercommunalités, départements et régions).

Précisons également que ce travail de recherche sur le val de Loire appréhende ce territoire comme un « *anthroposystème* » au sein duquel l'hydrosystème Loire n'a plus de naturel que le fonctionnement (bien que les étiages comme les crues soient régulées par des dispositifs

<sup>9</sup> BABONAUX Yves, 1966 : *Villes et régions de la Loire moyenne, Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Paris, S.A.B.R.I., 742 p.

artificiels de contrôle relatif), c'est-à-dire un espace où partout la main de l'homme a laissé son empreinte, où la nature est très fortement *naturata*, pour reprendre la distinction proposée par Laura Verdelli dans sa thèse (Verdelli, 2008).

La notion d'anthroposystème renvoie à la représentation d'un environnement qui serait à la fois naturel et humain<sup>10</sup>. Dans cette approche, les milieux naturels ne sont pas considérés seulement comme des gisements de ressources, mais constituent également le cadre de relations sociales qui s'y sont construites au cours du temps. L'anthroposystème est un ensemble interactif dans lequel s'élaborent les systèmes sociaux et, partant, des modèles culturels particuliers. Il s'agit tout autant d'une construction sociale que d'une entité géographique ou écologique. L'anthroposystème se situerait dans l'interaction entre systèmes écologiques, systèmes techniques et systèmes sociaux<sup>11</sup>. L'anthroposystème implique une approche systémique qui intègre les dimensions temporelles (aspects rétrospectifs et prospectifs) et spatiales (du local au global) et prend en compte toutes les interactions entre les différents niveaux des écosystèmes et sociosystèmes (Armani, 2006 : 43).

### **Le plan de travail suivi**

Dans un premier temps (*Partie I : Dynamiques d'urbanisation et durabilité en Val de Loire*), nous avons voulu nous intéresser, d'un point de vue écologique, aux dynamiques d'urbanisation sur cet espace, leurs coûts énergétiques, spatiaux, sociaux, afin de saisir la non-durabilité de ces tendances de fond dans l'organisation des activités humaines sur cet espace (*I. 1 : Les tendances non-durables sur la Val de Loire : une urbanisation diffuse, non contenue et fortement consommatrice d'espace et d'énergie*). Bien que ce phénomène de l'*urban sprawl* ne soit pas spécifique à l'espace considéré, il n'en demeure pas moins une tendance lourde vers la non-viabilité des systèmes humains à l'échelle locale et à moyen terme, qui ne peut être écartée d'une réflexion sur le phénomène urbain en Val de Loire.

A la suite de cet état des lieux, nous avons cherché à bien qualifier spatialement les formes urbaines, leurs évolutions et leurs interactions sur le territoire du Val de Loire (*I. 2. Essai de caractérisation de la Loire moyenne : une forme spécifique de « région urbaine » ?*).

Dans un second temps (*Partie II : Le projet de « Métropole Jardin », un modèle de développement durable pour le Val de Loire ?*), dans la perspective d'initier une réflexion sur de possibles modèles de développement durable de l'espace ligérien, nous nous sommes appuyés sur une analyse du *modèle de la « métropole jardin »*, formulé dans les années 1970, qui a constitué indéniablement un modèle novateur pour penser l'aménagement à l'échelle de la « région ligérienne », et qui continue d'influencer certaines représentations de l'aménagement de cet espace.

Dans un troisième temps (*Partie III. Systèmes d'action, acteurs et politiques publiques*), sur la base de travaux déjà réalisés (notamment la thèse Franck Despointes, 2008), nous avons cherché à mettre en perspective la succession des différents « modèles » et « objet de

---

<sup>10</sup> « Le concept d'anthroposystème se définit comme un système interactif entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystème (s) et un (ou des) écosystème (s) naturel (s) et/ou artificialisés s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant avec le temps » LEVEQUE C. & Alii (2003), « L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieux », p.120 in Lévêque C. & Sander van der Leeuw, *Quelle nature voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique de champ de l'environnement*, Elsevier, Paris, 2003.

<sup>11</sup> LEVEQUE C. & Alii., « Les zones ateliers, des dispositifs pour la recherche sur l'environnement et les anthroposystèmes », *Nature Science et société*, Vol 8, n°4, PP44-52



coopération » sur lesquels l'aménagement du Val de Loire a reposé, afin de tenter d'identifier différentes « générations » de politiques publiques.

Dans un quatrième temps (*Partie IV. La mise en patrimoine, nouveau paradigme du développement des territoires ?*), une réflexion sur la mise en patrimoine de l'espace ligérien est proposée pour tenter de mieux saisir en quoi cette patrimonialisation généralisée, bien au-delà de ses seuls châteaux, de l'espace ligérien, de ses paysages, sa culture, ses vins, etc. vient modifier de fond en comble les représentations de cet espace et de ses développements possibles à venir.

Enfin, dans un dernier temps (*Partie V. Quels liens entre patrimoine et durabilité ? Formes et modèles de développement soutenable du Val de Loire, entre « mieux vivre ensemble » et « survivre ensemble »*), nous revenons sur les différents modèles de développement durable potentiellement en émergence sur l'espace ligérien étudié, en les croisant et les distinguant d'autres modèles territoriaux (notamment ceux de territoires considérés « en crise »).

# I. Dynamiques d'urbanisation et durabilité en Val de Loire

Le choix est fait de commencer par une analyse « classique » de l'environnement et des impacts des activités humaines sur cet environnement. Cette approche tend à considérer « l'environnement » comme un ensemble de ressources naturelles et d'écosystèmes distincts, séparés des activités humaines, et sur lequel ces dernières exercent des pressions et occasionnent des impacts. Cette approche renvoie à une conception de la « nature » comprise comme une entité extérieure à la société et autonome qui, suivant la tradition occidentale moderne, habite le discours ordinaire ou les sciences du vivant.

Cette approche présente certaines limites puisque l'environnement peut également être considéré comme l'ensemble des systèmes biophysiques plus ou moins transformés par l'homme et qui sont le cadre des activités humaines, les interactions entre les éléments biophysiques et les activités humaines étant centrales dans la compréhension des phénomènes en jeu (cf. ci-dessus la présentation de concept d'anthroposystème). Ces différences d'approches renvoient à des conceptions différentes de la « nature »<sup>12</sup>, et cette recherche s'appuiera tour à tour sur ces différentes conceptions.

Il a effectivement semblé essentiel de commencer ce travail par un état des lieux « physique » des pressions et des impacts occasionnés par le développement des activités humaines sur le fonctionnement écologique du territoire considéré. Cet état des lieux est approfondi par une analyse des dynamiques spatiales, particulièrement en termes d'urbanisation (consommation et artificialisation des espaces), qui renvoie à une problématique « classique » de l'aménagement du territoire, à savoir celle de l'étalement urbain, et de sa maîtrise potentielle par les systèmes humains.

Ce premier point permet également de mettre en lumière l'état de « sur-régime » dans lequel fonctionnent les sociétés humaines et les dépassements physiques des limites écologiques sur l'espace considéré, dans une perspective dynamique. Cette présentation nous a semblé d'autant plus utile que le territoire ligérien étudié, le Val de Loire dans sa partie moyenne, est avant tout présenté comme un espace d'excellence architecturale, environnementale et de très haute qualité paysagère et culturelle. Cette partie rappelle que la crise écologique planétaire qui marque notre époque se manifeste sur le Val de Loire comme ailleurs ; les systèmes humains consomment trop de ressources (matière premières, énergie, espace...) et rejettent trop de matière polluante par rapport aux capacités épuratives des écosystèmes, en valeur absolu comme en tendance relative.

La suite de ce travail élargit l'analyse morphologique aux systèmes de pensées, aux valeurs sous-jacentes et aux compréhensions associées aux idées de nature, de paysage, d'environnement et de développement durable.

---

<sup>12</sup> En effet, la « nature » peut être considérée comme une construction hybride qui même inextricablement éléments biophysiques et représentations sociales. C'est donc une fabrication puisque « *chaque société construit ses états de nature qui assurent une partition, une distribution, et un régime de relations légitimes entre l'humain et le non-humain* ». Cf. l'article « nature » in LEVY J. & LUSSAULT M. (2003), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, p.654

A l'inverse, certains naturalistes proposent, en restant dans une approche philosophique, une conception beaucoup moins relativiste de la nature mais tout autant opératoire, permettant également de mettre en lumière la complexité des relations entre les sociétés et leurs environnements, et de caractériser les formes de rupture profonde entre la civilisation moderne et sa part refoulé, dénié d'animalité, de sauvage, d'organique. Par exemple, François Terrasson définit la nature comme ce qui existe en dehors de toute action de la part de l'homme, et qui ne dépend pas de sa volonté... TERRASSON F.(1997), La peur de la nature, Paris, Sang de la Terre, 192 p. (1<sup>e</sup> édition, 1988)

## **I. 1. Les tendances non-durables sur la Val de Loire : une urbanisation diffuse, non contenue et fortement consommatrice d'espace et d'énergie**

Ce premier point repose sur une conception physique de l'environnement, appréhensible en termes de stock et de flux (en opposition à une conception plus sensible de l'environnement, compris comme l'ensemble des interactions, y compris sensibles, entre les systèmes humains et les autres éléments naturels...). Il entend mettre à jour les principaux niveaux de dégradation des systèmes naturels composant l'espace Val de Loire. C'est en quelque sorte une spatialisation de la crise environnementale globale, qui caractérise l'époque contemporaine, afin de dégager les spécificités selon lesquelles cette crise s'exprime sur le Val de Loire, notamment grâce à des approches dynamiques, permettant d'identifier pour cet espace les **principales tendances non-durables** d'un point de vue écologique (les aspects sociaux n'apparaîtront que peu dans cette section).

La suite de cette analyse physique de l'espace ligérien et de ses évolutions cherchera à préciser les formes d'urbanisation sur cet espace, leurs évolutions, leurs fonctionnements et leurs dynamiques selon plusieurs angles d'analyse.

Les « tendances non durables », c'est-à-dire les évolutions insoutenables du territoire, de son fonctionnement, représentent nécessairement autant d'enjeux pour l'aménagement de ce territoire.

En s'appuyant sur plusieurs documents de synthèse générale concernant les milieux, l'armature et le fonctionnement du Val de Loire dans la partie « Loire moyenne », particulièrement dans sa partie région Centre (Profil Environnemental Régional, Cahiers régionaux de l'environnement de l'IFEN, étude de l'empreinte écologique de la Région Centre), on peut identifier plusieurs tendances non-durables de cet espace (cf. tableau infra).

Il convient de préciser que les tendances non-durables présentées ci-dessous le sont d'un point de vue *écologique*, c'est-à-dire du point de vue de la viabilité à moyen et long terme des équilibres des écosystèmes qui rendent possibles les formes de vie humaine sur terre. Ne sont donc pas mentionnés dans cet aperçu d'autres tendances pouvant être identifiées comme non-durables d'un point de vue *socio-économique* (vieillesse, ségrégation, partage des richesses...).

Ne sont donc discutées ici que les tendances non-durables se rapportant aux objectifs de *durabilité pure*, ou pour le dire autrement, aux enjeux liés à « survivre ensemble », ce qui renvoie à assurer les conditions de reproduction de l'humanité ; par distinction avec les objectifs de durabilité élargie, aux enjeux liés à « mieux vivre ensemble », qui renvoient davantage à la qualité de vie, à la cohésion sociale et à l'épanouissement des groupes et des individus (cf. encadré ci-dessous).

*Les représentations des enjeux au sein de la problématique du développement durable.  
Les essais d'articulation complémentaire : entre durabilité pure et durabilité élargie  
ou comment survivre et mieux vivre ensemble (Bertrand, 2004 : 53-55)*

Les différents enjeux couverts par la problématique du développement durable peuvent être classées selon plusieurs critères de classement. Nous retiendrons ici la ligne de partage proposée par Jacques Theys<sup>13</sup>, qui classe les différents enjeux selon :

- qu'ils ont trait directement au maintien des conditions de la reproductibilité de l'humanité, ce qui peut être rapproché des facteurs nécessaires pour « *survivre ensemble* » ;
- ou qu'ils visent à l'amélioration de la qualité de la vie et du renforcement de l'équité sociale, environnementale et économique, ce qui peut se rapprocher des facteurs pour « *vivre ensemble* », voire « *mieux vivre ensemble* ».

Les initiatives se rattachant à « *survivre ensemble* » viseraient à remédier d'abord aux situations de développement *non-durable*, c'est à dire aux situations de crises ou de risques écologiques ou sociaux intolérables.

Les situations de développement non durable correspondent donc à des problèmes présents ou à venir de non-reproductibilité des conditions de survie de l'espèce humaine, qu'ils soient à l'échelle planétaire (changements climatiques...), à l'échelle continentale (non pérennité de la ressource en eau...) comme à l'échelle nationale (situation de guerre ou de famine...) ou régionale (crise industrielle ou environnementale profonde...).

Les actions pour « *mieux vivre ensemble* » tendraient davantage vers la définition collective d'avenirs souhaités/souhaitables, dans un souci d'amélioration de la qualité de la vie et de renforcement de l'équité sociale, environnementale et économique. Elles s'appuieraient notamment sur une démocratie participative renouvelée, la subsidiarité active et la bonne gouvernance, l'innovation en termes d'ingénierie institutionnelle et d'architecture des processus...

Cette démarcation artificielle présente l'avantage de permettre une bonne visualisation pour la pratique en articulant les enjeux dans une double stratégie entre, d'un côté, s'attaquer aux "points noirs" pour éviter des impasses irrémédiables et, d'un autre, améliorer le présent pour préparer les conditions d'un avenir meilleur, du moins luttant contre l'aggravation de tendances négatives insoutenables. Bien évidemment, les deux objectifs sont étroitement imbriqués et doivent être considérés comme un but unique et en aucun cas comme une séparation entre un volet « *minimal* » et un volet « *facultatif* » du développement durable. Chercher à en atteindre l'un en délaissant l'autre n'aurait en effet aucun sens car les deux sont finalement indissociables d'un projet d'ensemble : le *mieux vivre ensemble* participe à permettre la *survie de tous*, et inversement, l'objectif de *survie de tous*, s'il n'est pas articulé avec un *mieux vivre ensemble* n'est rigoureusement pas soutenable car alors vidé de son sens.

---

<sup>13</sup> pp. 255 et s. in THEYS J. (2000), « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments », pp.225-259 in WACHTER S. (Dir.) (2000), Repenser le territoire - Un dictionnaire critique, DATAR / Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 287 p.

## Essai d'identification des tendances écologiquement non-durables du développement des installations humaines dan le Val de Loire

Consommation d'espace par habitant	Consommation d'énergie par habitant	Pressions sur la ressource en eau	Risques naturels (inondations) et technologiques (installations nucléaires)
Etalement urbain non maîtrisée, artificialisation croissante des espaces et fragmentation des espaces naturels	Largement au-dessus des capacités bio-productives disponibles (empreinte écologique environ 3 fois trop élevée) En augmentation constante Forte dépendance aux énergies fossiles, particulièrement pour les besoins de mobilité	Ressources en eau abondantes mais fragiles structurellement et qualitativement <sup>14</sup> .	Risque de crue centennale sur un espace très densément occupé <sup>15</sup> Démantèlement des centrales <sup>16</sup> et stockage des déchets radioactifs <sup>17</sup>

Bertrand F., 2009

L'analyse proposée ici s'intéresse particulièrement aux questions d'organisation et de maîtrise des espaces urbanisés, croisées avec celles des coûts écologiques et énergétiques liés aux formes urbaines et à ces évolutions sur le Val de Loire. Il s'agira de souligner ce qui s'inscrit dans une tendance plus large d'évolution des espaces urbanisés et ce qui est propre au Val de Loire.

### A. La non-maîtrise de l'étalement urbain : des enjeux qui ne varient guère depuis les années 1960...

En 2004, dans son cahier régional de l'environnement consacré à la Région Centre, l'Institut Française de l'Environnement (IFEN) notait : « *La progression périurbaine, phénomène généralisé en France, menace les paysages des vallées et les systèmes agricoles et naturels qui leur sont associés et en particulier le val de Loire. La reconquête des cours d'eau et la préservation des coupures rurales, entre et à l'intérieur des zones urbanisées, conditionnent la qualité du cadre de vie des populations en milieu urbain. La maîtrise des transports et des déplacements s'avère nécessaire pour limiter les impacts négatifs de l'expansion urbaine. (...) Il (le phénomène périurbain) s'intensifie au sein du Val de Loire, avec l'accumulation des activités humaines. (...) L'ambition environnementale des instruments de planification et de*

<sup>14</sup> « Lors des périodes de sécheresse, la coïncidence des étiages avec l'accroissement des besoins en eau (irrigation, usages domestiques, industriels ou liés à la production énergétique) suscite fréquemment des déséquilibres et des conflits d'usages et rend nécessaire une gestion quantitative de la ressource. Par ailleurs, la préservation de la qualité des eaux constitue un enjeu majeur tant la dégradation de certaines nappes et rivières est préoccupante. » (IFEN, 2004 : 9)

<sup>15</sup> Concernant les inondations, l'IFEN notait en 2004 « *Le val de Loire concentre la majeure partie des enjeux (...). Le diagnostic effectué pour la Loire démontre une situation d'une gravité et d'une complexité insoupçonnées ; une crue catastrophique, équivalente à celles du XIXe siècle, couvrirait la totalité des vals de Loire et constituerait la troisième catastrophe naturelle au niveau national en termes de coûts, après l'inondation de Paris et un séisme important à Nice.* » (IFEN, 2004 : 93)

<sup>16</sup> Démantèlement en cours des installations obsolètes dans les centrales de Chinon et de Saint-Laurent-des-Eaux

<sup>17</sup> Problèmes techniques, cognitifs -archives des installations- et mémoriels -quel dispositif fiable pour assurer la de transmission d'une « mémoire nucléaire » sur plusieurs millénaires ?-

*contractualisation réside, plus qu'ailleurs, en leur capacité à insérer la trame urbaine au tissu rural et au réseau hydrographique naturel, et ce, à de multiples échelles.* » (IFEN, 2004 : 13 - nous soulignons)

Il convient bien évidemment de noter que cette tendance n'est pas spécifique à l'espace ligérien étudié, ni à la région Centre, puisque des tendances similaires s'observent pour la France<sup>18</sup> comme pour l'Europe<sup>19</sup> et largement au-delà.

Cependant, il convient de bien saisir les conséquences spécifiques sur l'espace ligérien de cette tendance non-durable : la morphologie du Val et la relative rareté des espaces dans ce Val du fait des risques d'inondations et d'une « mise sous cloche » des espaces à forte dimension naturelle peuvent conduire à de simples reports des pressions d'urbanisation sur des espaces considérés comme plus ordinaires, comme les plateaux, pour reprendre une hypothèse suivie par des chercheurs de l'UMR CITERES<sup>20</sup>. Cette hypothèse déjà largement vérifiée doit être mise en parallèle avec les orientations volontaristes formulées dès les années 1970 dans le cadre du modèle de la Métropole Jardin.

En effet, avec une trentaine d'années d'écart, les enjeux en termes d'organisation de l'espace n'apparaissent guère varier entre les travaux liés au projet de Métropole Jardin, qui insistaient sur la préservation des coupures vertes entre les zones urbanisées dans le Val et sur la nécessité d'une offre de transport structurante et maîtrisée (en l'occurrence, l'aérotrain).

#### *...mais des phénomènes qui s'aggravent*

L'analyse des formes de l'extension urbaine des dernières décennies se révèlent excessivement coûteuse en termes de consommation d'espace et d'énergie. Pour la région Centre, l'IFEN notait en 2004 : « *L'urbanisation entre 1990 et 1999 se manifeste en grande majorité par un étalement urbain. La superficie des zones urbaines a augmenté de 22,5 % entre 1982 et 1999. (...) de façon générale les vallées et les grandes agglomérations sont plus particulièrement touchées par ce phénomène. (...) Avec l'étalement urbain, les surfaces artificialisées augmentent plus vite que la population. Ce type d'expansion urbaine se traduit par des besoins toujours plus grands d'infrastructures de transports, de fortes consommations énergétiques, de consommations d'espaces pris sur l'activité agricole et sur les espaces naturels.* » (IFEN, 2004 : 15 - nous soulignons)

Ces évolutions de fond concernant l'occupation et l'organisation physique de l'espace ligérien, si elles ne lui sont pas strictement spécifiques<sup>21</sup>, n'en demeurent pas moins

---

<sup>18</sup> cf. par exemple les indicateurs de suivi de l'artificialisation des sols renseigné et mis en ligne par l'IFEN <http://www.ifen.fr/indicateurs/indicateurs-de-suivi-des-engagements-europeens/indicateurs-de-suivi-des-engagements-europeens/artificialisation-des-sols.html>

<sup>19</sup> AEE (2006), *Urban sprawl in Europe — the ignored challenge*, Rapport de l'AEE n° 10/2006, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.

<sup>20</sup> « *L'hypothèse scientifique est que la protection mono-fonctionnelle d'une partie des espaces naturels en tant qu'« espaces remarquables » ou en tant qu'espaces impropres à l'urbanisation ne fait que déplacer ce type de consommation d'espace sur des zones agricoles jugées plus ordinaires localisées sur les plateaux.* » (Verdelli & Servain-Courant, 2005 : 31)

<sup>21</sup> L'enjeu de la maîtrise de l'étalement urbain est largement partagée à l'échelle européenne, comme en témoigne un rapport de L'Agence Européenne de l'Environnement sur le sujet. On peut notamment y lire : « *L'espace utilisé par habitant dans les villes en Europe a plus que doublé au cours des 50 dernières années. L'on a assisté au cours des deux dernières décennies à une augmentation de quelque 20 % de la surface des agglomérations dans de nombreux pays d'Europe occidentale et orientale, tandis que la population n'a augmenté que de 6 % environ dans le même temps.* » Si le constat est bien dressé, les voies de solutions esquissées semblent bien technocratiques et ressemblent à des vœux pieux : « *À l'heure actuelle, les politiques d'aménagement suivent souvent la logique du marché. Elles devraient davantage se faire le reflet d'une vision du développement urbain et prévoir une intégration complète des considérations environnementales et sociales à tous les stades du cycle décisionnel, de l'identification des problèmes à la conception des politiques, en passant par la mise en oeuvre et l'évaluation ex post.* » EEA (2006), « *Etalement urbain en Europe* », EEA Briefing

profondément insoutenables à moyen et long terme et doivent constituer à notre sens des éléments de fond pour construire une réflexion sur l'aménagement soutenable du Val de Loire.

On peut également préciser les formes contemporaines de ce phénomène de périurbanisation sur l'espace considéré. Tout d'abord, l'accentuation de ce phénomène repose sur le développement de l'habitat individuel (promu comme modèle sociale de réussite et comme un des piliers de la croissance économique nationale), hors d'une planification cohérente, c'est-à-dire sans que soit pensé le rattachement de ces zones d'habitat individuel ne soient à des infrastructures de transport collectif, ce qui conduit à ce que ce mode d'habitat, déjà très énergivore en lui-même, se double d'une mobilité dépendante totalement de la voiture individuelle et, *in fine*, des énergies fossiles (à la vue de la structure du parc automobile nationale et des technologies disponibles). De plus, le développement diffus de ce type d'habitat individuel a un coût très élevé en termes de réseaux d'assainissement<sup>22</sup>. Enfin, il participe à une standardisation esthétique des espaces, notamment les entrées de villes et de communes, les plateaux et les hameaux.

*B. Les formes de l'urbanisation : une polarisation le long du corridor ligérien, particulièrement autour des agglomérations...*

Les changements d'occupation de l'espace durant les dernières décennies, et l'urbanisation qui en résulte, sont des phénomènes massifs et brutaux, particulièrement en Région Centre<sup>23</sup>. Plus précisément, on peut observer une polarisation des activités et des habitations le long du corridor ligérien. Et au sein de celle-ci, ce sont avant toute les grandes agglomérations (Tours et Orléans, mais aussi Blois) qui croissent le plus<sup>24</sup>.

*... et un report sur les plateaux*

Le corridor ligérien concentre les activités et les populations. Mais la forte occupation de son espace couplée à l'imposition d'un grand nombre de prescriptions d'ordres diverses (protection contre les risques naturels -inondations-, préservation des espaces et habitats naturels, conservation et mise en valeur du patrimoine et des paysages...) conduisent à des report de l'urbanisation sur des espaces contigus où moins de contraintes s'imposent. C'est ainsi que plusieurs observations récentes soulignent un report de l'urbanisation sur les plateaux surplombant le Val de Loire<sup>25</sup>, reportant également la pression urbaine sur des espaces agricoles et naturels jusque là moins touchés par l'étalement urbain<sup>26</sup>.

---

2006/04, Copenhague, 4 p. / AEE (2006), « *Urban sprawl in Europe - the ignored challenge* », Rapport de l'AEE n°10/2006, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague

<sup>22</sup> « *La mise en chantier de maisons individuelles a supplanté celle de logements collectifs, et s'est produite essentiellement en périphérie depuis environ 1995. Cet étalement va de pair avec une très faible densité urbaine (pôles urbains de Tours : 708 hab./km<sup>2</sup> et d'Orléans : 909 hab./km<sup>2</sup>). Les enjeux liés à l'assainissement des eaux usées prennent dans ce contexte une ampleur particulière.* » (IFEN, 2004 : 16)

<sup>23</sup> « *La pression urbaine est plus modérée qu'au niveau national mais l'artificialisation des sols progresse plus vite. Le Centre a connu un essor urbain particulièrement rapide entre 1962 et 1990 : la population urbaine a augmenté de 85 % (contre 44 % au niveau national), grâce notamment à un apport migratoire très important.* » (IFEN, 2004 : 13)

<sup>24</sup> « *L'axe ligérien continue de se renforcer : en 1999, 26,4 % de la population totale du Centre est regroupée dans les agglomérations de Tours, Amboise, Blois et Orléans. Seules les deux principales agglomérations d'Orléans (+0,90 %) et de Tours (+0,55 %) ont connu un taux de croissance nettement supérieur à la moyenne nationale entre les deux derniers recensements (de 1990 et 1999) (...) La surface de l'aire urbaine de Tours a presque doublé entre 1990 et 1999. Celle d'Orléans est passée de cinquante-cinq communes en 1982 à quatre-vingt-dix en 1999. La tâche urbaine de Blois a pratiquement triplé dans l'aire urbaine, alors que la population n'a été multipliée que par 1,5 entre les deux derniers recensements de population.* » (IFEN, 2004 : 16)

<sup>25</sup> « *Les zones urbaines mitent les coteaux qui abritent des biotopes remarquables (pelouses sèches, calcaires), puis les rebords des plateaux en grignotant les espaces agricoles.* » (IFEN, 2004 : 16)

<sup>26</sup> Cf. notamment ANDRIEU D., SERVAIN-COURANT S., VERDELLI L. (2007), « *Les paysages du corridor*

Plusieurs éléments cartographiques permettent de préciser les formes et l'évolution de l'urbanisation au cours du temps le long du Val de Loire (cf. infra I. 2.). On constate une urbanisation qui s'est d'abord faite massivement le long de l'axe du corridor fluvial (et entre Loire et Cher pour l'agglomération de Tours), les tâches urbaines de Tours et d'Orléans s'étalant chacune le plus fortement l'une vers l'autre ; et ensuite la pression urbaine semble s'être davantage exercée de façon concentrique autour des principales agglomérations, notamment du fait d'un certain blocage de l'urbanisation dans le fond du Val, par l'imposition d'outil réglementaire de type PPRI, qui a conduit à un report du mouvement d'urbanisation sur les plateaux surplombant le val.

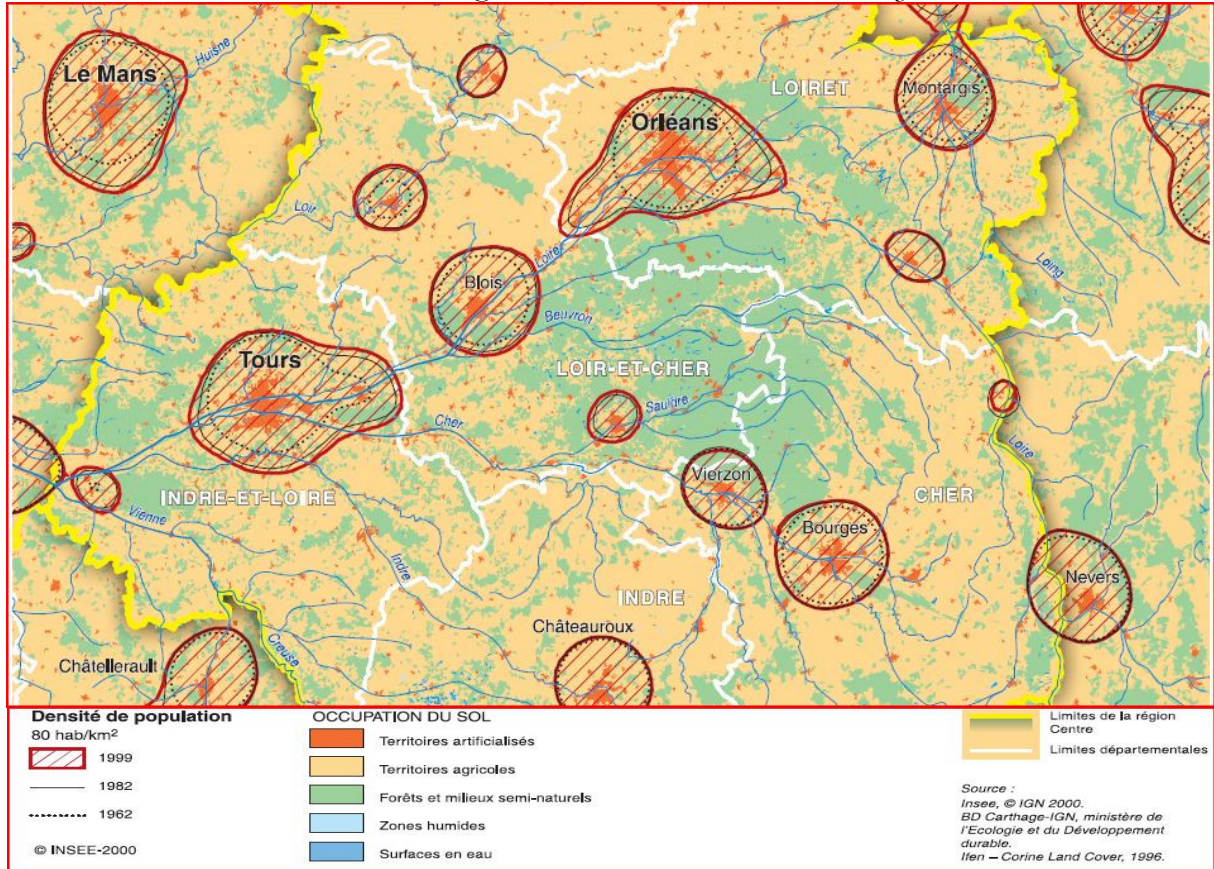
Une observation plus fine de l'occupation des sols le long du val et des dynamiques identifiables doit permettre de mieux cerner les mécanismes sous-tendant le fonctionnement de cet ensemble urbain ligérien (cf. infra I. 2.).

---

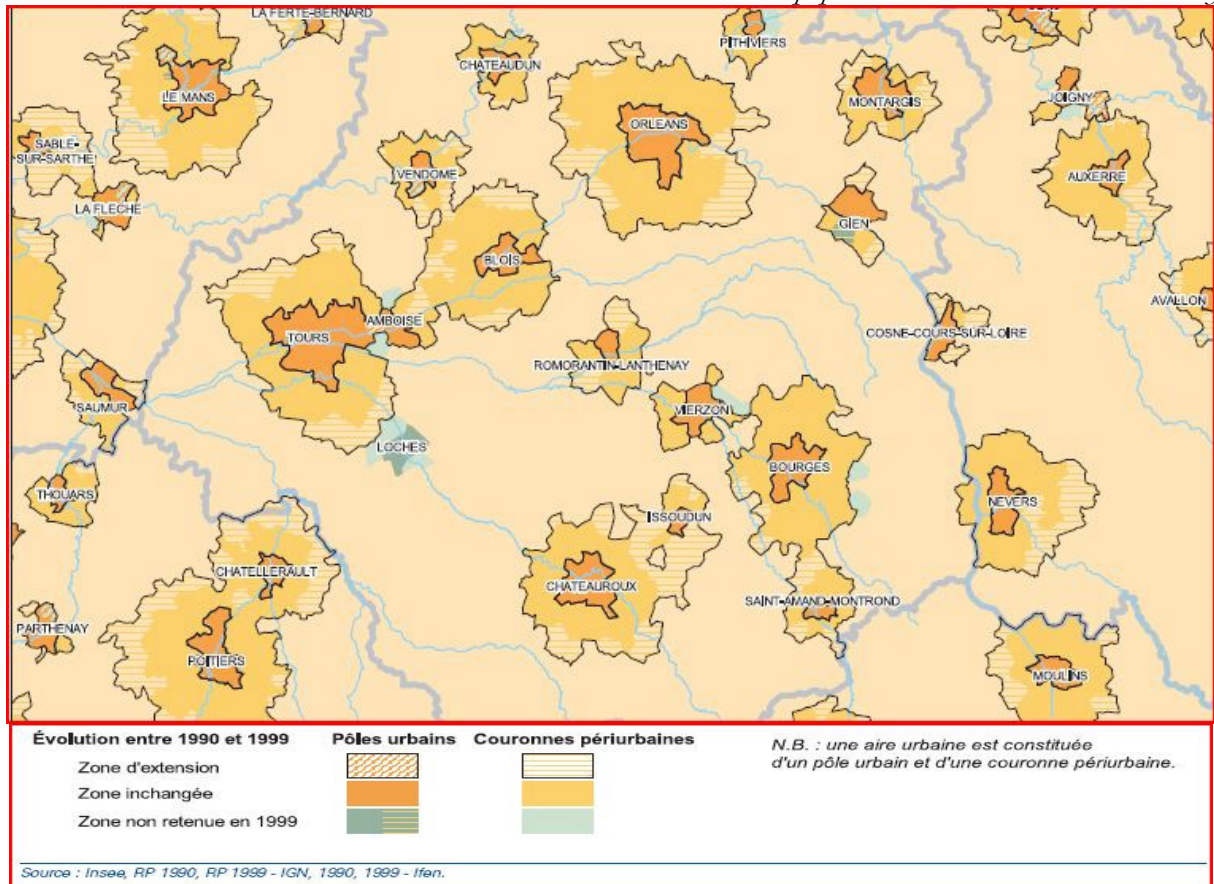
*fluvial ligérien en Indre-et-Loire, entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles* », Colloque International "Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoire" - 10-12 octobre 2007 - Nanterre (F) ; VERDELLI L., SERVAIN-COURANT S., ANDRIEU D. (2006), « *Le corridor fluvial inondable, observatoire privilégié des interactions nature-société* », Colloque International "Interactions nature-société : Analyses et modèles", 3-06 mai 2006 - La Baule (F) ; VERDELLI L., SERRANO J., SERVAIN-COURANT S., ANDRIEU D. (2005), « *La résistance à l'urbanisation de communes du corridor fluvial de la Loire et leurs efforts pour la conservation des paysages (Indre-et-Loire, France)* », Colloque International Les villes au défi du développement durable : Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ? - 24-25 novembre 2005 - Sfax (Tunisie)



Carte n°1 : L'étalement urbain en Région Centre – Focus sur la Loire Moyenne<sup>27</sup> (IFEN, 2004 : 14)



Carte n°2 : Evolution des aires urbaines entre les deux recensements de la population – Focus sur la Loire Moyenne



Source : IFEN, 2004 : 72

<sup>27</sup> Les lignes d'égalité de densité à trois dates différentes résultent d'un lissage. La densité lissée peut également s'interpréter comme une moyenne pondérée des densités communales. La ligne 80 hab./km<sup>2</sup> se situe généralement en limite de l'espace périurbain. La carte exprime les grandes tendances territoriales de la périurbanisation et montre les types d'occupation du sol qui sont affectés par ce phénomène. Le lissage consiste à répartir la population de chaque commune selon une densité décroissante avec la distance au chef-lieu (dans un rayon de 15 km) [pour une présentation plus complète de la méthode de lissage, voir SUDINSEE. L'essentiel n° 24. "La région conquiert son territoire"].

Dans son rapport de 2004, l'IFEN en livre une observation assez fine concernant les trois agglomérations majeures du corridor ligérien en région Centre.

*« Une pression foncière industrielle et commerciale accompagne les cordons d'urbanisation est-ouest, au détriment des espaces naturels autour d'Orléans (Ormes et Saran, marges forestières de Fleury, Saint-Jean-de-Braye, de Boigny et de la Source) ou des entrées de ville (Blois par exemple), voire aux carrefours routiers (espaces logistiques comme à Meung-sur-Loire). On assiste à une dilatation nord-sud de l'espace urbain, en particulier à Tours, par l'urbanisation des vallées qui déborde sur le plateau. La présence de pôles verts de qualité (massif domanial au nord-est d'Orléans, forêts de Russy et de Boulogne au sud et à l'est de Blois, les forêts d'Esvres, de Villandry, la chênaie pubescente de Cigogne, les pelouses à Champeigne au sud de Tours) freine cette expansion. Parmi les espaces agricoles les plus colonisés, figurent la Petite Beauce à Orléans et les terres à haut rendement à Tours, à l'exception du vignoble, très protégé. À Blois, les mutations foncières n'engendrent pas systématiquement un changement de vocation des terres agricoles, comme preuve de leur vitalité économique. En revanche, les ménages sont poussés à acheter aux confins de la zone urbanisée, par l'élévation du coût du foncier. Enfin, les zones caractérisées par une activité agricole intense et diversifiée (espaces entre digues et coteaux à Tours et zones maraîchères autour d'Orléans - Chécy, Ingré, Olivet), sont touchées par l'habitat. Un "mosaïquage" apparaît entre terres cultivées, terres en friche et urbanisation récente.*

*La prise en considération du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme provoque maintenant le report de la pression urbaine en périphérie. Les agglomérations de ces vals sont très vulnérables aux inondations, celles de Tours, Amboise, Blois et Orléans étant plus concernées par des ruptures de digues. » (IFEN, 2004 : 17 - nous soulignons)*

On peut en retenir :

- la corrélation entre l'élévation du prix du foncier et l'éloignement en périphérie toujours plus lointaine des ménages modestes.
- le "mosaïquage" entre terres cultivées, terres en friche et urbanisation récente, qui rend toujours plus caduque les anciennes typologies caractérisant l'occupation de l'espace (naturel, urbain, rural, péri-urbain).
- La concurrence accrue dans l'usage des sols, qui indique d'une certaine façon la vitalité économique de certains usages agricoles, en particulier la viticulture, face à une pression urbaine s'accroissant.

### *C. La poursuite de l'étalement urbain signe la fin de la distinction ville / campagne*

La poursuite de l'étalement urbain conduit à faire éclater la distinction entre ville et campagne pour amener à une représentation plus imbriquée de ces catégories traditionnellement considérées comme étanches. Les travaux de Michel Marié et Jean Viard<sup>28</sup> demeurent fort utiles pour saisir comment nature, rural et urbain se composent et se recomposent pour donner aujourd'hui une campagne inventée par l'urbain.

Au-delà des catégories pour désigner les types d'espace, il s'agit également de bien comprendre la nature de ces évolutions. En ce sens, la périurbanisation est un processus social où l'emprise psychique crée l'emprise physique.

Avant d'être une augmentation physique de l'emprise humaine sur les espaces via leur artificialisation, la périurbanisation doit être comprise comme la résultante de la diffusion de nouvelles représentations collectives de la nature dans la société. Il convient alors de saisir la périurbanisation comme un processus social étroitement lié aux nouvelles valeurs associées à la « nature ».

*« Dès la fin des années 1970, M. Marié et J. Viard ont montré qu'un nouvel imaginaire de la "nature" apparaît et oriente les choix résidentiels des néo-ruraux. Largement diffusé aujourd'hui, cet imaginaire constitue, selon les observateurs de la ville émergente (ie*

<sup>28</sup> Marié M., Viard J., (1977), *La campagne inventée*, Actes Sud.

*périurbaine), un référent sociétal majeur qui organise de nouvelles formes d'urbanité. Disons le tout de suite, cette " nature " périurbaine est un cadre, un décor, un paysage, un spectacle. Fantasmée, rêvée, toujours reconstruite, elle n'a pas l'authenticité qu'on lui prête naïvement. Mais, ce désir de " nature " est performatif : en provoquant l'exurbanisation résidentielle d'un grand nombre de citadins, il contribue à l'intégration de fragments d'espaces ruraux à l'univers des grandes métropoles. » (Cailly, 2005 : 71-72)*

### Conclusion

Le Val de Loire est un espace fragilisé, atteignant sur plusieurs aspects ses limites en termes de capacité de charge, bien qu'il apparaisse plus souvent présenté comme un espace de qualité et d'exception. Le phénomène de l'étalement urbain apparaît dans ce cadre comme une tendance de fond et à proprement parler insoutenable, tant des points de vue spatiaux, économiques qu'énergétiques. En effet, l'étalement urbain, en diminuant l'emprise des espaces encore non urbanisés, renforce la fragmentation des espaces et la baisse de biodiversité. Si nous choisissons de mettre cette question en avant, c'est qu'elle constitue selon nous un enjeu de premier ordre pour penser « l'aménagement durable » de la partie étudiée du Val de Loire.

*« Aujourd'hui, l'étalement de l'habitat n'est pas sans poser de nombreuses interrogations et problèmes. Il tend à transformer en profondeur les paysages pré existants en les uniformisant par un habitat plus ou moins dispersé. Il se traduit par une forte augmentation des temps de transport, sachant que la question de son coût comme la pérennité de la mobilité individuelle sont dorénavant posées à l'échelle du monde. Il se traduit également par un besoin en équipements urbains, de services notamment, qui ne pourront jamais être diffusés de façon uniforme dans l'espace, tant leur fonctionnement est d'autant plus coûteux que le service concerne un espace peu densément habité. Cet étalement se traduit enfin par une diminution de la diversité des espaces, au profit d'une uniformisation, contraire à la préservation des multiples qualités que peuvent nous offrir les espaces terrestres. » (Thibault, 2008 : 5)*

Un paradoxe de cette situation est que le dispositif de mise en valeur de ce territoire d'exception (inscription au titre des paysages culturels sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco) ne contient pas de dispositifs propres de protection. Alors qu'il existe des seuils limites de fréquentation pour le patrimoine monumental architectural (basés sur la résistance physique et mécanique des matériaux de construction) ou pour certains parcs naturels (basés sur les capacités de régénération des milieux naturels et des biotopes, ou encore sur les capacités d'accueil –capacité d'hébergement et de restauration, consommation per capita en eau potable, production de déchets), définir des seuils limites d'utilisation s'avère bien plus problématiques et inopérant pour un paysage culturel (Verdelli, 2008 : 42).

On peut alors supposer que la reconnaissance patrimoniale de cet espace, bien plus que de lui assurer une clause de sauvegarde, renforce ses fragilités écologiques par leur occultation comme par l'absence de dispositifs *ad hoc* de protection.

## **I. 2. Essai de caractérisation de la Loire moyenne : une forme spécifique de « région urbaine » ?**

On peut considérer la forme actuelle d'organisation de l'armature urbaine comme une ressource spécifique au territoire ligérien : plutôt que de déplorer l'absence de grandes métropoles internationales, le développement d'une succession de villes moyennes le long du Val peut constituer un atout et une spécificité de développement. La proximité de chacune de ces agglomérations et notamment celles d'Orléans et de Tours, a probablement renforcé un principe de co-développement plus pensé en termes concurrentiels que de complémentarité. Ce chapelet d'agglomérations avec son jeu de la concurrence territoriale fait que l'ensemble est peu, voire pas organisé et que la valeur qui les associe est la dimension patrimoniale du corridor ligérien. Cette forme de développement spécifique (qu'il a été proposé de nommer « *patrimoniopolitain* » par J.P. Carrière et C. Demazière, 2005) a conduit à un espace où se succèdent des agglomérations de taille voisine, relativement proches les unes des autres et dotées d'un important capital spatial que constitue la Loire (Thibault, 2005), formant des villes à « échelle humaine », des sortes de « ville-village » où un anonymat associé au fait urbain contemporain s'estompe largement.

La suite de l'étude « physique » de l'organisation du Val de Loire conduit donc à s'interroger sur les caractéristiques de l'organisation urbaine de cet espace, en termes de fonctionnement comme en termes de spécificités.

Nous choisissons donc d'étudier cette question de la caractérisation de la « région urbaine » de la Loire moyenne et de ces spécificités selon plusieurs aspects :

- d'un point de vue temporel, en remettant en perspectives les grandes dynamiques de peuplement sur cet espace (A.),
- d'un point de vue sémantique, en observant les différents qualificatifs mobilisés dans les travaux scientifiques pour caractériser cet espace (B.),
- d'un point de vue fonctionnel : comment les déplacements des personnes (C.) et les infrastructures de transport (D.) peuvent nous renseigner sur le fonctionnement et la structuration de cet espace,
- d'un point de vue cartographique, comment différents éléments cartographiques peuvent préciser la nature et l'évolution de cet espace, notamment via l'occupation des sols (E.),
- Enfin, d'autres pistes telles que les pratiques politiques seront explorées pour tester la cohérence de l'espace étudié et ainsi viser à mieux le qualifier.

### A. Mise en perspective historique des dynamiques de peuplement

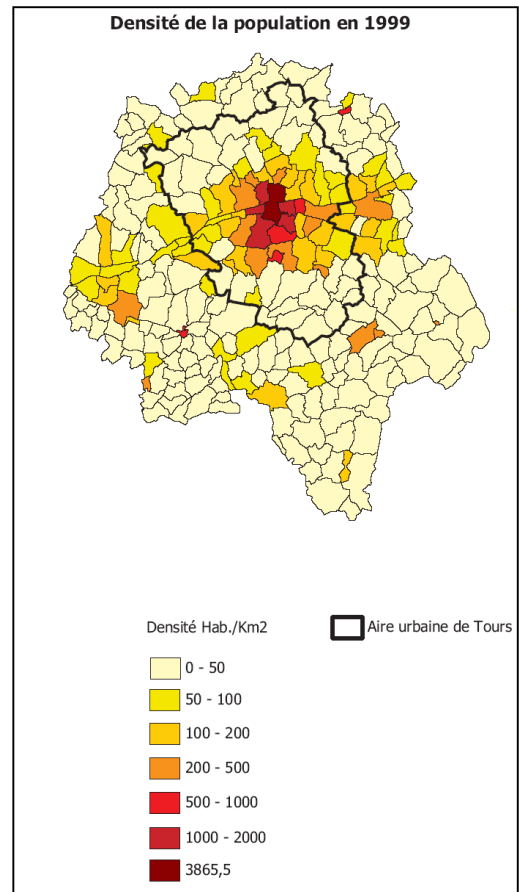
Une observation rapide des cartes des densités de population indique un peuplement important de la vallée, et *a contrario*, des plateaux largement clairsemés en termes d'installations urbaines (cf. ci-dessous l'exemple de l'Indre-et-Loire).

Les travaux conduits dans le cadre du projet de recherche « *Les échelles de l'habiter* »<sup>29</sup> pour le PUCA comportent notamment un aperçu historique des dynamiques de peuplement et de logiques spatiales qui les ont accompagnées depuis trois siècles.

---

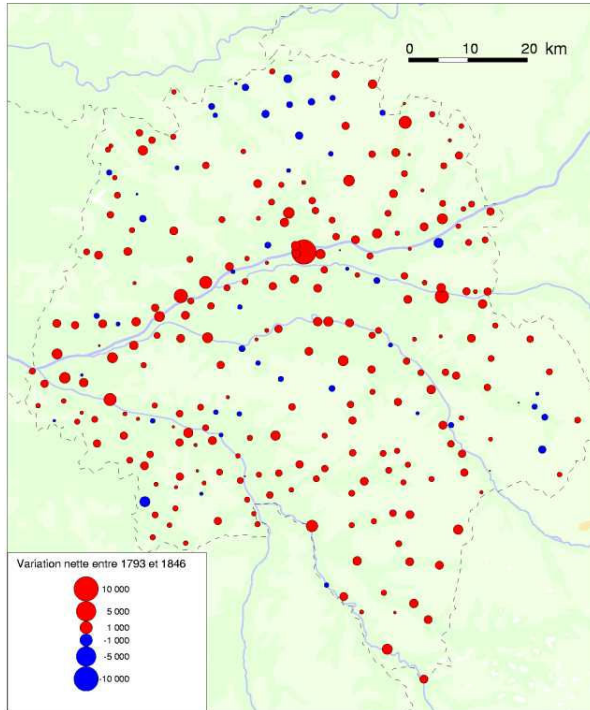
<sup>29</sup> LEVY J. & THIBAUT S. (Dir.) (2004), *Les Echelles de l'habiter*, Rapport de recherche PUCA, Laboratoire Choros, EPFL Lausanne & UMR 6173, CITERES, Tours. Cf. Sixième Partie : *Dynamique du peuplement* [http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/6absclab.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/6absclab.pdf)

« Depuis la Révolution de la fin du dix-huitième siècle, la dynamique du peuplement de l'espace français peut être analysée à partir de trois phases bien distinctes. La première qui se termine au cours des années 1840 et qui avait probablement débuté au milieu du dix-huitième siècle, voit la population de chaque commune française croître progressivement. La seconde qui s'étale sur cent trente années environ, est marquée par une diminution progressive de la population des communes rurales, alors que celle des chefs lieux de canton et de départements, ne cesse de croître. Cette période, classiquement traitée d'exode rural, correspond au développement des premiers transports collectifs rapides, à la généralisation de l'économie industrielle et à la densification de l'armature urbaine sur ses principales villes. La troisième phase débute au milieu des années 1970. L'enrichissement de la population française qui se traduit par le renforcement des classes moyennes, l'évolution de la mobilité des personnes et des ménages, l'attrait pour un habitat moins dense, le développement des nouvelles centralités périphériques d'agglomération avec leurs centres commerciaux et leurs zones d'activités, mais également l'évolution du prix du foncier en milieu urbain, ont favorisé un étalement de l'habitat qui se traduit par une augmentation plus ou moins forte du peuplement des communes, d'abord voisines puis de plus en plus éloignées de l'agglomération. Cette augmentation nouvelle de la population de communes, devenues péri urbaines, correspond à un processus de diffusion de l'habitat, certes plus dense dans les communes déjà les plus peuplées, les plus proches de l'agglomération et les plus directement accessibles » (Thibault, 2008 : 2)

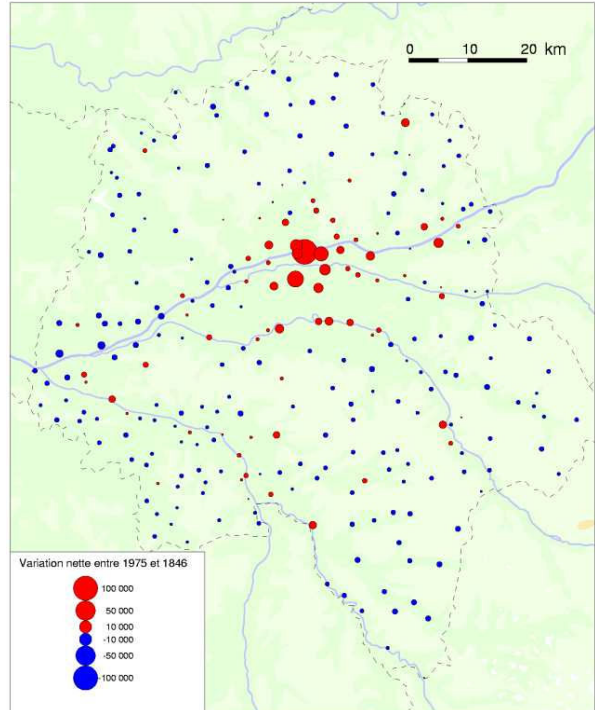


Source : p.10 in INSEE (2001), Portrait d'aire urbaine de Tours, décembre 2001, 71 p.

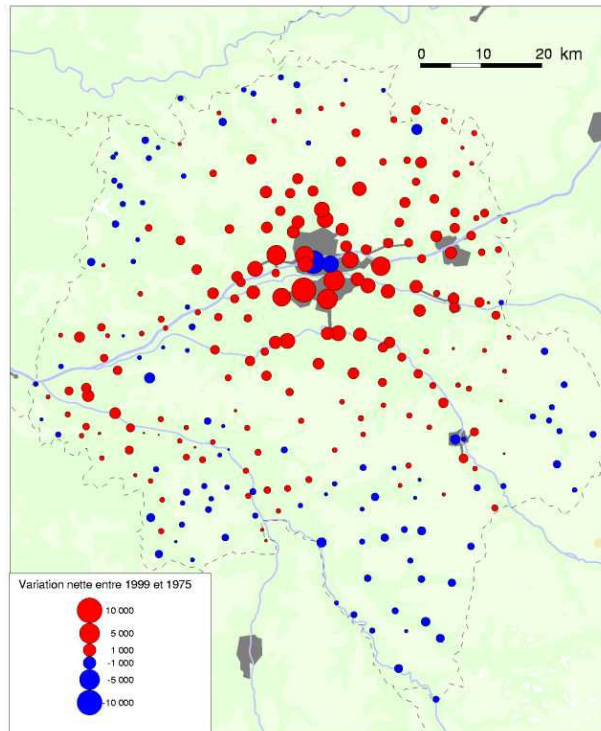
Évolution de la population des communes d'Indre-et-Loire de 1793 à 1846.



Évolution de la population des communes d'Indre-et-Loire de 1846 à 1975.



Évolution de la population des communes d'Indre-et-Loire de 1975 à 1999.



### B. Quelle qualification de l'ensemble urbain d'Orléans à Angers ?

Comment qualifier cet espace : continuum urbain, chapelet de villes moyennes, région urbaine, axe ligérien, aire ligérienne ?

L'ensemble spatial d'Orléans à Angers est désigné selon des vocables variables et instructifs. D'un côté, on retrouve souvent la représentation héritée du modèle de la Métropole Jardin, à savoir « un type particulier de conurbation constituée d'un chapelet de villes séparées et reliées par des espaces naturels aménagés le long du corridor fluvial », et de l'autre, on constate la formation d'un « quasi-continuum urbain, constitué d'aires urbaines s'échelonnant d'Angers à Orléans » (Thibault, Calenge & Demazière, 2005).

Du côté des géographes ou spécialistes de l'aménagement régional, l'espace sous l'influence des deux agglomérations d'Orléans et Tours, s'appréhende communément « en un ensemble spatial dénommé, selon les époques et les auteurs, " vallée de la Loire moyenne " (Brunet, 1972), " val de Loire " (Sellier, 1997), axe ou système ligérien (Damette, Scheibling, 1995) » (Demazière & alii., 2006 : 22)

Une étude de synthèse a réalisé un classement mettant en perspective les valeurs, projets, idées, souhaits associés aux différents termes sous forme d'un tableau (cf. en annexe n°4). On peut effectivement suggérer que ces dénominations véhiculent des valeurs et de conceptions de l'espace, notamment du point de vue de leur aménagement, perçu de façon pro-actif (concept de Métropole-Jardin par exemple) ou davantage subie, passif (espace métropolitain par exemple)<sup>30</sup>. Le terme Val de Loire, largement usité dans les discours dorénavant, revêt quant à lui une dimension plus identitaire tout en s'inscrivant dans un espace plus vaste, plus large, que le strict axe ligérien<sup>31</sup>.

#### *Les concepts véhiculés au regard des caractéristiques et processus du polycentrisme*

Caractéristique majeure	Diffusion / concentration	Espace flou « d'optimum dimensionnel métropolitain »	Réseau multidirectionnel	Espace de décisions
Termes/concepts	Technopole - jardin / Pôles de compétitivité	Aire ligérienne Aire métropolitaine Métropole - jardin	Axe ligérien	Espace de coopération, espace métropolitain Coopération métropolitaine
Caractéristiques du polycentrisme (morphologique / relationnel)	Morphologique	Relationnelle	Relationnelle	Relationnelle
Processus du polycentrisme institutionnel/structurel	Polycentrisme structurel	Polycentrisme institutionnel et structurel	Polycentrisme structurel	Polycentrisme relationnel

Source : Demazière & alii., 2006 : 62

<sup>30</sup> « A terme, ce tableau rendra compte dans une certaine mesure des valeurs associées à chaque terme qui, d'une façon ou d'une autre, relèvent d'une réflexion sur l'espace ligérien comme aire de métropolisation, ou d'une aire de coopération. L'aire ligérienne et l'axe ligérien sont majoritairement mentionnés au sein des termes les plus récurrents. (...) De manière récurrente, le concept de la métropole-jardin renvoie à une démarche de métropolisation voulue, choisie, là où celui d'espace métropolitain, s'il est plus récent sous cette formulation, relève d'une description, d'une délimitation, d'une démarche moins technique. » (Demazière & alii., 2006 : 63)

<sup>31</sup> « Le terme de Val de Loire est certes plus volontiers associé à des valeurs, à une identité, mais pour autant, il n'évacue pas des aspects fonctionnels. Il prend, de manière plus contemporaine, une acception beaucoup plus axée vers le tourisme et le patrimoine que vers des dimensions fonctionnelles ou géographiques. Il n'en demeure pas moins que c'est probablement le terme qui fait le plus l'unanimité dans l'ensemble des documents considérés. C'est précisément ce terme-là qui, par ailleurs, fait référence à une échelle beaucoup plus vaste que celle de l'axe ligérien. » (Demazière & alii., 2006 : 63)

De la même manière, une distinction peut être faite entre les idées d'aire ligérienne et d'axe ligérien : l'idée d'axe renvoyant à une structuration de l'espace préalable, existante ; alors que celle d'aire se rapporte davantage à l'idée d'aire d'attractivité, d'attraction, d'influence<sup>32</sup>.

« Axe et aire renvoient donc à deux approches complémentaires, donnant des outils d'analyse qui ont été déjà utilisés au travers de diverses études et recherches, soit à l'échelle des deux pôles urbains les plus importants, Orléans et Tours, soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle d'un pôle urbain. En revanche, il manque des recherches traitant spécifiquement des types de coopération, et de la façon dont ceux-ci peuvent redéfinir l'aire ligérienne. » (Demazière & alii., 2006 : 39)

Enfin, l'idée de « région urbaine », demeure une notion peu définie, qui traite d'une échelle ouverte dans sa définition et son application, en passant par le quartier, l'agglomération, l'aire urbaine, etc. Elle semblerait pouvoir s'appliquer aussi bien au grand espace urbain régional constitué du Bassin parisien et de sa périphérie, « la région urbaine du bassin parisien » qu'à des espaces plus modestes comme la « région urbaine » de la Loire Moyenne.

### C. Quel fonctionnement et quelle cohérence sur cet espace ligérien ?

Il convient ici de s'interroger sur la « consistance » sociale du Val de Loire : tient-il sa cohérence par la linéarité du fleuve qui le façonne ou existe-t-il en tant qu'espace vécu ? Quelle est l'existence de cet espace, au-delà du corridor fluvial ? Nous voulons ici interroger la dimension humaine de cet espace et mettre à jour les principales caractéristiques de son fonctionnement.

Dans un premier temps, le relief et le réseau hydrographique ont été « naturellement » déterminants dans « la constitution d'un semis dense de villes de taille moyenne » (IFEN, 2004 : 13) à tel point que l'on peut parler de la formation d'un « *quasi-continuum urbain, constitué d'aires urbaines s'échelonnant d'Angers à Orléans* » (Thibault, Calenge & Demazière, 2005). La proximité de la capitale et la structuration des réseaux de transport ont ensuite fortement guidé les évolutions urbaines<sup>33</sup>. La « région urbaine » de la Loire Moyenne

---

<sup>32</sup> « Dans quelle mesure peut-on parler d'une réalité ligérienne structurée par d'autres éléments que la Loire ? Notons que, (...) d'après l'ensemble des études, recherches et diagnostics menés et cités ci-dessus, la construction territoriale que l'Etat tout comme les agglomérations veulent ériger en métropole, s'est articulée à partir de deux notions complémentaires : celle de l'axe et celle d'aire.

La première, celle d'axe, renvoie principalement en aménagement-urbanisme à l'idée d'axe de développement, pour laquelle la problématique des transports joue un rôle primordial. En l'occurrence, « axe ligérien » évoque une structuration existante (fluviale et urbaine) commune, aussi bien que la volonté de déterminer des enjeux de développement communs.

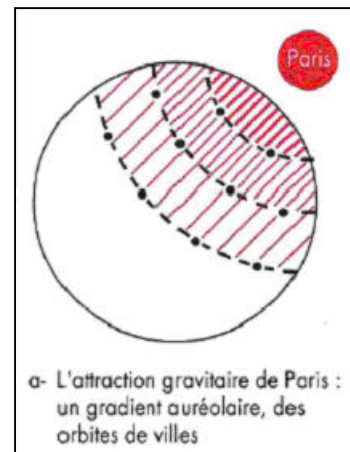
La deuxième, celle d'aire, renvoie à la notion d'aire d'influence des villes, outil d'analyse et d'études privilégié de la géographie urbaine et de l'aménagement depuis les années 1930 (Théorie des lieux centraux de Walter Christaller). Par exemple, la définition et l'importance de l'aire d'influence des villes a été, à la fin des années 1960, au cœur des choix d'agglomérations chargées de jouer un rôle de métropole d'équilibre. Pour la mesurer, les recherches ont privilégié l'étude des ressorts d'influence à partir des échanges ferroviaires, des communications téléphoniques, du recrutement des universités... L'INSEE, en utilisant la notion de ZPIU (Zone de Peuplement Industriel), puis celles de pôle urbain (ville-centre et banlieues réunissant au moins 5 000 emplois) et de commune périurbaine (dont 40% des actifs résidents travaillent dans ce pôle), garde une approche statistique en délaissant deux notions : celle des communes situées dans l'aire d'influence de plusieurs villes de taille comparable ou non (Merlin, 2005), et celle de type de coopération entretenue par l'ensemble des communes de cette aire. Pour ce qui est de l'aire ligérienne, il s'agit de considérer l'influence des pôles urbains sur un espace dit ligérien, tout autant qu'il s'agit de considérer l'aire ligérienne comme un ensemble acquis dont l'influence serait régionale... » (Demazière & alii., 2006 : 38-39)

<sup>33</sup> « La présence de nombreux cours d'eau et leurs confluences ont été déterminantes dans la constitution d'un semis dense de villes de taille moyenne. Ces villes sont maintenant reliées par un faisceau routier parallèle aux vallées et/ou radial vers Paris qui structure les évolutions urbaines. » (IFEN, 2004 : 13)



peut ainsi être conçu comme un espace-tampon ou un espace-relais entre la région parisienne et la façade atlantique, un espace d'échanges qui focalise l'activité économique<sup>34</sup>.

Dans un second temps, un des éléments déterminants pour l'aménagement de cet espace réside dans sa proximité à la capitale nationale, d'autant plus déterminante qu'une certaine forme de centralisme étatique a marqué (et marque encore) l'organisation du pays. Le Val de Loire est alors à penser comme un espace sous influence de la capitale, annexé au Bassin Parisien. Reste à identifier les formes concrètes de cette influence. Longtemps, on a pu conceptualiser l'influence de la capitale sous la forme d'aires d'influence concentriques et décroissantes au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Paris (cf. la figure ci-contre qui illustre un des 5 principes qui régissent les structures et dynamiques spatiales de la région Centre).



Source : Stéphane Leroy, « *La Région Centre en modèles* », Mappemonde 2000

Mais la structuration des réseaux de transports, les infrastructures routières, l'autoroute A10 et finalement la liaison ferroviaire à grande vitesse reliant plusieurs villes ligériennes à Paris, dont Tours, a profondément modifié cette représentation. A Tours, il est clair que l'arrivée du TGV a radicalement modifié la façon de se représenter l'espace tourangeau et ses environnements de « proximité », notamment avec la capitale<sup>35</sup>.

Les axes de transport sont un élément structurant primordial qui conditionne les relations et la cohésion de l'ensemble, et de la qualité du lien qui unit les villes entre elles dépend la nature des formes urbaines qui émergeront. Pour le Val de Loire, d'autres choix en termes de transport auraient pu être fait, mais l'absence d'un système de type « Métro-Loire » tel qu'il a pu être esquissé dans les années 1970, a conduit à la co-existence d'aires urbaines accolées, plutôt qu'à l'émergence d'un ensemble urbain multi-polaire cohérent.

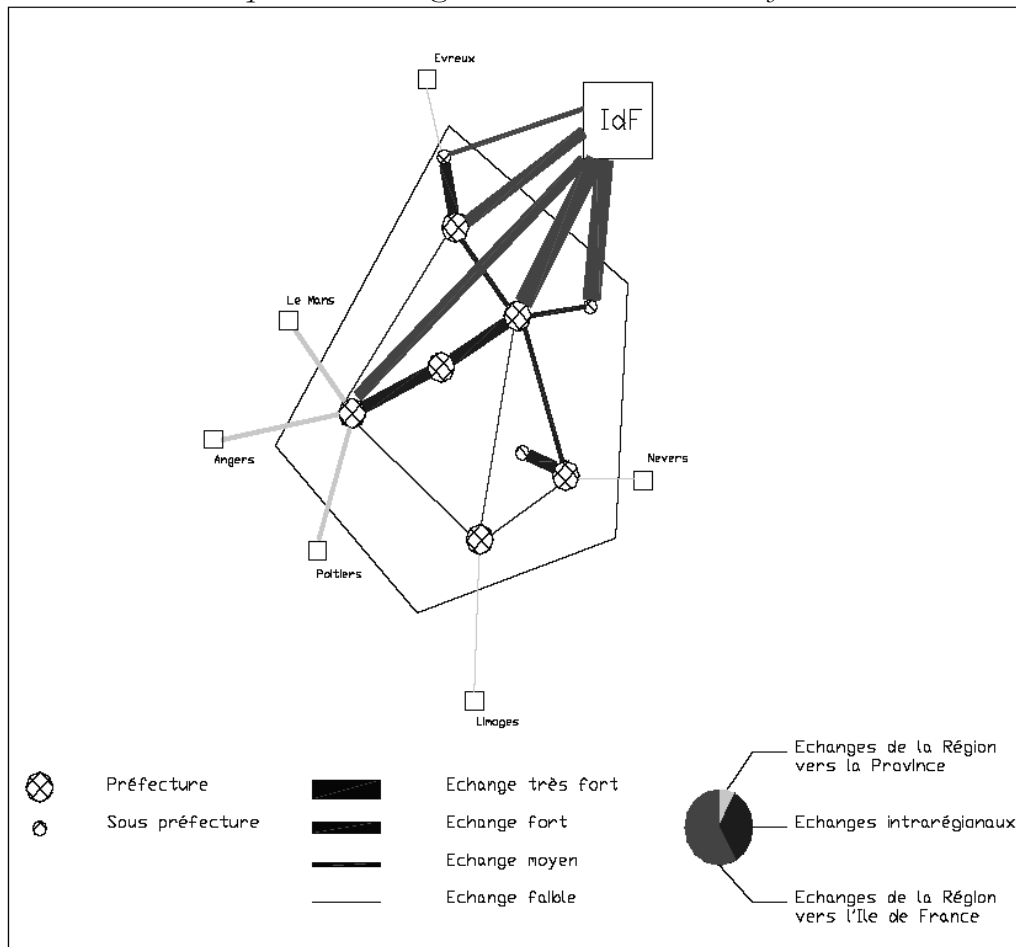
Ainsi, à propos de l'espace métropolitain Val de Loire Maine, Demazière *et alii.* notent : « *La proximité avec Paris crée un déséquilibre qui fait que chaque aire urbaine a plus de relations avec la capitale qu'avec ses voisines.* » (Demazière & alii., 2007 : 28)

L'analyse des déplacements entre les villes ligériennes et entre chacune avec Paris amène au constat que ces villes échangent quotidiennement moins de personnes entre elles, que chacune avec la capitale (cf. schéma ci-dessous et chiffres SNCF et enquêtes cordons, cité par Demazière & alii., 2007 : 36 et suivantes).

<sup>34</sup> « Densément peuplée, elle (la vallée de la Loire) constitue un "cordon" économique structurant qui relie les régions atlantiques et parisienne. (...) Si la tendance actuelle se poursuit, la population devrait encore progresser d'ici 2030 dans les zones d'emplois (...) de l'axe ligérien (+17 %) (...) » (IFEN, 2004 : 15)

<sup>35</sup> Cf. notamment pour une analyse des modifications de ces représentations : LUSSAULT M. (1993), Tours. Images de la ville et politiques urbaines, Maison des Sciences de la Ville MSV, Tours

## Circulation des personnes en région Centre, tous modes confondus, en 1998



Source : Demazière Ch. & Boutet A. (2001), La région Centre et ses villes. Armature urbaine, réseaux de villes et aménagement du territoire, série Documents Sciences de la Ville, n°7, Tours, Université François Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires », 135 p.

Si cette représentation montre bien, au niveau interne à la région, la très large prédominance de l'axe ligérien, de Tours à Orléans en passant par Blois, on constate surtout que Tours et Orléans subissent de façon équivalente la très forte attractivité de l'Île-de-France « *Ainsi, tout en étant reliées, Tours et Orléans sont également séparées.* » (Demazières & alii., 2006 : 35) On constate également que la densité des échanges de personnes au sein du réseau constitué des villes d'Orléans, Blois et Tours, s'estompe lorsque l'on va plus vers l'ouest, et le lien avec Angers apparaît plus tenu. Cette constatation doit être nuancée par le raccordement entre ces villes par la récente liaison autoroutière qui doit logiquement modifier à la hausse le volume de ces échanges.

### D. Analyse en termes d'espace-temps : infrastructure de transport et mobilité

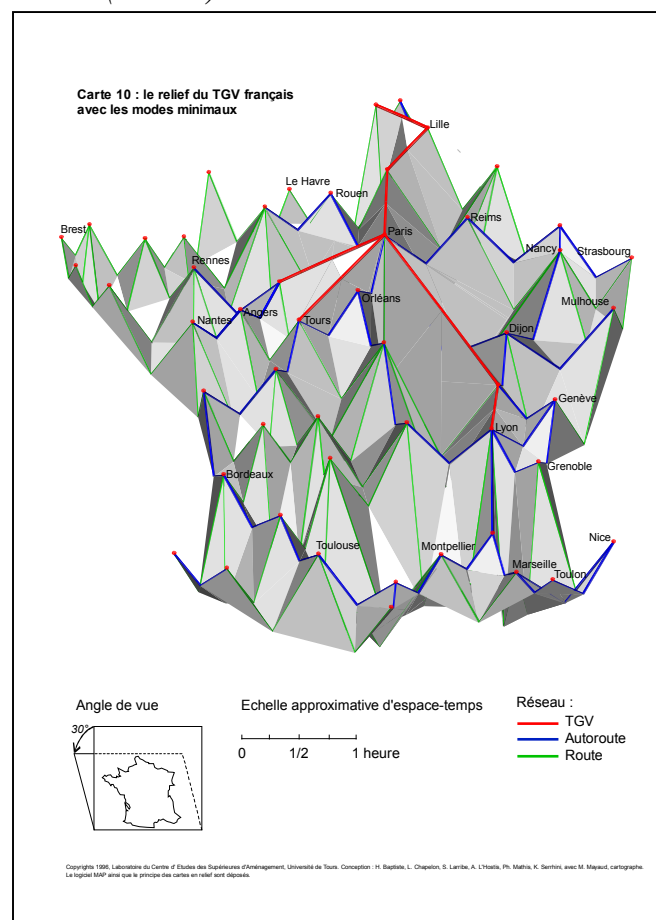
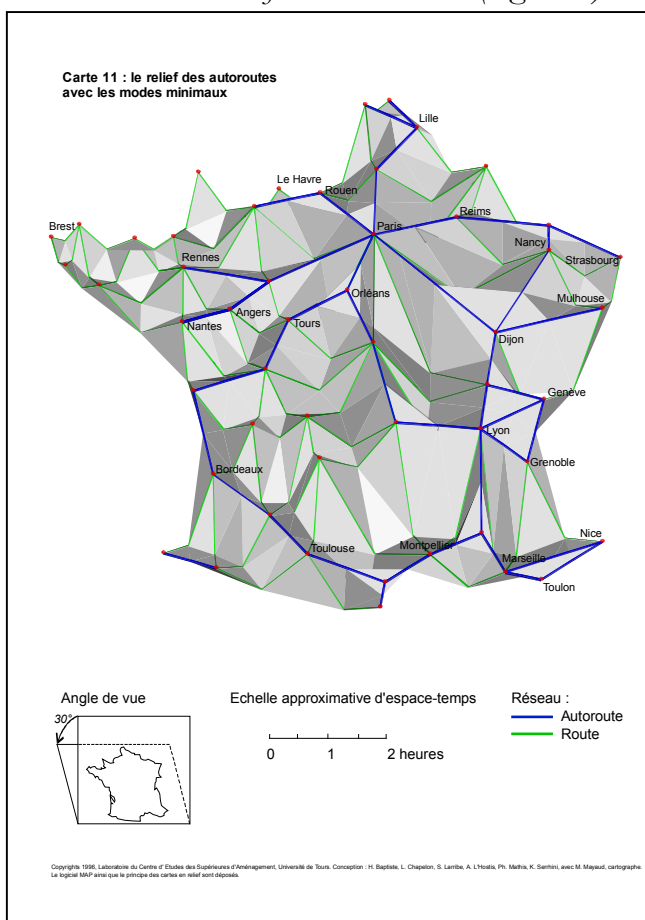
La représentation de l'espace via les temps pour parcourir les distances séparant différents points amène à des "contractions" ou des "extensions" relative de la représentation "classique" de l'espace physique. Plusieurs travaux de doctorats au laboratoire Ville Société Territoire ont porté sur ces points dans les années 1990<sup>36</sup>. Ces types de représentations en trois dimensions

<sup>36</sup> L'HOSTIS Alain (1997), Images de synthèse pour l'Aménagement du territoire : la déformation de l'espace par les réseaux de transport rapide, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de Tours  
CHAPELON Laurent (1997), Offre de transport et aménagement du territoire: évaluation spatio-temporelle des projets de modification de l'offre par modélisation multi-échelles des systèmes de transport, Thèse de doctorat

peuvent être appelées chrono-cartes<sup>37</sup> et amènent des représentations « froissant » l'espace physique : « sur les crêtes se situent les lignes à grande vitesse, les pôles transactionnels supérieurs se rapprochent les uns des autres, tandis que pour les territoires ou les villes hors connexion, les distances s'allongent. (...) Nous restons attachés à des représentations du type carte Michelin, qui ne peuvent en rendre compte, contrairement à l'anamorphose : celle-ci fait valoir la déformation du territoire sous l'effet de l'espace transactionnel qui rapproche ou éloigne les villes. » (Beauchard, 2006 : 138-139)

La représentation simultanée de différents modes de transports selon les mêmes principes permet une représentation en relief de l'espace, soulignant les différences d'accessibilité entre nœuds et les différences de vitesse entre modes de transports. Plus les différents modes représentés ont des différences de vitesse moyenne importante, plus le relief de l'espace représenté va s'accroître, soulignant les différences d'accessibilité des différents points (cf. les deux cartes ci-dessous).

*Les reliefs des autoroutes (à gauche) et du TGV (à droite) avec les modes minimaux*



Source : Baptiste, Chapelon, Larribe, L'Hostis, Mathis, Serrhini & Mayaud, 1996

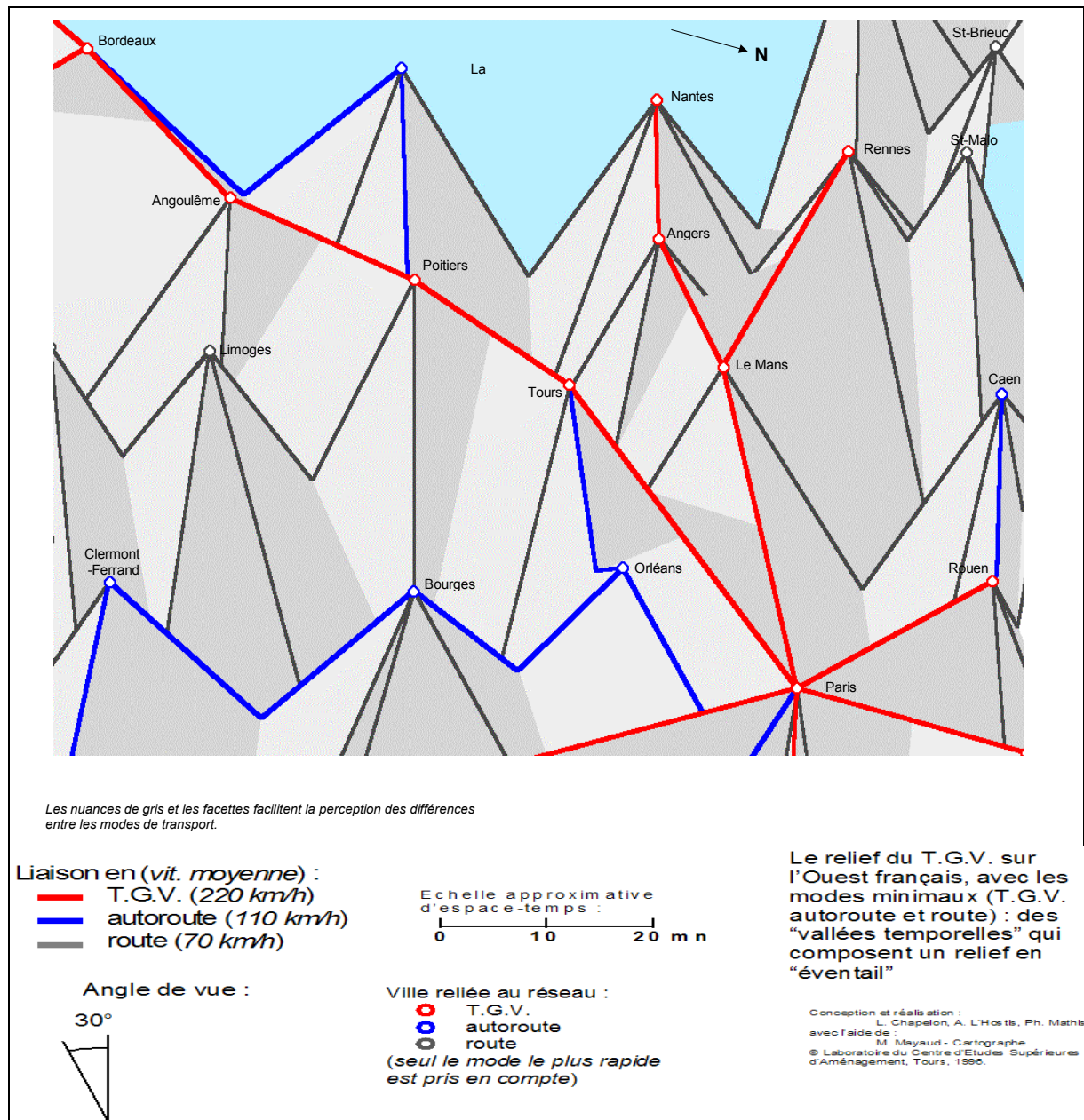
en aménagement de l'espace, Université de Tours, 558 p.

BAPTISTE Hervé (1999), Interactions entre le système de transport et les systèmes de villes : perspective historique pour une modélisation dynamique spatialisée, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de Tours, 423 p.

<sup>37</sup> « La carte permet de déterminer les distances à vol d'oiseau, entre points. La carte en relief d'espace-temps, ou chronocarte, vise à représenter un espace déformé par la coexistence de modes de transport aux performances diverses. Cette question qui, dans les anamorphoses, est traitée en dilatant l'espace de manière non homogène, est résolue sur la carte en relief par le recours à la troisième dimension. » (Alain L'Hostis & Philippe Mathis cité par Beauchard, 2006 : 138)

Pour le Val de Loire, la représentation des espaces avec les chronocartes (accessibilités entre villes) efface l'aspect « corridor fluvial » comme axe de déplacement privilégié. Ces représentations permettent de souligner à quel point le corridor fluvial ligérien, espace physique continu, infrastructure écologique linéaire, devient une succession de creux, de "vallées profondes" séparant les différentes villes ligériennes (cf. carte ci-dessous), au profit de "crêtes" soulignant la proximité de certaines villes entre elles (Tours-Paris) et, inversement, la relative distance d'autres villes entre elles (comme Tours-Angers ou Tours-Le Mans).

*Les « vallées » du TGV vues de Paris*



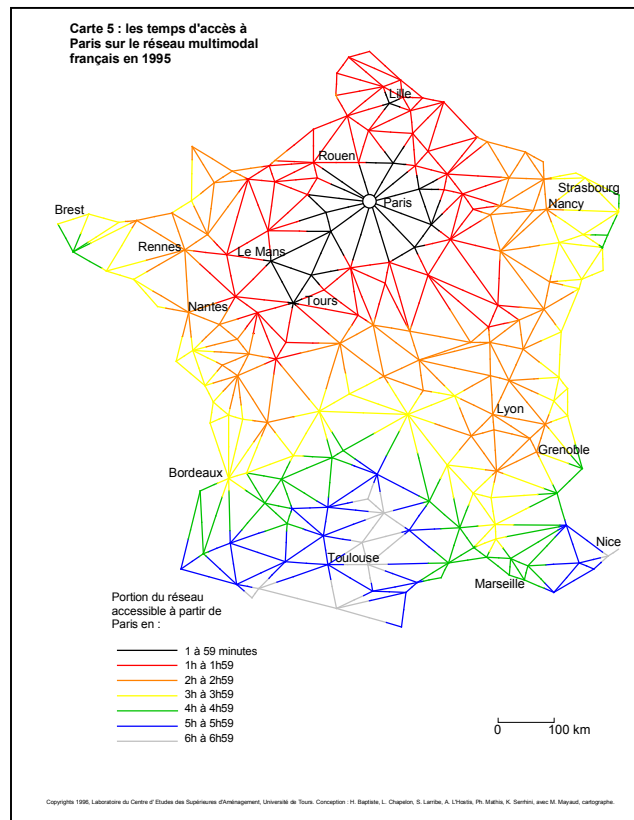
Source : Chapelon, L'Hostis, Mathis & Mayaud, 1996

Ces représentations soulignent à quel point le corridor ligérien, axe historique d'échanges et de développement, est un espace « naturel » de déplacement, mais qui ne s'est pas doté d'une puissante infrastructure de transport à grande vitesse inter-ville, tel l'aérotrain (Métro-Loire) associé au projet de Métropole Jardin. A l'heure où les pratiques de mobilité ont

considérablement évolué, cet espace « naturel » de déplacement tend à s'estomper, au profit d'autres axes inter-villes structurés par des offres de transport à grande vitesse.

Ces représentations cartographiques modifient donc la perception de l'aire d'influence de la région parisienne sur les villes de la Loire moyenne, jusqu'à renverser l'idée classique de proximité spatiale à la capitale (en l'occurrence, avec ces représentations en termes de temps de transport, Tours et Le Mans apparaissent plus proche de Paris -à moins d'une heure- qu'Orléans, cf. carte ci-contre)

Face à ce rapprochement relatif de certaines villes vis-à-vis de la capitale grâce à de nouvelles infrastructures de transport (ligne TGV), induisant et accompagnant de nouvelles pratiques de mobilité, les relations inter-urbaines le long de l'axe ligérien semblent en quelque sorte s'être éloignées, ces villes sont du moins restées aussi loin entre elles qu'auparavant. Cette difficulté relative à parcourir l'espace ligérien de ville en ville est un obstacle majeur à toutes politiques de coopération et à toutes formulations de projets de développement interrégional et interurbains.



Source : Baptiste, Chapelon, Larribe, L'Hostis, Mathis, Serrhini & Mayaud, 1996

Le développement des déplacements doux, essentiellement à vocation touristique (vélo, bateaux, randonnées) comme la forte croissance des déplacements domicile-travail peuvent être vus comme le pendant de cette situation. C'est parce que les relations entre villes ligériennes n'ont été que peu ou pas développées grâce à un réseau de transports à grande vitesse, que les efforts et les projets de développement se sont orientés vers d'autres formes possibles de valorisation et de coopération pour l'espace ligérien.

Cette donnée physique et infra-structurelle conditionne effectivement l'avenir des formes de développement inter-urbain du Val de Loire, en renforçant les aspects touristiques, récréatifs, patrimoniaux, alors que les coopérations professionnelles ne sont physiquement pas favorisées par cet état de fait. Etat de fait qui renforce et "condamne" (ou "sauve", c'est selon) le Val à devenir davantage un espace récréatif, résidentiel, de loisirs et de tourisme, ou coexistent des villes moyennes, pas forcément plus liées entre elles qu'elles ne le sont avec d'autres pôles extérieurs au Val.

Si on peut parler du Val en termes de **continuum urbain** (dont la spécificité resterait à vérifier en comparant sa forme urbaine à d'autres corridors fluviaux densément habités), dont la maîtrise de l'urbanisation (tendance à l'étalement urbain vs volonté de préserver des coupures vertes -parti d'aménagement de la métropole jardin) à une échelle supra-communale n'apparaît pas encore avérée ; le Val **en termes de pratiques spatiales**, notamment **inter-urbaines**, est peut-être davantage à voir comme un **enchaînement de villes moyennes proches** (ce qui a interdit le développement important d'un de ces pôles, qui se sont en quelque sorte « neutralisées ») que comme un **réseau de villes**, dans le sens où les relations

entre ces villes ne sont pas nécessairement plus importantes que les relations de chacune de ces villes avec d'autres villes n'appartenant pas au Val de Loire, et en premier lieu la capitale.

#### E. L'analyse cartographique pour appréhender finement les formes et les évolutions de l'urbanisation

L'évolution de l'urbanisation le long du Val peut se faire à plusieurs échelles et avec plusieurs outils. Nous nous contenterons ici de les mentionner, pour les mettre en perspective avec le schéma très volontariste de maîtrise de l'urbanisation proposé dans le cadre du projet de Métropole Jardin.

Tout d'abord, nous présentons le schéma de prévision de l'urbanisation en 2000 selon le projet de la Métropole jardin, comparé à une « photo » de l'état de l'urbanisation à cette même époque.

L'analyse détaillée de ces cartes montre un étirement des zones bâties le long du corridor fluvial, notamment là où le schéma de la Métropole Jardin identifiait des « coupures vertes en zones de pression urbaine forte » (entre Onzain et Blois par exemple, comme montré sur la partie zoomée de la seconde carte).

Ensuite, une analyse dynamique de l'urbanisation peut être effectuée de 1990 à 2006, grâce aux bases de données de Corine Land Cover, désormais accessible avec le logiciel Google Earth<sup>38</sup>. Les données de ce Système d'Information Géographique géant permettent de bien mettre en évidence la poussée urbaine sur les plateaux des grandes villes mais aussi des villages, comme le développement des zones industrielles et commerciales (cf. cartes suivantes).

A Tours et dans les communes périurbaines, peu de modifications importantes apparaissent : pour les terrains qui subissent des changements d'affectation, il s'agit principalement d'une progression des espaces bâtis aux dépens des terres agricoles. Cette logique d'extension en continuité avec le bâti existant ou dans les « interstices » va jusqu'à faire perdre dans certains cas la structuration du bâti (hameaux qui ne sont plus isolés par exemple). En dépit de l'extension de l'urbanisation dans les communes périurbaines, les espaces cultivés et « semi-naturels » restent très étendus (Andrieu, Servain-Courant & Verdelli, 2007).

Cependant, la période d'analyse disponible (1990-2006) ne permet pas d'analyser dans le détails les formes de l'urbanisation depuis les années 1960.

Pour cela, un travail de cartographie plus fin est réalisé à la Maison de Sciences de l'Homme de Tours par le cartographe Dominique Andrieu (cf. cartes suivantes : évolution de l'urbanisation de Blois à Tours de 1946 à nos jours et zoom sur Tours).

Ce travail permet de décrire finement les dynamiques d'urbanisation, et d'appréhender les spécificités locales suivant les espaces, les contraintes et les époques.

Sur l'exemple de Tours, on observe des sites urbains implantés historiquement en zone inondable, avec des développements de l'urbanisation qui s'adaptent aux contraintes du PPRI. Le corridor fluvial apparaît comme un espace largement, mais inégalement, urbanisé, avec une excroissance à l'Est de Tours. Après une première couronne urbaine, le bâti s'imbrique dans les espaces cultivés, créant une mosaïque d'espaces cultivés et habités dans les lits de la Loire et du Cher, témoignant de l'empreinte des usages successifs de ces espaces.

L'étude fine de l'essor urbain de trois villes (Tours, Blois et Nevers) révèle un taux d'urbanisation d'environ 10 % depuis 1946 dans l'aire de l'actuel PPRI, essentiellement contenu dans les trente dernières années. La vallée de la Loire a une certaine tradition de vivre

---

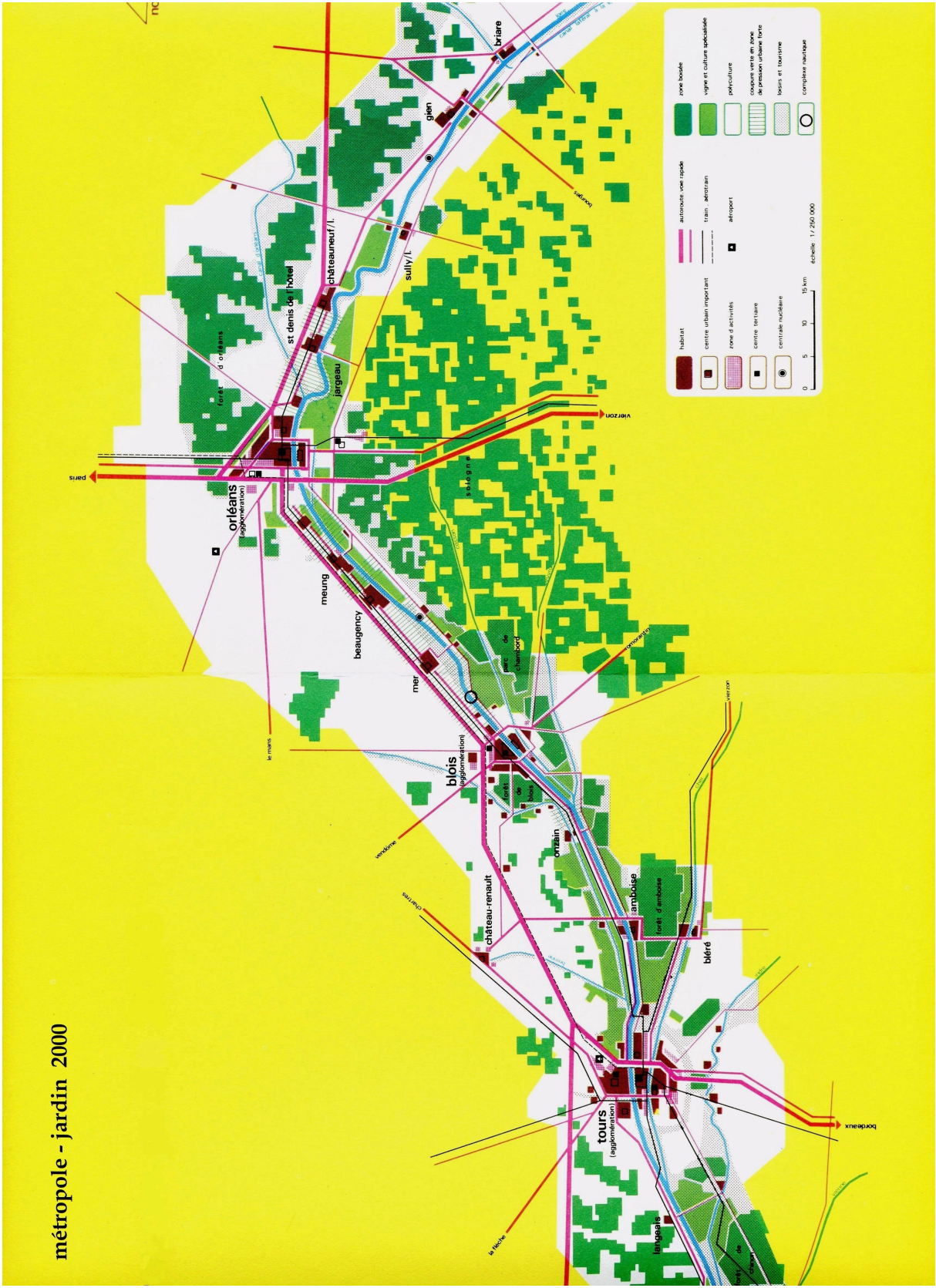
<sup>38</sup> <http://sd1878-2.sivit.org/>

près du fleuve, notamment grâce aux ouvrages de protections (levées...), même si la mémoire du risque s'estompe (absence d'expérience récente dans l'esprit des personnes).

Face à la contrainte de l'inondabilité, le phénomène de report de l'extension de l'urbanisation sur les plateaux est également constaté, aux dépens des zones agricoles ordinaires. « *Ce qui, à l'échelle du corridor fluvial, pouvait à première vue sembler un changement d'attitude vis à vis des enjeux liés à la soutenabilité du développement, une fois élargi le périmètre, s'avère être seulement une adaptation superficielle de stratégie, ayant les mêmes démarches et buts qu'auparavant, où la zone d'expansion urbaine est simplement repositionnée sur le plateau, préservant le corridor fluvial.* » (Verdelli, Serrano, Servain-Courant & Andrieu : 2005).

A l'échelle du corridor fluvial, l'avenir des terres agricoles constitue un enjeu majeur puisqu'elles ne seront vraisemblablement pas remplacées par du bâti, mais céderont éventuellement la place à des activités à caractère événementiel, visant le tourisme culturel (comme la "Loire à vélo»), en relation avec l'inscription UNESCO (Verdelli, Servain-Courant & Andrieu, 2006).

# métropole - jardin 2000





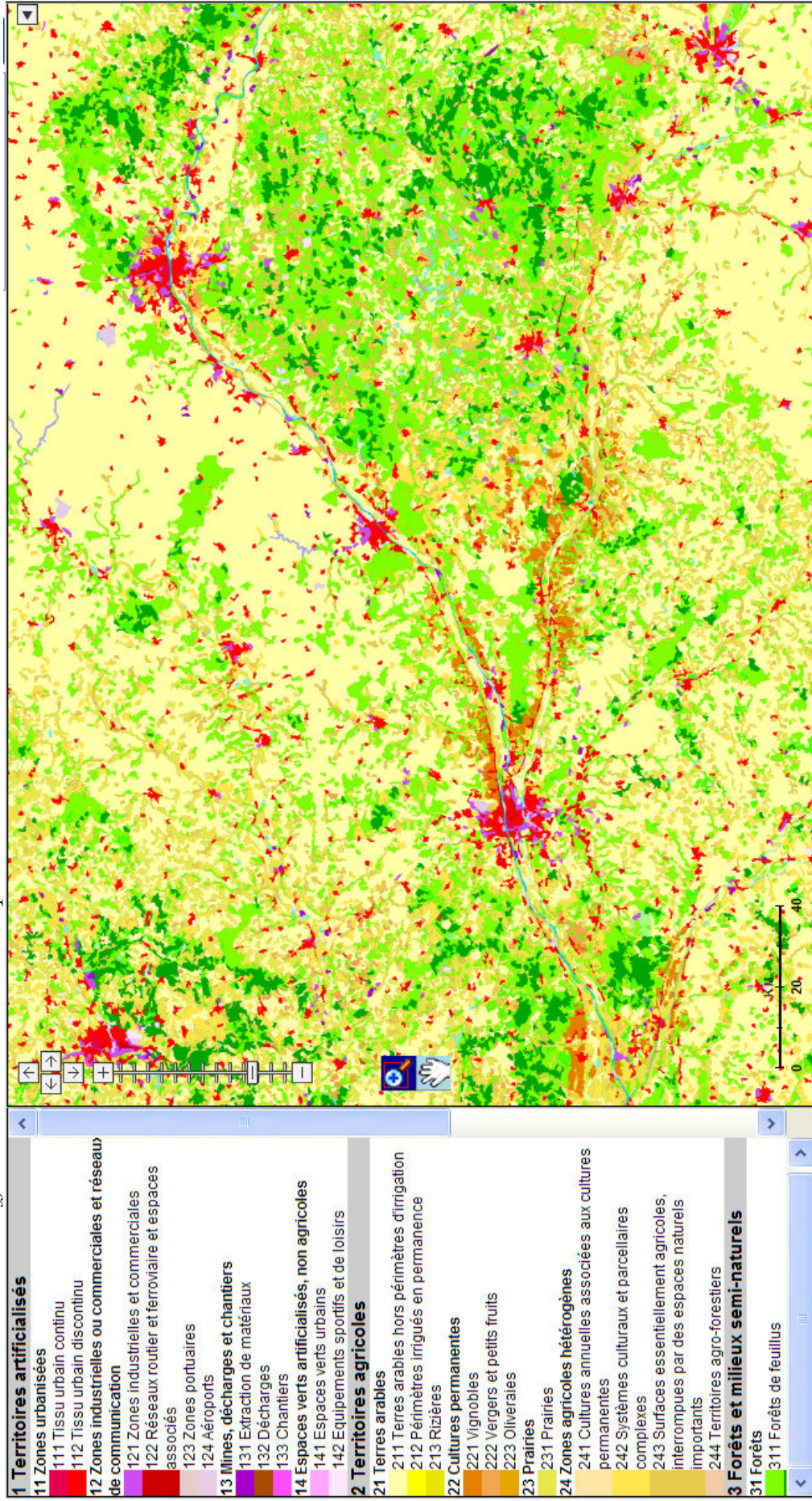
**La Loire moyenne  
Un continuum urbain ?**



Apparaissent : les routes et réseaux ferroviaires  
les photos aériennes (prises entre 2001 et 2002)  
les espaces bâtis

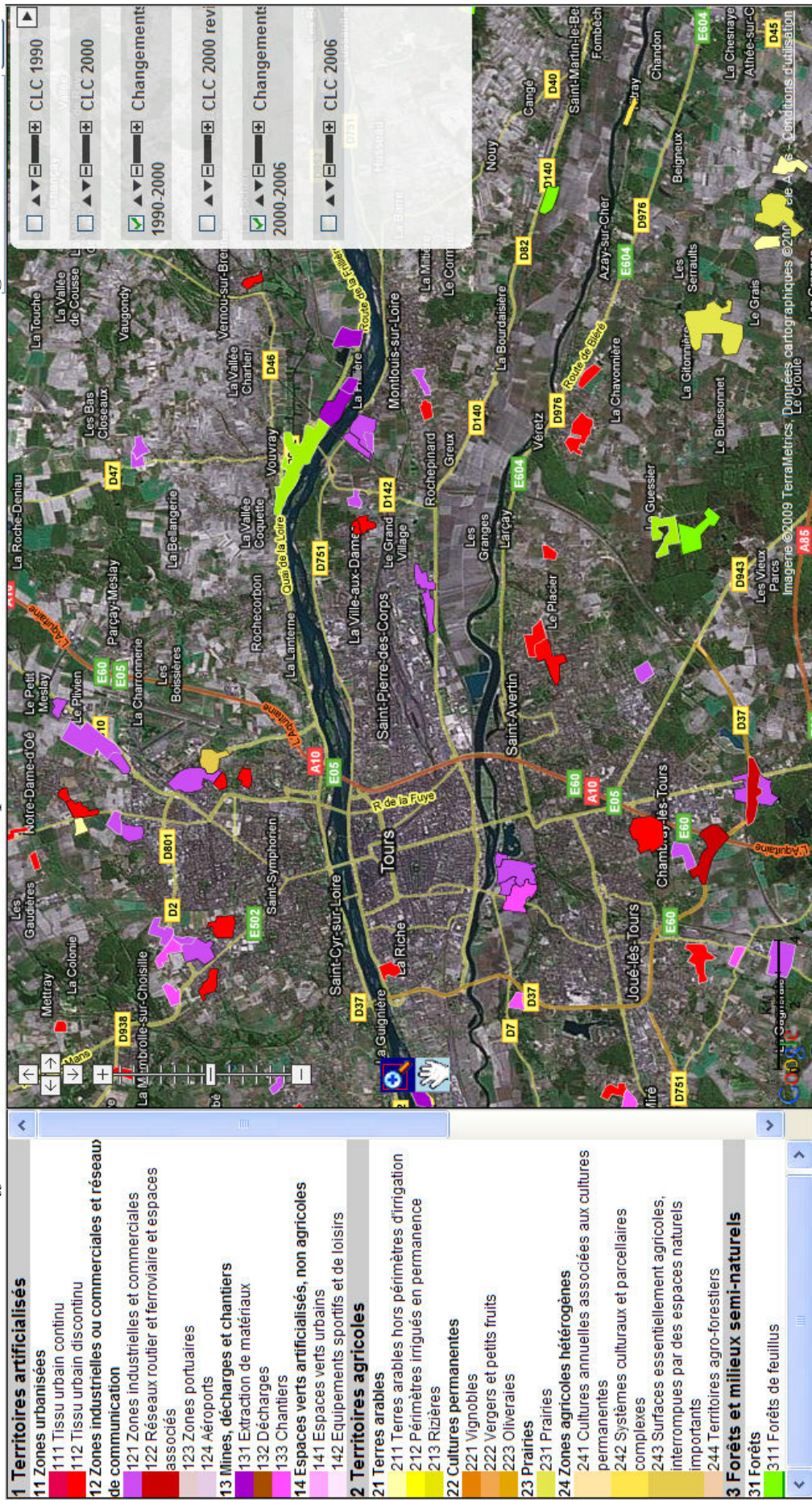
Source : géoportail.fr consulté en mars 2008

*Affectation des sols en 2006 d'après la base de données Corine Land Cover, d'Orléans à Tours*



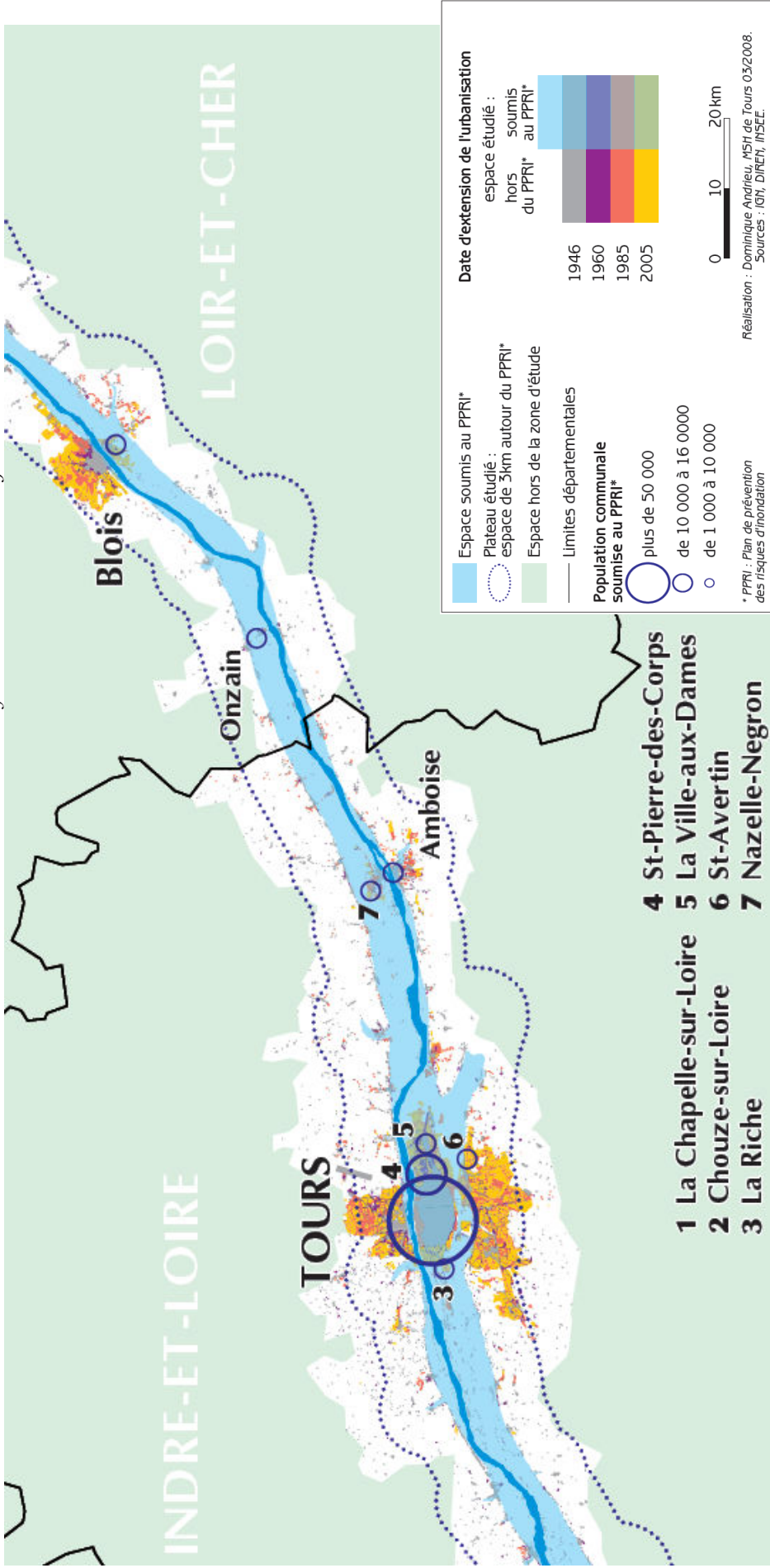
Source : Corine Land Cover France – couche activée : Corine Land Cover 2006, consulté en mars 2009

*Evolution de l'affectation des sols de 1990 à 2006 d'après la base de donnée Corine Land Cover, sur la région de Tours*

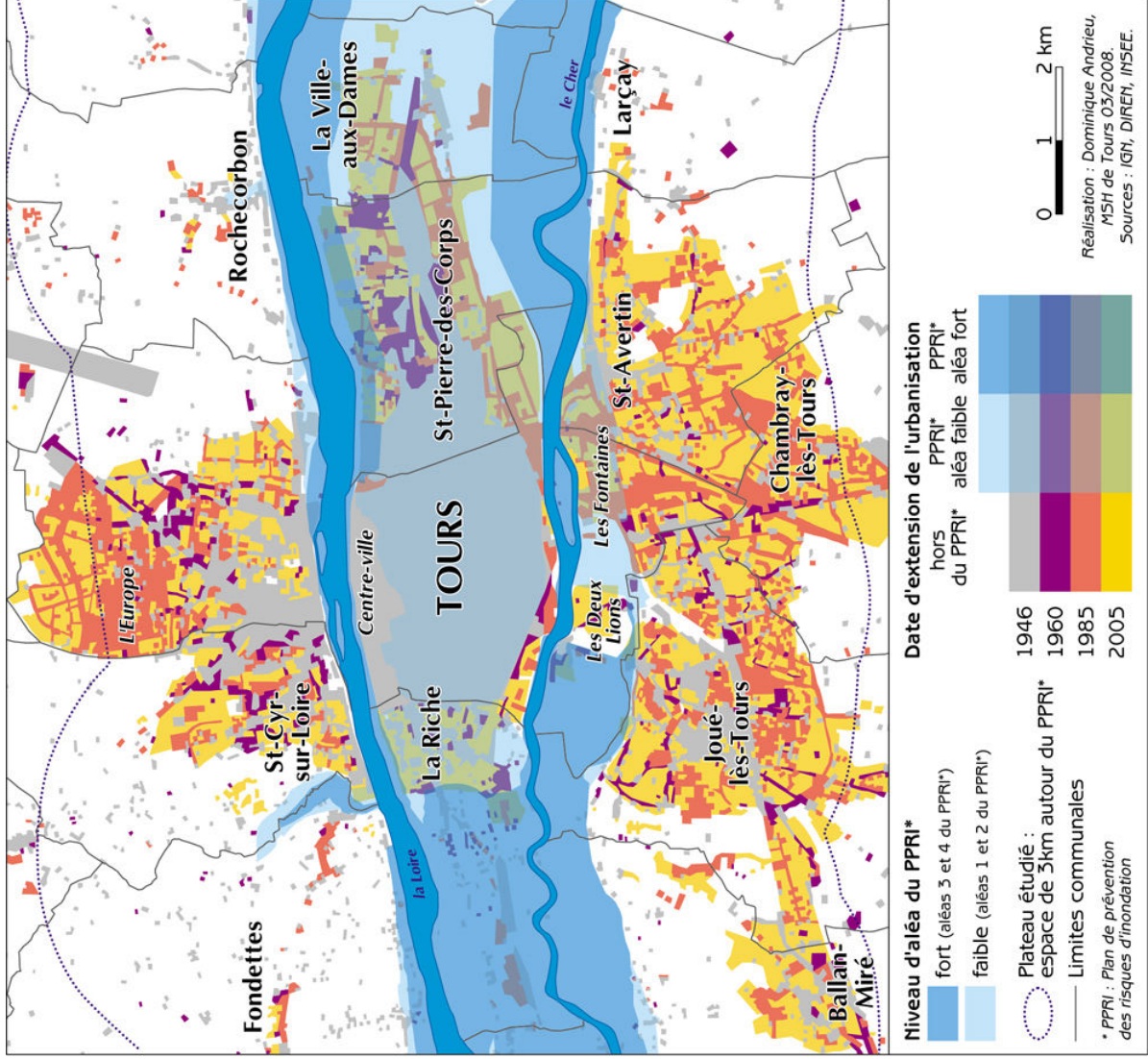


Source : Corine Land Cover France – couches activées : changements 1990-2000 et 2000-2006, consulté en mars 2009

*Extension de l'urbanisation dans le corridor fluvial de 1946 à nos jours*



*Evolution de l'urbanisation sur l'agglomération de Tours de 1946 à nos jours*



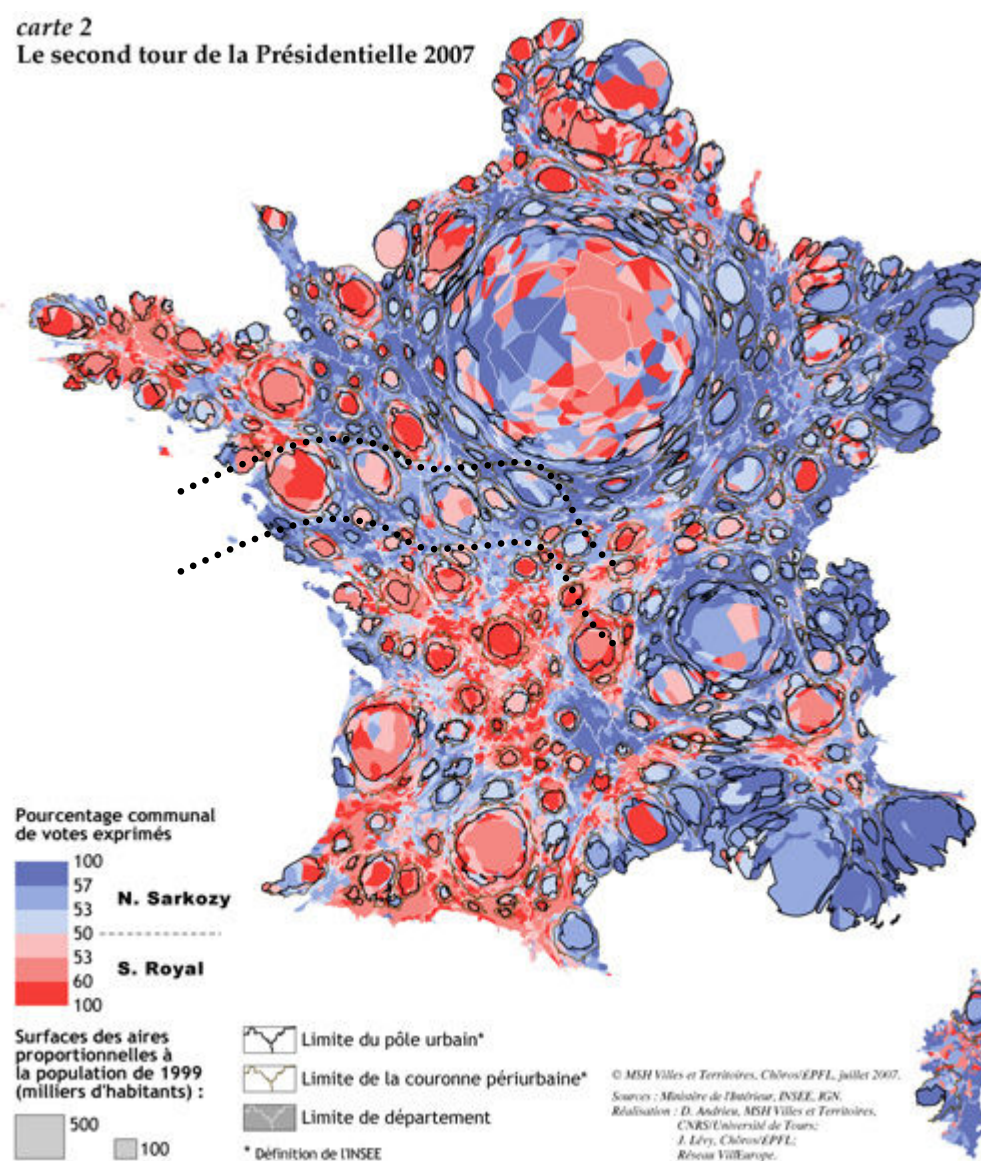
F. D'autres données d'analyse de la continuité et de la cohérence des espaces vécus : les pratiques politiques

Jacques Levy propose, dans un article analysant les élections présidentielles de 2007<sup>39</sup>, de repenser l'analyse spatiale non pas tant par grande région que par régime d'urbanité : urbain, suburbain, périurbain, hypo-urbain, infra-urbain. « *L'espace français se lit alors comme une collection d'aires urbaines découpées en un disque central entouré de plusieurs anneaux, suburbain, périurbain, hypo-urbain, infra-urbain, cet agencement pouvant être plus ou moins perturbé par une organisation par secteurs angulaires, comme dans l'agglomération lyonnaise, où l'Ouest est plutôt « bourgeois » et vote traditionnellement à droite, tandis que l'Est et le Sud sont plus « populaires » et de gauche.* » (Lévy & Andrieu, 2007)

Sur la base de cette géographie électorale, Dominique Andrieu livre des cartogrammes, réalisés selon le principe de l'anamorphose, cartes qui montrent notamment le long de la Loire des discontinuités du corps politiques en fonction de ces régimes d'urbanité.

carte 2

Le second tour de la Présidentielle 2007



<sup>39</sup> ANDRIEU D. & LEVY J. (2007), « *L'archipel français* », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 27.07.2007 <http://espacestemp.net/document2861.html>

## **CONCLUSION**

En termes de pressions écologiques, sur l'espace considéré, le phénomène de l'étalement urbain apparaît comme une tendance non-maîtrisée et non-durable, tant des points de vue spatiaux, économiques qu'énergétiques. La question urbaine à l'échelle du Val constitue une sorte d'impensé.

Pour autant, cet espace est représenté comme de grande qualité et d'exception (inscription au titre des paysages culturels sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco) sans que des dispositifs de protection spécifique soit mis en œuvre. On peut alors supposer que la reconnaissance patrimoniale de cet espace, bien plus que de lui assurer une garantie de sauvegarde, renforce ses fragilités écologiques par leur effacement au profit d'autres représentations comme par l'absence de dispositifs *ad hoc* de protection.

Les essais de caractérisation de la « région urbaine » de la Loire moyenne via différentes perspectives d'analyse soulignent :

- Un « mosaïquage » des espaces autour des emprises urbaines anciennes, entre terres cultivées terres en friche, espaces naturels et espaces urbanisés, où se dissout la distinction entre ville et campagne sans que la qualificatif de périurbain n'apparaisse pleinement satisfaisant pour refléter la diversité des espaces, de leurs fonctionnements et de leurs usages.
- Une dynamique de peuplement qui conforme la tendance à l'étalement de l'habitat le long du corridor fluvial, avec un report plus récent des dynamiques d'urbanisation sur les plateaux.
- En termes sémantiques, on constate que l'espace urbanisé de la Loire moyenne a véhiculé de nombreuses appellations, de l'axe à l'aire ligérienne, de la Métropole Jardin à l'espace métropolitain, marquant différentes générations de travaux cherchant à conceptualiser cette forme urbaine et son aménagement. Si la Métropole Jardin renvoie à un projet d'aménagement très volontaire, reposant sur le concept Ville / Nature, l'usage actuel de l'expression « Val de Loire » marque un tournant vers un modèle de développement davantage basé sur la mise en valeur des ressources identitaires, avec « *une acception beaucoup plus axée vers le tourisme et le patrimoine que vers des dimensions fonctionnelles ou géographiques.* » (Demazière & alii., 2006 : 63)
- L'analyse du fonctionnement des relations internes et externes de l'espace de la Loire moyenne indique que les villes ligériennes des villes échangent au quotidien moins de personnes entre elles que chacune avec la région parisienne. Si on peut parler du Val en termes de continuum urbain (dont la spécificité resterait à vérifier en comparant sa forme urbaine à d'autres corridors fluviaux densément habités), dont la maîtrise de l'urbanisation à une échelle supra-communale n'apparaît pas effective ; le Val en termes de pratiques spatiales, notamment inter-urbaines, est peut-être davantage à voir comme un enchaînement de villes moyennes proches (ce qui a interdit le développement important d'un de ces pôles, qui se sont en quelque sorte « neutralisées ») que comme un réseau de villes, dans le sens où les relations entre ces villes ne sont pas nécessairement plus importantes que les relations de chacune de ces villes avec d'autres villes n'appartenant pas au Val de Loire, et en premier lieu la capitale nationale.

On constate donc que les pratiques spatiales ne suivent plus mécaniquement et ne s'organisent plus majoritairement le long de l'axe fluvial, physiquement prédominant dans l'espace ligérien mais qu'elles fonctionnent également selon d'autres facteurs structurants (gradient d'urbanité, mobilité etc.) qu'il convient de prendre en compte.

## II. Le projet de « Métropole Jardin », un modèle de développement durable pour le Val de Loire ?

Après avoir examiné sous différents angles d'analyse les formes et les effets des dynamiques d'urbanisation sur l'espace étudié, nous proposons ici une présentation et une discussion de ce qui peut être considéré comme une des premières réponses possibles avancée en termes de système intégré Ville / Nature, à savoir le modèle de la Métropole Jardin tel qu'il a été élaboré dans les années 1970.

Si l'on s'intéresse aux modèles de pensée qui ont préfiguré les stratégies et les actions d'aménagement le long de la vallée de la Loire, le modèle de la Métropole Jardin apparaît en premier lieu, tant il constitue en termes d'aménagement le premier projet qui envisage de traiter la question urbaine à une échelle régionale, et tant il constitue une référence intellectuelle pour la suite des réflexions sur l'aménagement de cet espace.

Dans la perspective d'initier une réflexion sur de possibles modèles de développement durable de l'espace ligérien, il convient de partir d'une exploration du *modèle de la « métropole jardin »*, marqué par une conception très largement centralisée de l'aménagement du territoire, conduite par l'Etat et s'imposant « d'en haut » aux territoires, en le prolongeant dans la perspective d'un changement de paradigme, qu'acte le changement des représentations de la Loire, passée d'un « *espace à cultiver* » (métropole jardin) à un « *espace à protéger* » (patrimoine mondial) (Thibault, Calenge & Demazière, 2005) et dont les conflits autour des barrages constitueraient une illustration des résistances et des tensions entre « l'ancien » paradigme techniciste et le « nouveau » paradigme écologique.

Avant de commencer cette analyse, il semble instructif de resituer la vision que pouvait avoir un géographe aménageur du Val de Loire, au début de la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement, et avant l'élaboration du projet de Métropole Jardin. Yves Babonnaux a consacré sa thèse de géographie à l'étude des villes et régions de la Loire moyenne<sup>40</sup>. Celle-ci est éditée en 1967 et voici un extrait de la notice bibliographique qui lui est consacrée dans la revue *Population*<sup>41</sup> : « *Au terme de l'étude détaillée est soulignée la malaise dont elles [les villes ligériennes] souffrent, résultat d'une maladroite concurrence interurbaine, de la lourdeur du marché de l'emploi, de la disparité des salaires, et surtout du retard de l'équipement. Des signes de revirement semblent cependant se manifester. Les villes ligériennes sortent peu à peu de leur torpeur et s'ouvrent à l'idée d'une expansion régionale. Par un curieux renversement, c'est la cause de leurs difficultés passées, la trop grande proximité de Paris, qui, à l'heure de l'aménagement du territoire, leur offre leur meilleure chance de « relance ».* » Voilà le décor planté...

---

<sup>40</sup> BABONNAUX Yves, 1966 : *Villes et régions de la Loire moyenne, Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Paris, S.A.B.R.I., 742 p.

<sup>41</sup> *Population*, Année 1967, Volume 22, Numéro 2, p. 354-354 [<http://www.persee.fr>]



## II. 1. Présentation : la Métropole Jardin, un projet précurseur, symbole d'un aménagement centralisé<sup>42</sup>

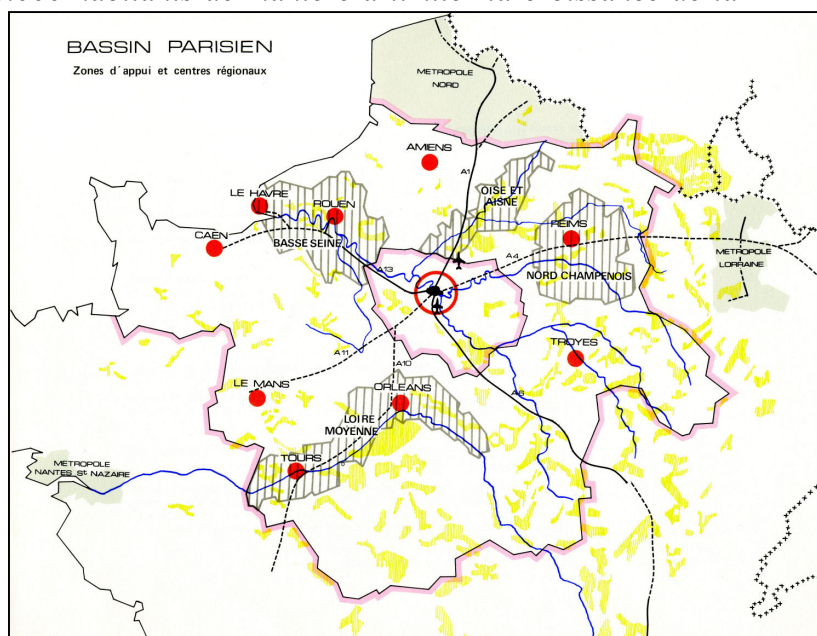
### A. Le projet de Métropole Jardin dans la politique nationale d'aménagement du territoire

Le projet de Métropole Jardin est emblématique de la première période de la politique française d'aménagement du territoire, conçue et pilotée à l'échelle nationale par l'Etat central. Il doit donc être resitué dans ce contexte (cf. chronologie synthétique ci-dessous).

Ce projet fait suite à la mise en place des *métropoles d'équilibre* et des *villes nouvelles* sur le territoire français, dispositif mis en œuvre dans le but de répartir la croissance de la population urbaine ainsi que les équipements et les fonctions économiques.

Le Bassin parisien bénéficie lui aussi d'un aménagement, plus spécifique et localisé. La volonté de l'Etat de maîtriser le développement et l'urbanisation de la capitale, se traduit par la promotion d'«*un parti d'aménagement s'appuyant sur les grandes vallées du Bassin Parisien et les villes de plus de 100.000 habitants de manière à limiter la croissance de la Région Parisienne*»<sup>43</sup>. Ce parti

d'aménagement concernera huit villes, appelées «*villes d'appui*» : Caen, Orléans, Tours, Amiens, Rouen, Le Havre, Reims et Troyes. Les grandes orientations de ces villes seront recensées dans le *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne* (SDAURP) de 1965. Ainsi, l'aménagement du territoire se traduit à cette époque par la planification de trois grands ensembles : le SDAURP, les huit villes d'appui et les huit métropoles d'équilibre.



L'espace ligérien d'Orléans à Tours va donc être engagé dans un projet de métropolisation à partir de son insertion en tant que pôle d'appui au bassin parisien. Cet axe est alors voué à

<sup>42</sup> Cette partie s'appuie largement sur les articles suivants :

THIBAUT S. (2005), «*Loire métropole(s)* », pp. 12-23 in COLLECTIF (2005), *La Loire Métropole ?*, contributions des chercheurs de l'UMR CITERES au colloque Val de Loire organisé à Angers le 30 novembre 2005 intitulé «*La Loire, territoire de développement ?* », 45 p. [[http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/la\\_loire.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/la_loire.pdf)]

THIBAUT S., CALENGE C. & DEMAZIERE C. (2005), «*Villes du fleuve, fleuve des villes, entre métropole jardin et Loire patrimoine mondial* », Thème de l'action transversale n°3 «*Patrimoine mondial* » de la Zone Atelier Loire [<http://www.msh.univ-nantes.fr/documentation/zal/index.php>]

THIBAUT S. (2007), «*De la métropole-jardin à aujourd'hui, trente ans d'efforts d'aménagement de l'axe ligérien* », intervention au colloque organisé par le département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'université de Tours le 1er février 2007 intitulé «*La métropole, enjeu de connaissance et de coopération. Quelle ingénierie territoriale pour une métropolisation réussie (application au Val de Loire)* »

THIBAUT S. & VERDELLI L. (2007), «*La métropole jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné* », Loire et Terroirs, mai 2007

<sup>43</sup> p.3 in «*Aménagement de la Loire Moyenne - Schéma de la Métropole Jardin* », schéma général d'aménagement de la France, Travaux et recherches de prospective – Aménagement du territoire, Paris, La documentation française, 1977

devenir une composante urbaine intégrée de la région parisienne et non une composante séparée et distincte de cet espace.

Il est intéressant de remarquer que la politique des métropoles d'équilibre a concerné, pour certaines, des villes relativement distantes, de cinquante (Lyon – Saint-Etienne, Nancy – Metz), voire une centaine de kilomètres (Lyon - Grenoble). A ce sujet, les auteurs d'un rapport de synthèse sur les politiques d'aménagement sur l'aire ligérienne notent : « *Quoique étant strictement dans la même situation sur le plan géographique et appartenant également à un même espace régional, Orléans et Tours n'ont pas été concernées par cette politique. Il est vrai que la partie urbanisée du Val de Loire ne répondait pas à la plupart des critères posés par la DATAR (poids et évolution démographique, importance des activités tertiaires, étendue de la zone d'influence...).* L'eut-elle fait qu'elle aurait sans doute buté sur une autre réalité géographique – la proximité de Paris – ainsi que sur « l'aveuglement de la politique d'aménagement du territoire par le problème parisien » (Madiot, 1994, p. 140). » (Demazière & alii., 2006 : 21)

*Remise en perspective historique du projet de Métropole Jardin*

<b>1963</b>	Création de la <b>DATAR</b> (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale)
	Politiques des <i>métropoles d'équilibre</i> et des <i>villes nouvelles</i>
<b>1965</b>	Rédaction du <i>Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne</i> (SDAURP) et identification de 8 villes d'appui, dont Tours et Orléans
<b>1966</b>	Création des <b>OREAM</b> (Organisation d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines)
<b>1968</b>	Création de l' <b>OREALM</b> (Organisation d'Etudes d'Aménagement de la Loire Moyenne) avec pour mission l'élaboration d'un schéma d'aménagement à long terme selon les directives du <b>GIABP</b> (Groupe Interministériel d'Aménagement du Bassin Parisien)
<b>Juin 1971</b>	Publication du <b>Livre Blanc</b> « <i>Vers la Métropole Jardin</i> » par l'OREALM
<b>Août 1971</b>	Approbation du Livre Blanc en conseil des ministres
<b>5 juillet 1972</b>	La région devient un <b>Etablissement Public Régional</b> à vocation spécialisée
<b>Décembre 1973</b>	L'OREALM devient l'OREAC (Organisation d'Etudes et d'Aménagement de la Région Centre)
<b>18 février 1975</b>	<b>Approbation</b> par le bureau du conseil régional du document de synthèse intitulé « <i>Le Schéma d'Aménagement de la Loire Moyenne : lignes de force pour le moyen terme</i> »
<b>11 avril 1975</b>	<b>Approbation</b> du Schéma d'Aménagement de la Loire Moyenne par le CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire)

Le concept de Métropole Jardin a donc été élaboré pour répondre à deux enjeux principaux :

- le desserrement parisien : face à l'attractivité grandissante du Bassin Parisien, le Schéma de Développement de la Région Île-de-France préconisait de promouvoir les métropoles régionales afin de tendre vers le rééquilibrage du territoire national. La vallée de la Loire Moyenne, constituant une des quatre zones d'appui du Bassin Parisien, a donc été choisie pour recevoir la redistribution des croissances démographique et économique parisiennes ;

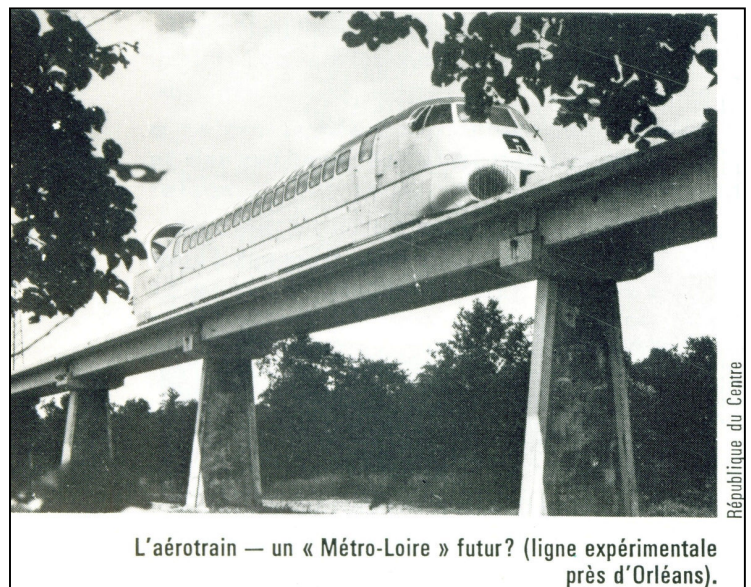
- l'aménagement de la Loire Moyenne : les travaux de diagnostic (Livre Blanc...) ont mis en évidence des dysfonctionnements importants au sein du territoire de Loire Moyenne (notamment : l'émiettement de l'action publique, le manque de cohérence des actions d'aménagement et l'inefficacité relative des résultats). Il y avait donc la volonté de lutter contre ce laisser-aller et de reconstruire une unité territoriale (Demazière & alii., 2007 : 24).

*B. Le projet de Métropole Jardin : un modèle novateur pour penser l'aménagement à l'échelle de la « région ligérienne »*

Le projet de Métropole Jardin s'étend sur une aire d'étude comprenant un territoire de 20 à 30 km de large et de 250 km de long suivant le cours de la Loire à travers la région Centre. Il se projette sur les 25 années à venir et vise à promouvoir un développement en capacité d'assurer le bien-être à la population. En termes de contenu et d'orientations stratégiques, l'objectif du projet de Métropole Jardin visait à contenir le développement de l'urbanisation le long du val et ainsi lutter contre un développement graduellement diffus et spontané qui a terme aurait signifié une perte des qualités paysagères, naturelles et patrimoniales des sites. Afin de convenir de ces intentions, le projet préconisait un système linéaire basé sur une urbanisation discontinue, rythmée par des coupures vertes (cf. schémas suivants). Le principe d'aménagement qui a guidé l'élaboration du schéma consiste donc à « renforcer l'heureuse alternance des villes et des campagnes ou des forêts le long de la vallée ». Ce projet reposait donc sur une distinction entre villes et campagnes, basée sur une catégorisation relativement étanche entre ces deux types d'espace.

Ce projet était ainsi fondé sur un schéma linéaire discontinu, de Chinon à Gien, qui visait à maintenir le développement de l'urbanisation autour des principales villes et agglomérations de cet espace ligérien avec l'organisation de coupures vertes destinées à préserver et valoriser les paysages ligérien, et mettre en valeur son patrimoine naturel et culturel.

L'ensemble des villes devait constituer une métropole en réseau, s'associant pour mettre en commun et partager, de façon complémentaire, les ressources du développement économique et culturel. Ce projet s'appuyait également sur le développement des relations internes et externes à son territoire, et reposait sur le développement de la mobilité, notamment via la mise en place d'outils comme l'aérotrain de l'ingénieur Bertin (à cette époque en expérimentation au nord de l'agglomération d'Orléans) (Demazière & alii., 2007 : 25).



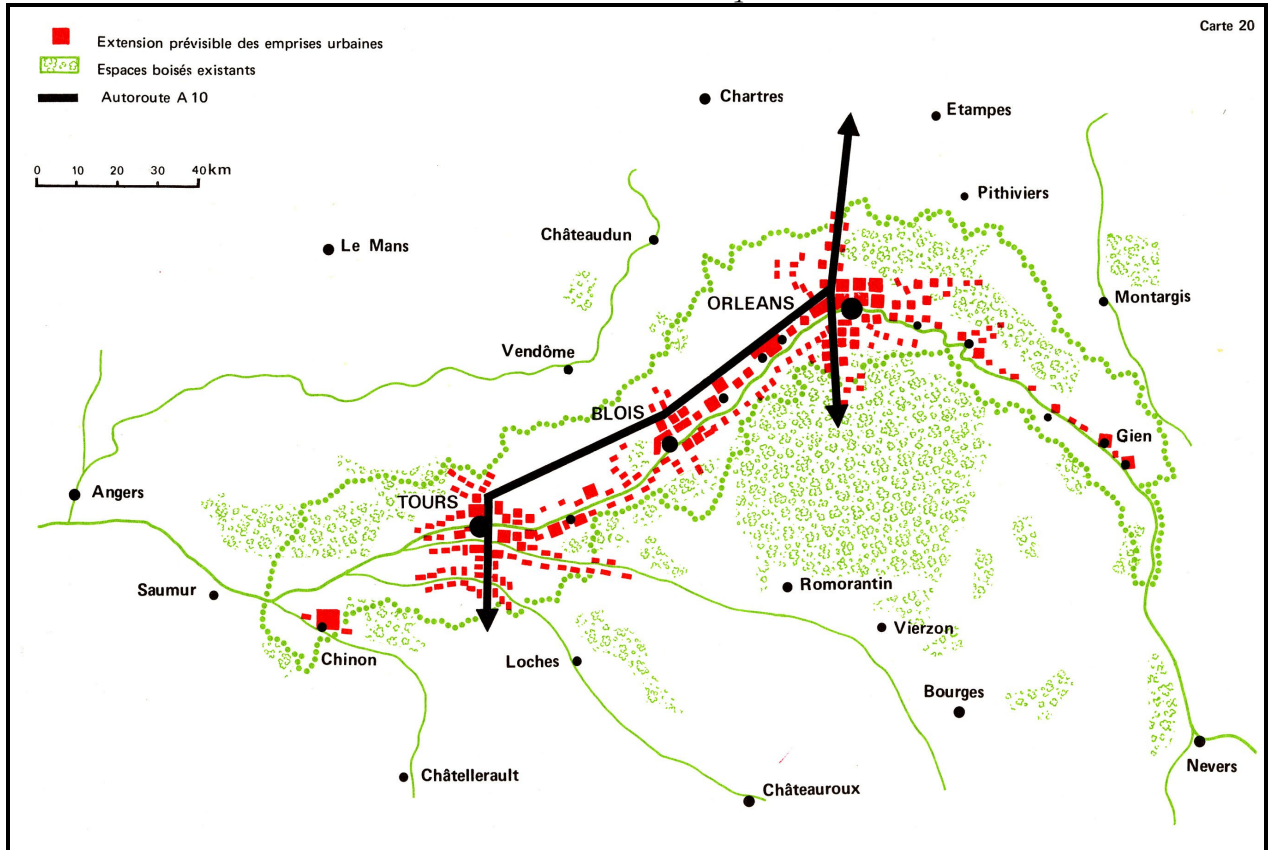
L'aérotrain — un « Métro-Loire » futur? (ligne expérimentale près d'Orléans).

République du Centre

La métropole-jardin devait se positionner comme un axe majeur de développement et de relance économique, jouant un effet de levier et d'entraînement pour l'ensemble de la région Centre. Quatre objectifs principaux étaient recherchés :

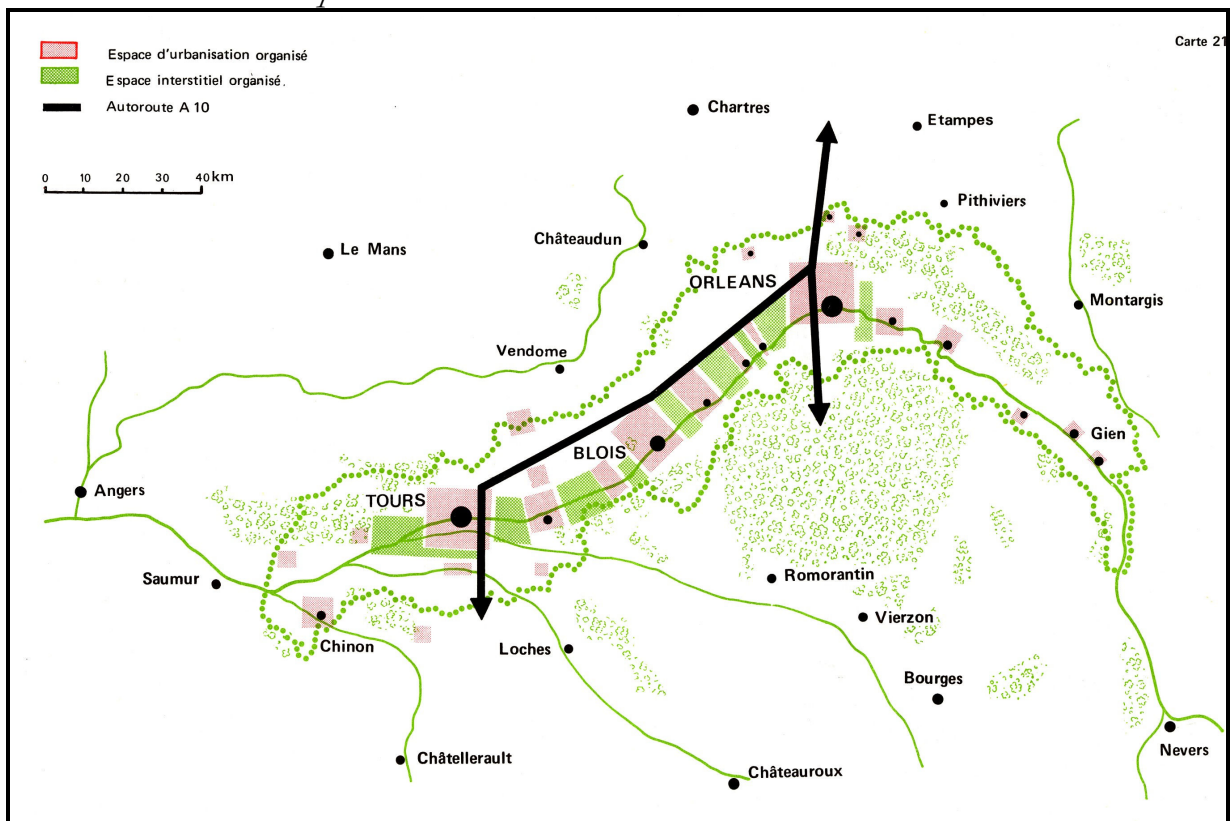
- le développement équilibré des grandes et petites villes, mais aussi des espaces ruraux ;
- le renforcement de la cohésion de la Loire Moyenne ;
- la discontinuité dans l'urbanisation (coupures vertes) ;
- la protection et la mise en valeur des paysages.

## *Tendances de l'urbanisation spontanée*



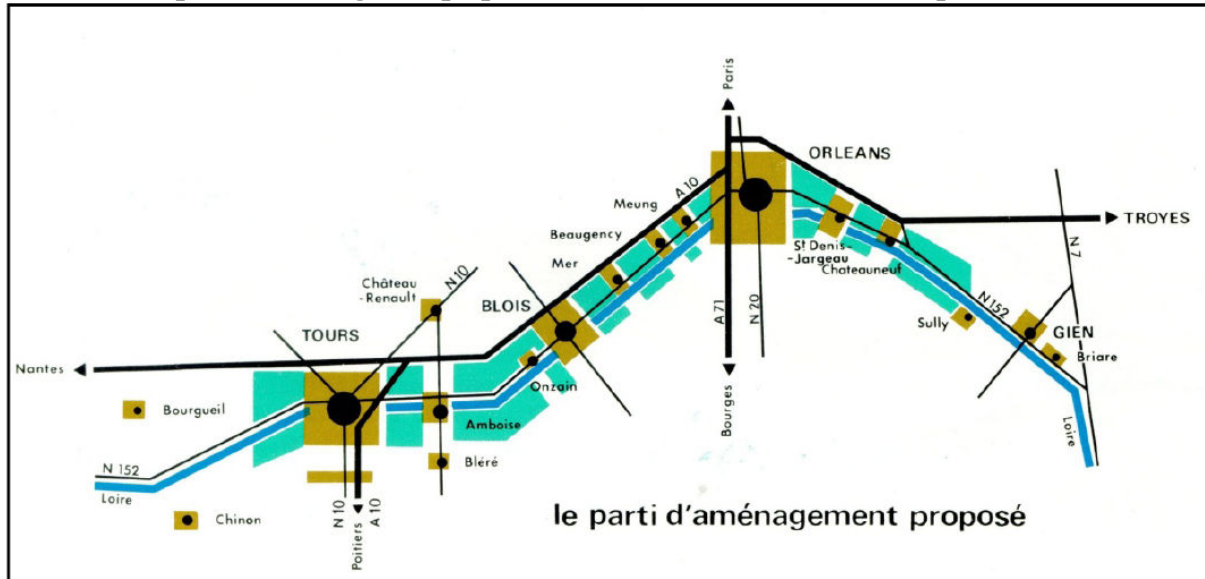
Source : OREALM (1971), Vers la Métropole Jardin – Livre Blanc, juin 1971

## *Principe d'urbanisation selon un schéma linéaire discontinu*



Source : OREALM (1971), Vers la Métropole Jardin – Livre Blanc, juin 1971

*Le parti d'aménagement proposé : urbanisation discontinue et coupures vertes*



Source : OREALM (1971), Vers la Métropole Jardin – Livre Blanc, juin 1971

Le projet se déclinait en deux composantes : l'espace construit et minéral : la métropole ; et l'espace végétal : le jardin (cf. schéma suivant).

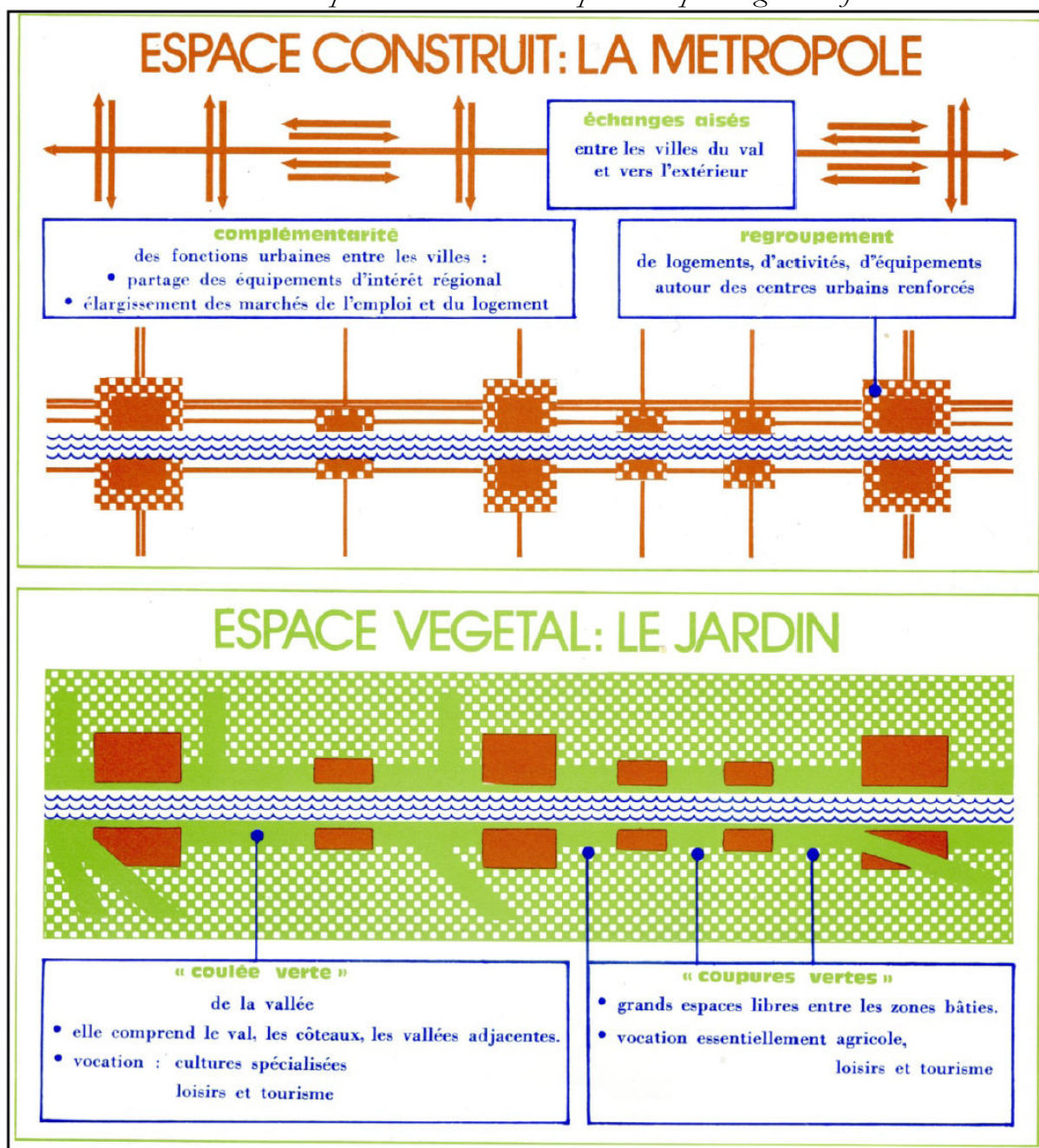
C'est une originalité en termes de formes urbaines que d'avoir conçu et promu une urbanisation selon « un type particulier de conurbation constituée d'un chapelet de villes séparées et reliées par des espaces naturels aménagés le long du corridor fluvial. » (Thibault & Verdelli, 2007) « Ce modèle permettait en cet espace de promouvoir « la métropolisation » à partir d'un parti qui avait peu avoir avec le modèle de la métropole d'équilibre, c'est-à-dire, le renforcement du développement urbain centré sur une grande agglomération. La métropole jardin n'étant pas tant la version linéaire de cette métropole d'équilibre, qu'un ensemble d'agglomérations de tailles moyennes, toutes reliées par un même corridor fluvial. » (Thibault & Verdelli, 2007)

Il y aussi exprimé une forte volonté de maîtrise de l'urbanisation des centres urbains existants (contrôle de la croissance des plus importants et stimulation de la croissance des petites villes) et de contrôle de la non-artificialisation des espaces naturels destinés à constituer des coupures vertes<sup>44</sup>. « Le concept de métropole-jardin abordait l'espace ligérien par une entrée très urbanistique, la démarche se voulant résolument volontariste avec des objectifs en termes de maîtrise foncière, de répartition de la population. » (Demazière & alii., 2007 : 25)

Les travaux développés dans le cadre de ce projet, comme ceux menés pour le compte des OREAM (Organisations d'Études d'Aménagement des Aires Métropolitaines) dans les années 1970, ont fait une large part au paysage et au patrimoine naturel. Ceci peut s'expliquer par la composition pluridisciplinaire des équipes mobilisées, composées tout d'abord d'urbanistes, de géographes, d'ingénieurs, d'économistes et de sociologues, ayant intégré des paysagistes et des écologues (Demazière & alii., 2007 : 25).

<sup>44</sup> « l'aménagement s'articule sur le chapelet des centres urbains existants, la croissance des grandes villes est contrôlée, alors que l'essor des petites villes est stimulé. Un souci de rigueur s'instaure quant à la définition de la vocation des terrains ; les coupures vertes entre agglomérations sont identifiées et renforcées, le cas échéant, pour contenir l'urbanisation. » p.11 in OREAC (1977), « Vers la métropole jardin - le schéma d'aménagement de la Loire Moyenne et sa mise en œuvre », Octobre 1977

*Le principe d'aménagement :  
alternance entre espace construit -la métropole- et espace végétal -le jardin-*



Source : OREALM (1971), Vers la Métropole Jardin – Livre Blanc, juin 1971

La mise en œuvre de ce projet, approuvé lors du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) le 11 avril 1975, se heurtera à un contexte de crise économique et de reflux de la politiques nationale d'aménagement, liée étroitement à la période des « trente glorieuses ». De plus, l'OREALM, en charge de ces études, deviendra l'Organisation d'Etudes et d'Aménagement de la Région Centre (OREAC) et sera alors en charge non plus seulement de la réalisation d'une trame urbaine le long du fleuve mais d'une armature urbaine d'ensemble cohérente au niveau régional.

Mais plus que tout autre chose, c'est surtout le début du mouvement de décentralisation, avec la reconnaissance des régions (qui deviennent en 1972 *Etablissements Publics Régionaux*, avec une assemblée élue), dans un pays marqué par un système politico-administratif très

centralisé, qui semble avoir été fatal au projet, trop marqué dans sa conception par une vision nationale, étatique et descendante de l'aménagement, et laissant *in fine* peu de place aux volontés locales. Dans ce contexte, l'acceptation du projet par les élus locaux n'ira pas de soi. Petit à petit, ce projet sera discrédité, vécu comme imposé « par le haut ».

### C. Premières observations

A partir de cet exposé et en adoptant un point de vue actuel, situé trente années après, plusieurs constatations peuvent être faites :

- Un projet lié à une conception nationale de l'aménagement du territoire, dont la distance actuelle est avant tout marquée par les profondes transformations du système politico-administratif français et les changements d'échelle dans les « façons de faire » l'aménagement du territoire :

*« Aujourd'hui, (...) pour qu'un processus de métropolisation se développe, les prémisses de sa réalisation diffèrent sensiblement de ce qui avait prévalu au début des années 1970. Les lois de décentralisation - et, plus récemment les lois Voynet, Chevènement et SRU - ont affirmé (ou favorisé) l'autonomie des agglomérations en matière de projet urbain, de planification spatiale et de développement économique. Dès lors, c'est à ce niveau que doit être posé la question du statut métropolitain d'Orléans et de Tours, et non seulement à un niveau régional (la région Centre) ou national (le grand Bassin Parisien). » (Demazière & alii., 2006 : 22)*

Il convient donc de noter tout d'abord, et à la suite de bien d'autres, que ce qui nous sépare du projet de la Métropole Jardin, c'est avant tout une modification profonde des acteurs et des façons de faire l'aménagement, avec en premier lieu une évolution profonde de la place et du rôle de l'Etat : *« Des métropoles d'équilibre à la coopération métropolitaine, le niveau central a évolué de l'autoritarisme vers le partenariat. » (Demazière & alii., 2007 : 9)*

- Un développement urbain régit par les intérêts locaux mais non pensé à l'échelle de la région urbaine :

Le projet de Métropole Jardin reposait sur un développement complémentaire entre Orléans (tertiaire supérieur administratif) et Tours (fonctions économiques) visant une véritable complémentarité, devant permettre un développement cohérent et un renforcement mutuel entre les deux villes. Suite à son abandon, aucun projet urbain pensé à cette échelle n'a été mis en œuvre et il ressort que si les services publics et marchands des deux agglomérations se sont développés, cela est resté insuffisant pour affirmer une quelconque métropolisation (Demazière & alii., 2006 : 21).

- Un projet très urbain et descendant mais peu marqué par les volontés et spécificités locales :

*« Avec ce concept de métropole-jardin, on ressent clairement l'influence d'un pouvoir central planificateur qui impose sa vision du territoire, en proposant un territoire de projet. Le projet économique est peu visible, et présuppose a posteriori la concertation des acteurs économiques locaux, publics et privés. On peut aussi remarquer que la métropole-jardin n'a pas vraiment d'identité particulière, dans le sens où il ne s'agit pas d'un concept qui émerge du territoire. » (Demazière & alii., 2007 : 25)*

- Des diagnostics mettant en lumière des problèmes récurrents, mais une mise en action des stratégies à une échelle cohérente sans cesse repoussée :

Une étude réalisée au sein de l'UMR CITERES pour le compte de la Direction Régionale de l'Équipement portant sur les enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne (Demazière & alii., 2007) a procédé à une synthèse des études portant sur l'aire ligérienne (Demazière & alii., 2007). Il ressort de ce travail une permanence des débats et des réflexions quant à une structuration de l'aire ligérienne (Demazière et alii., 2006 : 58-68) : si le

Val de Loire est considéré comme un territoire attractif au vu de son dynamisme démographique et économique, les problèmes relevés auparavant persistent :

- la dépendance vis-à-vis du Bassin Parisien devient problématique, et participe à l'accroissement des disparités régionales notamment entre le Nord-Est et le Sud-Ouest de la région Centre ;
- le phénomène de périurbanisation s'accroît et met en exergue les difficultés de contenir une urbanisation de plus en plus diffuse, ainsi que le renforcement du phénomène de polarisation confortant l'émergence d'un « bicéphalisme régional » autour d'Orléans et de Tours ;
- la protection et la valorisation des sites et des ressources naturelles restent insuffisantes. (Demazière & alii., 2007 : 25)



## II. 2. Discussion : la Métropole Jardin, une vision territorialisée de l'idée de soutenabilité avant l'heure ?

### A. La Métropole Jardin, un projet historiquement daté

L'idée de Métropole Jardin est historiquement datée, étroitement liée à une perspective **nationale** d'aménagement du territoire (*Métropole*, renvoie aux métropoles d'équilibre face au poids de la Capitale dans l'organisation urbaine du pays ; *Jardin*, renvoie à « Jardin de la France » et jardin, espace récréatif. Ce modèle est associé à une époque marquée par l'expression forte par l'Etat d'une volonté d'agir sur le territoire national, de l'aménager à l'échelle nationale.

La période suivante, symbolisée par le mouvement de décentralisation, marque le passage vers d'autres modes de représentation du territoire et de son aménagement, national mais sectoriel (santé, enseignement supérieur, armée...) ou multi-sectoriel mais « régionaux » (SRADT, Corridors, Bassin, Massif, PNR etc.).

Ce modèle d'aménagement était étroitement associé à un système de transport rapide entre les agglomérations de la métropole. Mais l'abandon de ce projet relève essentiellement de conditions politiques et conjoncturelles, liées à l'émergence et à l'affirmation de la Région. Ce projet d'aménagement ne concernait que l'axe ligérien et ne pouvait faire office de politique d'aménagement pour toute la Région. Dans ce contexte, il y a eu une certaine dissonance entre un espace politique s'affirmant (la Région) et un espace de projet sans légitimité politique équivalente (la Métropole Jardin, portée par les services de l'Etat et une équipe technique, mais ne bénéficiant pas de soutiens suffisants de la part des grandes villes ligériennes). La mise en œuvre du projet, sans appui politique suffisant, était alors condamnée.

### B. Une union des acteurs locaux contre le projet, mais pas pour un autre projet d'ensemble

Concernant l'histoire des aménagements hydrauliques du fleuve, Franck Huyghues Despointes souligne dans sa thèse<sup>45</sup> que c'est la conjonction de la mise en application du programme électro-nucléaire français (et la réalisation de deux barrages) et de la relance de projets de détournement des eaux de la Loire en vue d'alimenter la capitale en eau potable (projets EDF de Montpezat C<sup>46</sup> et de captage des eaux de la Loire au profit de Paris) qui conduira à un regain d'intérêts des ligériens eux-mêmes pour l'aménagement du fleuve (Cf. « *Les projets « étrangers » au bassin de la Loire et le nucléaire contribuent à son réinvestissement par les acteurs locaux* », Huyghues Despointes, 2008 : pp.34 et suivantes). « *Le nucléaire, par les projets et réalisations de centrales et de barrages, remet la Loire sur la scène publique. De même d'autres projets, vus par des ligériens comme une conquête de leur espace, contribuent à un questionnement de la part des acteurs locaux sur le devenir de leur espace.(...) Les intentions avérées de ponctions dans la Loire (son bassin ou ses nappes) pour le bassin du Rhône, tout comme la ville de Paris, ont suscité l'émoi des acteurs ligériens. Ils ont saisi l'opportunité pour porter des projets profitables localement.* » (Huyghues Despointes, 2008 : 34-35) « *Le principal mérite de tentatives « étrangères » réussies (Montpezat A) ou avortées (Montpezat C et la dérivation des eaux ligériennes vers Paris) est*

---

<sup>45</sup> HUYGHUES DESPOINTES F. (2008), Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique, thèse de doctorat en aménagement soutenue publiquement le 10 décembre 2008, Université de Tours

<sup>46</sup> Ce projet fait suite à un précédent, Montpezat A, centrale souterraine ouverte en 1954 et alimentée via un canal détournant des eaux captées dans le Bassin de la Loire et les reversant ensuite dans le Bassin du Rhône.

*que les ligériens se ressaisissent de la Loire et elle sera à nouveau le théâtre de nombreux projets (...) » dont bien peu seront réalisés au final (Huyghues Despointes, 2008 : 37).*

Il y a là un parallèle saisissant avec la genèse du projet de Métropole Jardin, conçu à l'âge d'or de l'aménagement du territoire centralisé et descendant, « à la française », et son abandon, qui coïncide avec une période de transition qui accorde plus de place aux acteurs locaux et qui aboutira à la décentralisation du début des années 1980.

Mais à l'inverse de ce qui se passe en matière d'aménagement hydraulique, le projet de la Métropole Jardin, s'il finira par fédérer les acteurs locaux contre lui, ne le sera au profit d'aucun autre. Bien au contraire, l'impression qui ressort est qu'il y a une volonté que l'on laisse chacun, à l'échelle de « son » territoire gérer ses affaires en paix. L'absence de projet concerté à une échelle interurbaine, entre grandes villes, et la gestion locale des questions urbaines deviendront alors la norme pour régler les questions d'aménagement et d'urbanisation dans la vallée de la Loire moyenne.

### *C. La Métropole Jardin, un modèle intégré ?*

Peut-on parler d'un modèle intégré ? Il semblerait qu'il faille davantage parler d'un modèle d'aménagement avant l'intégration de l'environnement dans les politiques urbaines, dans la ville, dans l'économie, etc.

D'un côté, la gestion des espaces naturels avec la mise en valeur des paysages (ce qui est novateur pour l'époque) est pensée comme une richesse en termes de développement territorial.

De l'autre côté, la maîtrise très volontariste de l'urbanisation ne peut être réalisée sans la possession complète des moyens de contrôle dans les mains d'un seul acteur garant de l'intérêt général (exprimé au niveau national) : l'Etat.

La place des acteurs locaux, la concertation, la participation, l'élaboration collaborative sont relativement absentes. Les acteurs locaux doivent suivre et rentrer dans le cadre défini pour l'intérêt de tous par l'Etat. Ce schéma contraste fortement avec la situation actuelle d'éclatement des responsabilités et des compétences, couplée à des volontés incantatoires de maîtrise de l'urbanisation, sans qu'il n'y ait ni la « foi » ni les moyens correspondants. C'est en quelque sorte un vœu pieu derrière lequel tout le monde se range, laissant le champ libre aux diverses intérêts locaux de s'exprimer ensuite au quotidien dans le désordre.

En termes d'innovation, le modèle de la Métropole Jardin a eu le grand mérite de se construire sur la base de l'identification des spécificités locales (identification des unités paysagères, des éléments architecturaux etc.), à une époque où la politique des métropoles d'équilibre était plutôt calquée de façon identique partout, sans prise en compte des dimensions locales<sup>47</sup>.

Autre innovation : la volonté de considérer l'ensemble spatial allant de Tours à Orléans comme une composante à forte centralité de la région urbaine de Paris relève « *d'une représentation réticulaire et non plus uniquement hiérarchique des armatures urbaines.* » (Verdelli, 2008 : 342)

Le modèle de la Métropole Jardin est un modèle urbain novateur, mais qui s'appuie sur une conception duale de la ville et de la nature, qui n'a plus cours dans les mêmes termes actuellement, où l'on parle de ville diffuse, ville hybride.

---

<sup>47</sup> « *La seconde erreur, c'était de s'imaginer que la notion de métropole d'équilibre pouvait être appuyée sur la même argumentation à travers tout le territoire français. Autrement dit, qu'il suffisait de choisir huit villes, et qu'alors, on trouverait les moyens d'actions pour qu'elles deviennent huit métropoles semblables, sans tenir compte des potentialités régionales, de ce que Toulouse se serait jamais Strasbourg, que Nantes ne serait jamais Lyon...* » COHEN J. (2002), « *Métropoles d'équilibre* », in Strates, Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé, Numéro Hors Série

D. La gestion du risque inondation : dernière porte d'entrée pour une approche stratégique des questions urbaines aux échelles régionales et/ou interrégionales

A l'issue d'un travail de recherche en Master II consacré à un « projet métropolitain en val de Loire par émergence »<sup>48</sup>, Guillaume Maire note : « A première vue, il apparaît que les préoccupations environnementales, paysagères, patrimoniales et économiques fassent l'objet d'une coopération à grande échelle d'un certain nombre d'acteurs du Val de Loire. Le phénomène urbain, dans ses notions d'étalement urbain, d'évolution démographique, d'identification de pôles urbains ou encore les questions de transport quelque soit les modes et les fonctions, sont des problématiques qui ne font pas l'objet d'une coopération, en particulier, d'acteurs relevant de la sphère publique et de la gestion territoriale. D'une certaine manière, les principes, novateurs pour l'époque, qui constituaient la métropole jardin n'ont pas encore trouvés leur place dans les systèmes d'action à grande échelle. » (Maire, 2008 : 56)

Pour revenir à la question de savoir où et comment la question urbaine est intégrée dans les réflexions à l'échelle du Val, force est de constater qu'en tant que telle, cette question n'a plus de visibilité propre à l'échelle du Val, où l'on s'intéresse prioritairement au risque d'inondation, au développement économique (notamment via le tourisme) et au patrimoine culturel. Mais c'est sans doute via la question du risque d'inondation que la problématique de l'urbanisation, des choix de modèles de développement urbain et inévitablement des possibilités de maîtriser, diriger, encadrer, canaliser... l'urbanisation a le plus de consistance, est la plus travaillée (notamment via la recherche) et abordée par le plus d'acteurs, certes de façon indirecte (dans l'optique de prévenir et se prémunir des risques d'inondations) à l'échelle de la Loire moyenne.

Cette observation rejoint le constat fait par Nicolas-Gérard Camp'Huis et Bruno Ledoux à propos de la reconstruction de la nouvelle Orléans<sup>49</sup> : « La catastrophe n'est-elle pas l'occasion de repenser la protection dans une vision plus large de prévention et de projet urbain ? D'arrêter une fuite en avant qui consiste à chercher à se protéger contre des événements toujours plus violents mais rares ? La remise en cause d'un modèle de développement urbain, plus subi que réellement maîtrisé, serait alors radicale. L'extrême difficulté de la reconstruction de la Nouvelle-Orléans à laquelle sont confrontées les autorités municipales devrait pourtant conduire à un tel questionnement. Elle devrait interpeller notre société française qui préfère s'aveugler en disant qu'on ne peut pas changer de modèle d'urbanisation et qui agit en matière d'extension de villes face à la demande grandissante, comme si le risque n'existait pas vraiment ou comme si on pourrait toujours parvenir à se remettre d'une inondation généralisée. La gestion de l'urbanisation dans une zone inondable de l'Île de France ou du Languedoc Roussillon doit être relue à l'aune du drame de la Nouvelle Orléans. » (Camp'Huis & Ledoux, 2008 : 68)

Ils notent que jusqu'à la survenue de la catastrophe causée par Katrina (qui n'est que le dernier cyclone d'une longue série), deux logiques, deux projets de développement et d'aménagement coexistaient : « celui de renforcer le dispositif, celui d'accueillir toujours plus d'habitants et d'activités économiques. Que les projets de protection prennent du retard ou ne fassent pas, ne limitait en rien le développement urbain. » (Camp'Huis & Ledoux, 2008 : 67) Et pour la reconstruction, plusieurs voies sont possibles et sous-tendent des choix

---

<sup>48</sup> MAIRE G. (2008), « Une gestion de la complexité des systèmes d'actions pour un projet de territoire à grande échelle ou un projet métropolitain en val de Loire par émergence », Projet de Fin d'Etudes, 5<sup>ème</sup> année de Génie de l'Aménagement, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, mai 2008, 62 p.

<sup>49</sup> CAMPHUIS N.-G. et LEDOUX B. (2008), « Peut-on vraiment reconstruire les mégapoles après une inondation généralisée ? Les leçons de la Nouvelle-Orléans deux après », Responsabilité et environnement n°49 - Annales des Mines, janvier 2008, pp.65-72.

importants en termes de maîtrise de l'urbanisation comme en termes de réduction de la vulnérabilité, ce qu'ils résument par ce choix entre « *la planification urbaine ou le marché ?* ».

### E. La Métropole Jardin : une vision persistante de l'organisation urbaine du Val de Loire

La représentation de l'organisation urbaine du Val de Loire avancée par le projet de Métropole Jardin montre une certaine persistance dans les esprits, en l'absence d'un autre modèle divergent conçu à l'échelle régionale.

En témoigne cet extrait d'un rapport de la CCI de la région Centre consacré aux enjeux d'aménagement du territoire et d'infrastructure en région Centre<sup>50</sup> :

*« Colonne vertébrale de la région, l'axe ligérien n'est pas un concept mais une forte réalité que traduisent les données relatives aux déplacements domicile-travail. Les trois agglomérations principales de Tours, Blois et Orléans sont complétées par un chapelet de villes petites et moyennes, desservies par l'A 10 et par une ligne SNCF efficace.*

*L'ensemble fonctionne comme un réseau de ville de fait depuis de nombreuses années, sans jamais avoir su se présenter comme tel vis-à-vis de l'extérieur, sans doute parce que cette idée avait été écartée malencontreusement dès les années soixante (concept de la métropole jardin<sup>51</sup>). Il aura fallu attendre le classement au patrimoine mondial pour que l'ensemble ligérien ose s'afficher comme une entité. »* (CCI Centre, 2006 : 11)

Un urbaniste à l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, interrogé dans le cadre d'une étude sur les coopérations métropolitaine au sein de l'aire ligérienne pour la Direction Régionale de l'Équipement, milite également pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement ligérien, reposant sur les transports et basé sur l'idée de la Métropole Jardin : *« Une des spécificités de l'axe ligérien est d'avoir 3 grosses agglomérations auxquelles s'adosent une multitude de villes moyennes ou petites très bien desservies entre elles, notamment par le train. Je réactive en quelque sorte l'idée de MétroLoire. Nous sommes en capacité, plus qu'ailleurs, de lutter contre l'étalement urbain car les petites villes ont un cadre de vie unique et ne sont pas loin des grandes villes. Il faut donc renforcer ces pôles pour lutter contre le maillage urbain. Je pense surtout à l'habitat mais c'est également valable pour le développement économique. »* (Demazière & alii., 2007 : 63)

Comme nous l'avons vu, la prégnance d'un espace vécu partagé entre les villes de la Loire moyenne reste à comparer avec d'autres réalités spatiales comme les couples ville ligérienne-Paris. Pour asseoir cette idée, on réactive l'idée d'une infrastructure structurante, physique (« métro-Loire ») ou symbolique (classement Unesco).

## **CONCLUSION**

Ce projet de Métropole Jardin marque une époque, et symbolise également des représentations de la ville, qui ont nettement changé en quelques décennies. Alors qu'il militait pour une séparation étanche entre parties urbaines et parties naturelles, on parle maintenant du « droit à la nature en ville » et les catégories pour analyser et se représenter les différents types d'espaces ont nettement évolué davantage vers les figures de l'interpénétration, de l'urbain diffus etc.

---

<sup>50</sup> CCI CENTRE (2006), « *Enjeux d'aménagement du territoire et d'infrastructure en région Centre* », Chambres de commerce et d'industrie de la région Centre, juin 2006, 30 p.

<sup>51</sup> Dès les années 70, l'idée de la métropole jardin, s'appuyant sur le chapelet de villes petites et moyennes entre Orléans et Tours, avec une desserte cadencée ferroviaire et une desserte autoroutière était apparue comme l'opportunité de construire une métropole d'équilibre face à l'expansion parisienne.

Ces évolutions sont naturellement très prégnantes également au niveau sémantique : alors que le projet parlait de « coupure » ou « ceinture verte », qui sont des mots durs, qui renvoient à la contention, on parle actuellement davantage de « trame » (« verte et bleue »), de mosaïque, qui renvoient aux notions d'hybridation, de tissage...

Le projet de contenir la ville, la border avec la nature semble repoussé, voire abandonné. L'opposition ville / nature ne s'exprime plus dans des termes aussi dichotomiques, et l'objectif réside dorénavant davantage dans le respect du principe d'autonomie des milieux, avec une gestion bien comprise des interactions, notamment via la prise en compte des interfaces<sup>52</sup> (à la fois séparer nature et ville pour que la nature ne soit pas envahie par la ville et réciproquement ; et à la fois relier, c'est-à-dire ne pas ignorer l'autre, même lui donner place chez soi) selon des approches systémiques telles que développées dans le cadre des « sciences de la complexité » (Le Moigne, 1994). C'est cette culture systémique, qui invite à la transversalité et à la pratique de l'interdisciplinarité, qui irrigue largement la problématique du développement durable, via le paradigme écosystémique.

Néanmoins, ce projet de Métropole Jardin basé sur un modèle Ville / Nature planifié et maîtrisé, pensé à l'échelle du réseau urbain de la Loire moyenne, s'il reste daté et marqué par certaines conceptions propres aux politiques d'aménagement de l'époque, n'en demeure pas moins marquant culturellement, et irrigue encore largement l'imaginaire aménagiste sur le Val de Loire, en l'absence de réel modèle alternatif avancé depuis.

Enfin, il convient de noter le changement d'échelle notable entre les travaux sur la Métropole Jardin pensé à l'échelle du Val, dans la perspective de rééquilibrer le développement du bassin parisien, et les travaux postérieurs, davantage pensé en vue de l'aménagement du territoire régional dans son ensemble, à l'échelle de la Région Centre. Ce n'est guère qu'avec l'arrivée du « Val de Loire » en tant que patrimoine mondial que vont ré-émerger des réflexions pour l'aménagement intégré de cet espace, mais dans un contexte bien différent.

On peut alors oser ce raccourci schématique pour marquer le changement d'échelle dans les façons de penser l'aménagement régional : alors qu'on parlait dans les années 1970 de *Métropole Jardin* (conçu également comme le *jardin de la capitale*), on parle maintenant de *ville jardinée* (ce qui renverrait davantage à l'idée de *Jardin planétaire*<sup>53</sup>).

<i>Quelques images liés au modèle d'aménagement du territoire sur la Loire, hier et aujourd'hui</i>	
<b>Avant</b>	<b>Maintenant</b>
<i>Métropoles d'équilibre</i>	<i>Coopération métropolitaine</i>
Autoritarisme centralisé	Partenariat contractuel généralisé
« espace à cultiver » (Métropole Jardin)	« espace à protéger » (patrimoine mondial)
« Métropole Jardin » et jardin de la capitale	« Jardin planétaire » et ville jardinée

Bertrand F., 2009

<sup>52</sup> La thèse d'Issa Sangaré a abordé ces questions à l'échelle urbaine dans le domaine de l'assainissement. SANGARE I. B. (2000), *Assainissement urbain, organisation des villes et développement écologique. Vers « l'autonomie durable » ?*, Thèse en urbanisme et aménagement de l'espace, Université de Tours, 499 p.

<sup>53</sup> CLEMENT G. (1999), *Le jardin planétaire. Réconcilier l'homme et la nature*, livre de l'exposition à la Villette de septembre 1999 à Janvier 2000, Albin Michel, 126 p.

### III. Systèmes d'action, acteurs et politiques publiques : analyse des systèmes de gouvernance sur la Loire moyenne

Suite aux analyses précédentes portant sur le fonctionnement du réseau urbain sur la Loire moyenne et sur les modèles d'aménagement préexistants, il s'agit ici davantage de chercher à identifier les systèmes d'acteurs contemporains potentiellement en charge de questions d'aménagement et d'urbanisme en vigueur sur l'espace considéré.

Cette partie vise donc à identifier les systèmes de gouvernance en vigueur sur l'espace étudié, autour de quels « objets de coopération » s'organisent-ils et quels modèles d'aménagement sont décelables en arrière plan.

De nombreux systèmes d'action co-existent sur le territoire en question. Ce travail est donc avant tout exploratoire. Il cherche à identifier les principaux systèmes d'actions, leurs interconnexions, avec la volonté de tester l'hypothèse d'une organisation interterritoriale des relations entre acteurs, de l'émergence de système de coopération interterritoriaux sur un espace traversant les découpages institutionnels traditionnels (interurbain, interdépartemental, interrégional...), d'observer l'émergence potentielle d'une interterritorialité en action. Pour ce faire, nous avançons également une mise en perspective historique de la successions des différents systèmes de coopération, ainsi que l'évolution des objets autour desquels ces coopération se sont établie, en nous appuyant notamment sur des travaux de thèse récents, particulièrement celui de Franck Huyghues Despointes sur « l'action publique Loire » (2008). Un détour méthodologique s'est également avéré indispensable pour comprendre comment saisir l'émiettement et l'éclatement des différents systèmes d'action en œuvre sur les territoires.

#### Les évolutions des « façons de faire » l'aménagement du territoire

Depuis la Métropole Jardin, les « façons de faire » l'aménagement du territoire ont considérablement évolué : d'un aménagement « dirigiste », piloté par l'Etat et pensé à l'échelle du pays, on est passé à une implication croissante des collectivités territoriales en matière de planification, d'aménagement et de développement, dans un contexte de concurrence des territoires, mais aussi de renforcement des préoccupations environnementales.

Face à des problèmes publics difficiles à structurer et à des acteurs multiples, la gestion des affaires publiques s'est caractérisée par la fluidité des enjeux, l'hétérogénéité des territoires et la fragmentation du pouvoir politique. Selon le schéma proposé par Duran et Thoenig<sup>54</sup>, l'institutionnalisation de l'action collective a alors consisté, pour l'Etat, à fournir une solution à la coopération en proposant, de façon peu coercitive, des « scènes d'action plus ou moins durables dans le temps, destinées à structurer des modes d'échange et à articuler des positions dans un contexte d'interdépendances entre des problèmes, des acteurs et des intérêts » (Duran & Thoenig, 1996 : 600). Se mettent alors en place des politiques constitutives qui, au lieu de définir précisément le jeu des acteurs (et du même coup rencontrer le blocage), édictent des « règles sur les règles ». A travers la LOADDT ou la loi Chevènement, réside l'espoir de créer des fenêtres d'opportunité pour l'action collective.

---

<sup>54</sup> DURAN P. & THOENIG J.-C. (1996), « L'Etat et la gestion publique territoriale », Revue Française de Science Politique, Vol. 46 n°4, août 1996, pp.580-623

### L'articulation active des interfaces entre territoires : l'hypothèse interterritoriale

A la suite de ces réflexions, d'autres travaux portant sur les politiques environnementales des territoires et la « mise en territoire » de la problématique du développement durable, à différentes échelles (Zuindeau, 2000), urbaine (Emelianoff, 1999) ou régionale (Bertrand, 2004), ont souligné le défi pour les territoires d'associer et d'intégrer leur(s) extérieur(s) dans leurs actions. Il apparaît en effet illusoire de vouloir mettre en œuvre des politiques territoriales de développement durable visant uniquement à maintenir la durabilité interne du territoire, si celles-ci ne se soucient pas simultanément de maintenir également leur durabilité externe<sup>55</sup>. Et l'intégration de cette dimension extra-territoriale dans les politiques locales (qui doivent se préoccuper de la viabilité de leur territoire mais aussi ne pas compromettre la viabilité des autres territoires) implique une profonde redéfinition des priorités et de représentations du territoire et de l'action publique.

La dissociation entre environnement interne et environnement externe souligne surtout l'importance de la *gestion des interfaces* entre ces deux environnements. Et au-delà de l'analyse sur l'un ou l'autre des deux plans (externe / interne), c'est aussi l'articulation nécessaire entre les deux qui doit faire l'objet d'attention. Et pour ces articulations (horizontales et verticales), l'enjeu principal réside dans le passage d'une *gestion passive* à une *animation active*<sup>56</sup>.

L'action des territoires doit donc faire face à un « *décadrage territorial* », pour reprendre l'expression de Cyria Emelianoff<sup>57</sup>, particulièrement pour les enjeux qui revoient explicitement à des problématiques planétaires, comme le changement climatique par exemple. La nécessaire prise en compte des dimensions externes du territoire recouvrent les interdépendances entre le territoire et son extérieur, le "reste du monde" (les territoires voisins et de, proche en proche, la planète). Un chantier ouvert est alors bien de réfléchir aux façons dont les collectivités territoriales peuvent mener des politiques prenant en compte à la fois les contraintes de leurs territoires et celles des territoires *infra* et *supra*. La coopération multi-niveaux n'apparaît donc plus comme une bonne pratique mais bien comme un impératif. Cette nécessaire coopération inter-échelles induit également la mise en œuvre d'une gouvernance aux différents niveaux permettant de dégager les mesures acceptables pour chacun des territoires.

---

<sup>55</sup> Une des premières conséquences théoriques de la spatialisation du développement durable est de dédoubler les objectifs du développement durable en deux espaces d'analyses suivant que l'on considère les objectifs d'équités intra-territoriale ou ceux d'équité inter-territoriale : l'espace de la durabilité interne représentent les questions concernant l'équilibre et la viabilité du système territorial en lui-même (espace fermé) ; et celui de la durabilité externe traitent des relations entre le système considéré et son extérieur (espace ouvert).

<sup>56</sup> Comme le souligne Bertrand Zuindeau et Franck-Domonique Vivien : « *En définitive, le principal enjeu territorial auquel est confronté le développement durable est le passage de ce que l'on pourrait appeler des interdépendances spatiales subies à une articulation active des territoires.* » pp.30-31, ZUINDEAU B. & VIVIEN F.-D. (2001), « *Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir* », pp.11-39 in COLLECTIF (2001), Développement durable et territoire, Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Université de Lille 1, L'Harmattan, Paris, 173 p.

<sup>57</sup> « *L'évolution des villes a des conséquences sur la biosphère qui pèsent en retour, de manière de plus en plus visible, sur les sociétés. L'inscription de la problématique urbaine dans cette évolution planétaire induit un décadrage urbanistique, amorcé par exemple par les villes qui engagent un plan local de lutte contre l'effet de serre, visant à réduire leurs émissions de CO2. Un lien local-global se tisse, qui ne se réduit pas à l'affirmation d'une logique de compétition économique. Avec la Terre comme horizon ou cadre de vie, l'urbanisme se trouve assez brutalement confronté à une multiplicité d'enjeux relatifs à l'articulation des échelles spatio-temporelles, qui retentissent sur les logiques d'implantation des activités ou de l'habitat, les modes de mobilité, l'approvisionnement énergétique, les choix des matériaux, etc. Ce recadrage dans le temps et l'espace s'impose dès que les externalités du développement urbain commencent à être prises en compte.* » p.3, EMELIANOFF C. (2004), Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique, cahier du PROSES n°8, Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), Paris, Janvier/Février 2004, 34 p.

Ces questions sont autant d'ordre technique qu'organisationnel et hiérarchique. L'enjeu serait alors l'organisation d'une "gouvernance territoriale". Et on arrive à la proposition de la figure de l'*interterritorial* comme lien permettant de "recoudre les territoires", fournissant une échelle intermédiaire et souple. Celle-ci doit être vue à la fois comme *espace de modération et de médiation entre différents niveaux* (par exemple entre national et niveaux locaux) et comme *lieu d'harmonisation, d'entraînement et de coopération entre territoires de même niveau* (interrégional par exemple). Ce serait donc un "espace-pont" entre institutions permettant une régulation volontaire, horizontale et verticale, d'un ensemble de territoires, sans autorité à l'échelle de l'ensemble<sup>58</sup>.

Cette figure de l'*interterritorial* est grande partie à imaginer et à créer. Elle se retrouve sous diverses formes dans la littérature traitant de la mise en pratique de l'objectif de développement durable par les politiques locales. C'est l'idée d'une gestion active des interfaces territoriales, d'une intercession territoriale<sup>59</sup>, d'ouvrir et de "recoudre les territoires" entre eux.

L'échelle *interterritoriale* doit donc être vue comme entre-deux permettant une meilleure articulation entre les différentes démarches territoriales, et ainsi de mieux relier les territoires entre eux, formant ainsi un « *continuum territorial* » entre le local et le global, où il s'agit en permanence de « *reconstruire des coutures entre territoires* »<sup>60</sup>.

Une des questions qui se pose alors à l'action de chaque collectivité territoriale est donc bien de savoir comment exercer pleinement, avec des compétences limitées, sa responsabilité et intervenir sur des problématiques plus larges que son territoire. Martin Vanier a développé dans un ouvrage récent cette hypothèse d'un fédéralisme interterritorial, d'une interterritorialité organisée par le partage des pouvoirs<sup>61</sup>, proposant une véritable réforme territoriale s'appuyant sur des modifications du système fonctionnel, visant un pilotage partagée de l'action publique territoriale, modifiant en profondeur l'exercice politique de l'intérêt collectif, en passant notamment de l'illusion du partage étanche des compétences, exercées de façon cloisonnée par chaque niveau territorial, selon un modèle vertical d'emboîtement à des compétences partagées, pilotée à plusieurs, discutée et négociée au grand jour dans des scènes interterritoriales, permettant une gouvernance ouverte et transparente, et peut-être une plus grande cohérence des actions locales.

On peut alors proposer une représentation schématique des différents modèles de conception de l'aménagement du territoire, comme autant d'idéal-types, permettant une grille de lecture des situations observées.

---

<sup>58</sup> La *Communauté de Travail des Pyrénées*, organisme de coopération transfrontalière sur les questions d'environnement créé en 1983 et réunissant trois régions françaises (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon), quatre régions autonomes espagnoles (Euskadi, Navarre, Aragon et Catalogne) et l'Etat d'Andorre, peut être une illustration de cette idée.

<sup>59</sup> Le principe d'*intercession territoriale*, mettant en perspective les différentes échelles entre elles et tentant de maintenir la continuité entre solidarité et développement, est présenté comme étant capable "*de produire l'intercession entre le local et le global qui permettrait aux citoyens de se situer*". BEHAR D. & ESTEBE P. (1999), « *L'Etat peut-il avoir un projet pour les territoires ?* », 9 p. in *Les Annales de la Recherche Urbaine* n°82, mars 1999

<sup>60</sup> THEYS J. & EMELIANOFF C. (2001), « *Les contradictions de la ville durable* », in *Le Débat* n°113, janvier-février 2001, Gallimard, Paris, pp.122-135

<sup>61</sup> VANIER M. (2008), *Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité*, Economica, Paris, 160 p.



<i>Différents modèles d'aménagement du territoire selon les régimes de coopération entre acteurs</i>	
Séparation	Modèle du « chacun chez soi » Cloisonnement des systèmes d'action organisés à différentes échelles ou selon différentes entités spatiales ou thématiques, conçus et fonctionnant séparément, selon des logiques et des objectifs propres.
Interterritorialité	Modèle de « l'interaction généralisée » Selon une représentation réticulaire, reconnaissant les interdépendances, « ça » s'auto-organise sans qu'il soit toujours évident d'identifier les sources et les chaînes de décision
Emboîtement	Modèle d'un « orchestre territorial » mis en musique par un « chef d'orchestre ». Schémas de planification emboîtés, reposant sur une culture de l'ordre et une illusion rationaliste

Bertrand F., 2009

Sur la base de ces réflexions, cette partie vise à identifier à l'échelle du Val de Loire moyenne l'existence de scènes interterritoriales de régulation collective, les « objets de coopération » autour desquelles elles s'organisent, leurs éventuelles interconnexions et leurs articulations avec les actions et politiques des autres niveaux, et enfin, la place accordée dans ces systèmes aux problématiques urbaines, abordées à l'échelle du Val de la Loire moyenne.

Cette démarche se heurte à des difficultés méthodologiques, requiert une connaissance fine d'un ensemble de systèmes de régulations, sur de nombreux champ d'action publique et s'avère donc très délicate. Les réflexions exposées ici sont donc inachevées et apparaissent largement à poursuivre.

## **II. 1. Analyse en termes de politique publique : superposition ou interconnexion ?**

Une entrée possible est d'interroger la gouvernance du Val de Loire par les politiques publiques mises en œuvre sur cet espace. Certaines sont effectivement emblématiques d'une « action publique Loire », pour reprendre les mots de Franck Huyghues Despointes<sup>62</sup>, et porteuses de certaines innovations institutionnelles, telles que le Plan Loire Grandeur Nature, actuellement dans sa 3<sup>ème</sup> génération, ou encore le dispositif mis en place dans le cadre de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial.

La volonté ici est :

- d'une part, de mettre en évidence une certaine inflation des dispositifs d'action publique innovant, conduisant à une certaine densification des politiques publiques mises en place sur un même espace, rendant la lecture de l'action publique territoriale et l'interprétation des logiques sous-jacentes de plus en plus ardues ;
- d'autre part, d'essayer malgré tout, de dégager les différentes « couches » de politiques publiques, et leurs éventuelles interactions sur l'espace de la Loire moyenne.

---

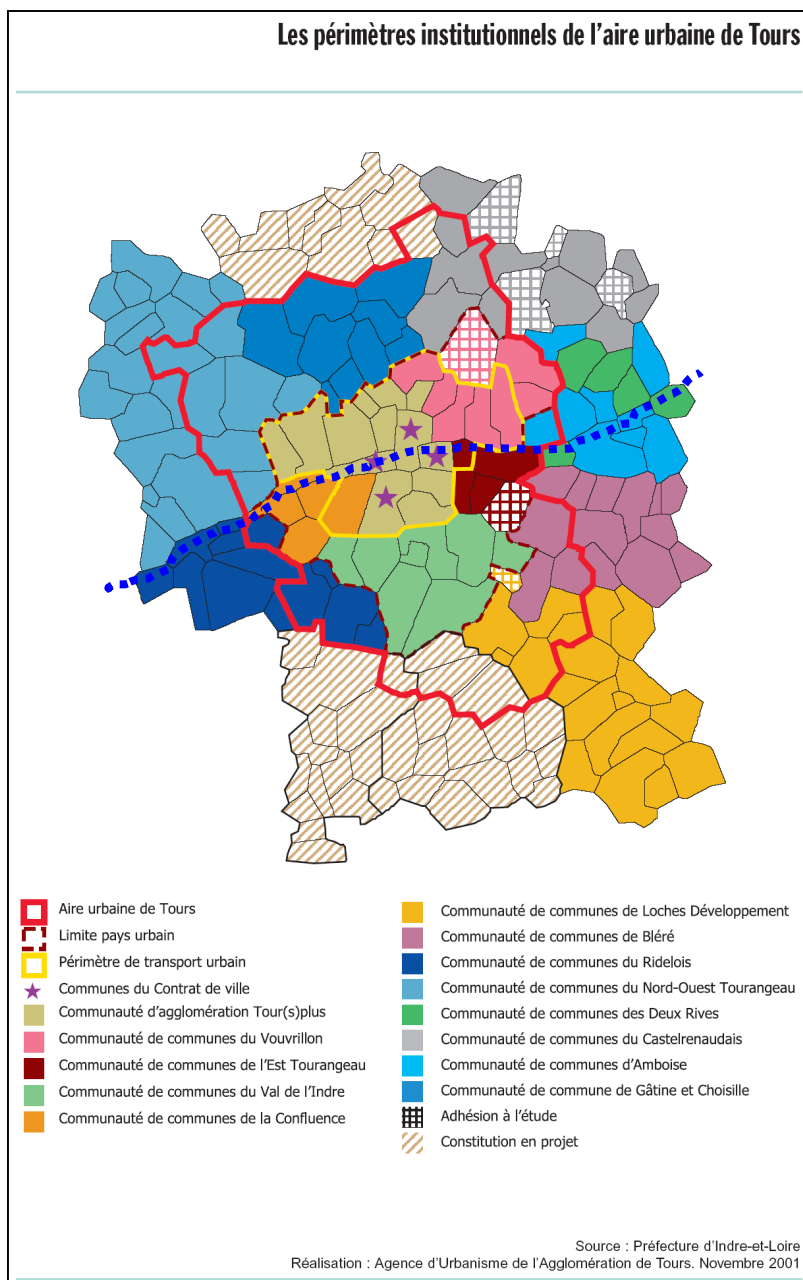
<sup>62</sup> L'idée d'une « action publique Loire » spécifique est notamment développée dans la seconde partie de son travail de doctorat (« *Acteurs multiples, relations complexes. Vers une gouvernance ligérienne ?* », 4<sup>ème</sup> chapitre « *Des crises d'un aménagement à une action publique globale* »), plus particulièrement dans la partie intitulée « *Le renouveau de l'action publique Loire : entre innovation et capacité d'action collective décentralisée* » (Huyghues Despointes, 2008 : 312-364).

Cette analyse doit permettre de dégager la faisabilité méthodologique d'une telle démarche, et de renseigner sur l'organisation de la superposition de différents dispositifs d'action publique sur un même territoire : assiste-t-on plutôt à une co-existence de différents dispositifs (superposition avec peu d'interaction), ou la tendance est-elle à la mise en cohérence, par interconnexion, des différentes politiques publiques en œuvre sur un même espace (hypothèse d'une interterritorialité active) ?

#### A. Une multiplication des périmètres et des acteurs de l'aménagement

Tout d'abord, une partie de la complexification de l'action publique territoriale réside dans les découpages politico-administratifs successifs du territoire : leur multiplication et leur superposition conduit à rendre l'action locale de plus en plus difficilement lisible. Ces périmètres institutionnels s'enchevêtrent et se superposent fréquemment, au point de donner une certaine impression de « jungle » politico-administratif pour qui veut expliciter le « qui fait quoi ? » sur les territoires<sup>63</sup>. Et cela est particulièrement vrai lorsqu'on choisit d'analyser un territoire comme le Val de Loire dans sa partie moyenne, qui correspond à une entité hydro-géographique et ne se calque sur aucun découpage politico-administratif classique du territoire.

Il est classique d'évoquer la décentralisation, qui a augmenté le nombre d'acteurs légitimes en matière d'aménagement du territoire, mais d'autres évolutions comme l'émergence d'un échelon territorial intermédiaire (intercommunale), le développement de la contractualisation, la diffusion des partenariats avec les



Source : p.15 in INSEE (2001), Portrait d'aire urbaine de Tours, décembre 2001, 71 p.

<sup>63</sup> Les collectivités locales en France, ce sont 26 régions, 100 départements, 36 783 communes, 4 collectivités d'outre-mer auxquels s'ajoutent 2 601 établissements publics de coopération intercommunale –EPCI- (communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes), sans compter les autres syndicats de coopération intercommunale...

acteurs de la « société civile » et les représentants du « monde économique » ou encore l'arrivée de l'Union européenne participent également à cette inflation des acteurs légitimes de l'aménagement sur un même territoire<sup>64</sup>. Dans le *Rapport d'information sur l'équilibre territorial des pouvoirs*<sup>65</sup>, M. Piron relève qu' « au total, plus de trente types différents d'institutions et de périmètres territoriaux existent entre le niveau national et le niveau local ».

Cette inflation du nombre des échelons comme des acteurs légitimes s'accompagne d'une augmentation sensible des différents zonages d'action *ad hoc*. A titre d'illustration, les différents découpages institutionnels pour la seule aire urbaine de Tours sont représentés sur la carte suivante. Pour être complet, il faudrait y ajouter les différents périmètres stratégiques dédiés à des actions spécifiques (SCOT, PLU, PDU, PPRI...) et on obtiendrait alors le « mille-feuilles » de l'action publique locale.

Cette carte permet également de noter l'effet « frontière » que constitue la Loire (représentée en pointillés bleus sur la carte), fleuve structurant les territoire d'action, sur lequel on s'adosse comme une limite, une extrémité davantage que comme un axe central (seul deux intercommunalités, la communauté d'agglomération de Tour(s)plus et les communautés de communes d'Amboise et des Deux-Rives « traversent » la Loire).

La carte de l'espace d'étude présentée en introduction illustre également ces superpositions et imbrications des différents zonages d'action publique de tailles différentes, avec les « grands » périmètres d'action (Agence de l'Eau, Plan Loire, EPTB, Patrimoine Unesco, PNR...).

### B. Une densification et un enchevêtrement des démarches d'aménagement sur les territoires

Pour continuer la réflexion, un détour du côté de travaux de recherche menés sur la gestion concertée du territoire peut s'avérer instructif. Voulant dépasser les écueils des différentes initiatives de gestion intégrée de la zone côtière, une équipe de l'ENSA de Rennes a travaillé sur une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel, entité clairement identifiable du point de vue fonctionnel, mais très divisé d'un point de vue politico-administratif (divisé entre trois départements -Manche, Ille-et-Vilaine et Mayenne-, trois régions -Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire-, et deux bassins hydrographiques -Seine-Normandie et Loire-Bretagne-). C'est le programme GECOBAIE<sup>66</sup> (2002-2005), financé par les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, et soutenu par la Commission Interbassins Baie du Mont Saint-Michel.

Ce travail, reposant essentiellement sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués dans la gestion territoriale de la Baie du Mont Saint-Michel, a permis d'identifier finement 42 processus de gestion sur le territoire étudié, d'établir les interdépendances entre ces systèmes et d'aboutir ainsi à une représentation du « système de concertation » de la baie du Mont Saint-Michel, avec un aperçu dynamique de l'émergence des différents processus de concertation ayant pour objet la gestion du territoire, ce « système », résultat de l'expérience des acteurs de la baie du Mont Saint-Michel depuis de nombreuses années (Pennanguer & alii., 2005 : 8).

---

<sup>64</sup> BEHAR D. & ESTEBE P. (2004), « Aménagement du territoire : Une mise en perspective », 5 p. in COLLECTIF (2004), *L'état des régions françaises*, éd. La Découverte, Paris [[www.acadie-reflex.org](http://www.acadie-reflex.org)]

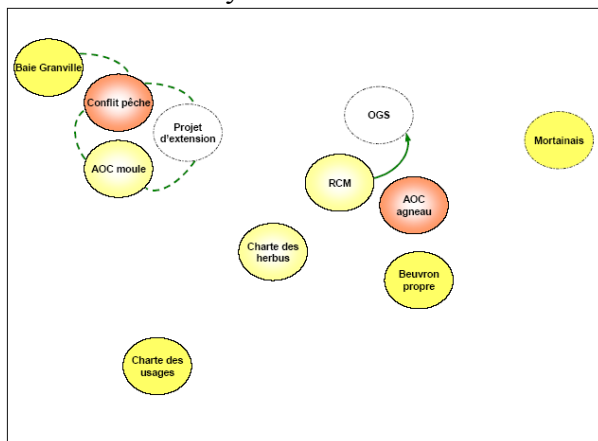
<sup>65</sup> PIRON M. (2006), *Rapport d'information sur l'équilibre territorial des pouvoirs*, rapport d'information n°2881 déposé par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, février 2006

<sup>66</sup> PENNANGUER S., TARTARIN F., FONTENELLE G., GUILSOU A., PERROT Y., BOEUF M. (2005), *GECOBAIE - Vers une gestion concertée de la baie du Mont Saint-Michel et ses bassins versants*. Rapport final, 31 p.

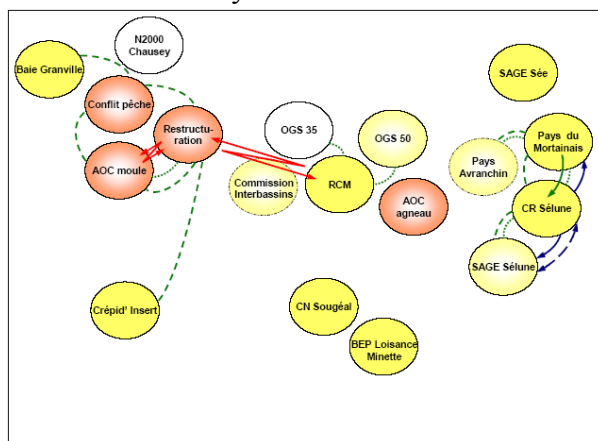
Outre les difficultés en termes de périmètre d'action et d'articulation entre les différents zonages de l'action publique, ce travail de représentation graphique (cf. schémas ci-dessous) montre bien la multiplication des démarches de développement territorial, cette inflation des dispositifs d'action conduisant à une fragmentation importante des systèmes d'action sur les territoires, ce qui est confirmé par nombre d'acteurs interrogés qui constatent l'absence d'un « chef d'orchestre », d'un leader. Car la question reste bien celle de la « mise en musique » de ce système, ou du moins de son fonctionnement harmonieux, sans présupposer de la nécessité d'un « chef d'orchestre ».

*Représentation du système de gestion de la baie du Mont Saint-Michel :  
une fragmentation du territoire, un besoin de coordination*

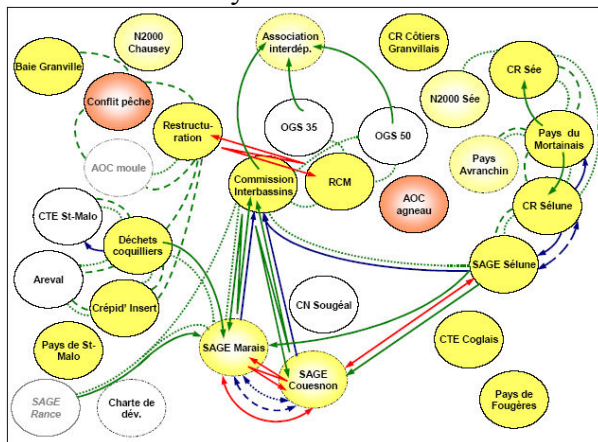
le système en 1994



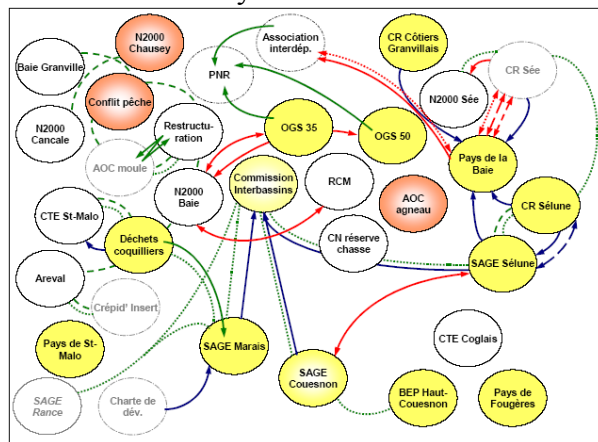
le système en 1997



Le système en 2000



Le système en 2003



Source : pp.28-29 in Pennanguer & alii., 2005

Ce travail a entre autres permis de mettre en évidence la diversité des représentations de ce territoire et de ses enjeux. Concernant la perception de la gestion actuelle de ce territoire, les auteurs notent que : « *La baie du Mont Saint-Michel est très marquée par sa coupure en trois régions et trois départements. De ce fait, le canevas administratif est omniprésent dans la vision qu'ont les acteurs du territoire. A cela s'ajoute un grand nombre de mesures de protection (inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, désignation de ZNIEFF et de ZICO, protection des zones humides au titre de la convention Ramsar, etc.) souvent qualifié de « millefeuille » par les acteurs qui y vivent. Ce millefeuille est handicapant pour les uns, incompréhensible pour d'autres. Mais, pour beaucoup, c'est plutôt un amoncellement de couches de protection sans réelle portée. (...) Il n'y a pas en baie du Mont Saint-Michel d'outil de gestion globale mais une mosaïque d'initiatives de gestion qui se distinguent par le*

*territoire qu'elles concernent, les outils qu'elles mobilisent, les acteurs qu'elles impliquent.* » (Pennanguer & alii., 2005 : 14) Beaucoup des observation semblerait aisément pouvoir s'appliquer également au Val de Loire étudié.

Les auteurs mettent alors en évidence plusieurs niveaux d'organisation du territoire, et les différents systèmes correspondants, l'objectif final étant de les faire fonctionner en cohérence. « *L'observation de la baie du Mont Saint-Michel montre que plusieurs systèmes fonctionnels cohabitent sans être réellement coordonnés entre eux : le système naturel, le système de gestion et le système de concertation entre acteurs.* » (Pennanguer & alii., 2005 : 23)

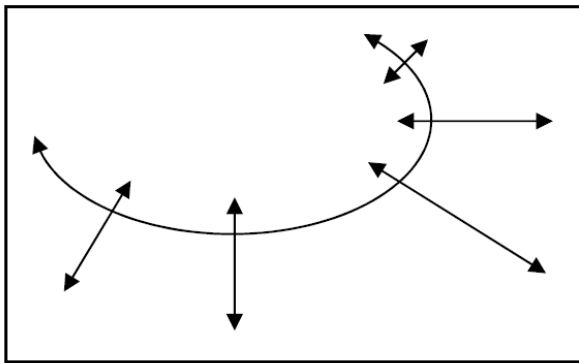


Figure 3. Le système naturel.

Le **système naturel** est une entité fonctionnelle constituée d'une baie et des bassins versants qui l'alimentent.

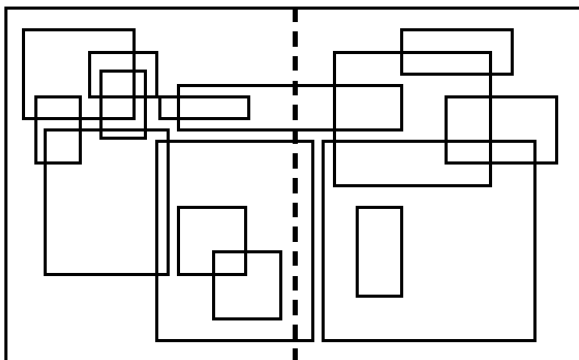


Figure 4. Le système de gestion.

Le **système de gestion** se compose d'un canevas administratif et d'une mosaïque d'initiatives de gestion aussi variées dans leurs finalités que dans leurs caractéristiques.

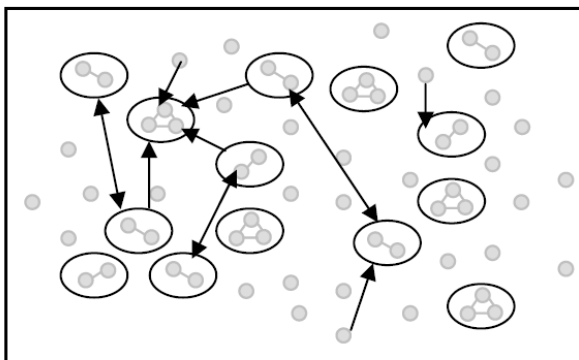


Figure 5. Le système de concertation.

Le **système de concertation** se compose des réseaux d'acteurs du territoire. Il constitue l'espace dans lequel se construisent les jeux d'acteurs.

Source : Pennanguer & alii., 2005 : 23

Les auteurs identifient ainsi plusieurs facteurs de *fragmentation* et de *défragmentation*, favorisant l'évolution vers un système de gestion concertée ou s'opposant à cette évolution.

Du côté des facteurs favorisant les connexions, on retrouve tout d'abord « *l'ensemble des interactions positives (synergies, collaborations, jeux de confiance...) qui créent du lien dans le système, lui donnant une existence* » ; puis la présence et le rôle de « **personnes-relais** (qui constituent des points de connexion entre mondes différents) » ; et enfin, les démarches interterritoriales (comme la Commission Interbassins Baie du Mont Saint-Michel ou l'Association interdépartementale) qui cherchent à « *s'affranchir des limites administratives*

*pour aller vers des espaces de fonctionnalité plus proches du système naturel : elles créent des territoires de gestion pertinents* » (Pennanguer & alii., 2005 : 24)

Du côté des facteurs de « fractures », on retrouve les interfaces entre milieux (ici, entre terre et mer) au niveau du système naturel ; le « maillage administratif » qui parcellise le système de gestion de l'entité fonctionnelle (trois départements et de trois régions) ; et enfin, « les frontières historiques et culturelles (...) très présentes sur le territoire » (frontière entre Bretagne et Basse-Normandie, entre littoral et arrière-pays, entre terre et mer) (Pennanguer & alii., 2005 : 24-25).

S'ajoutent à cela les décalages dans l'action collective, entre territoire conçu et territoires vécus, et au sein même de l'action publique (Pennanguer & alii., 2005 : 25).

Pour finir, les conditions d'émergence d'une gestion concertée sont évoquées. Pour mettre en oeuvre des initiatives de gestion territoriale avec succès, il faut intégrer les notions de « mémoire du territoire » (intégrer l'histoire et les spécificités de chaque territoire) et « d'intelligence » du système de gestion (prise en compte de l'existant et des éléments clés constituant le système de gestion), afin d'éviter tout « forçage territorial » découlant d'un simple calquage d'un même dispositif sur des territoires différents (Pennanguer & alii., 2005 : 25-26).

Un dernier facteur apparaît déterminant pour la mise en oeuvre d'une gestion concertée, c'est la présence de controverses, qui apparaît « indispensables à l'émergence d'un processus de concertation »<sup>67</sup>. Or le territoire étudié n'a pas de problème majeur clairement identifiés et la volonté générale exprimée est un souhait de conservation à l'identique :

*« A l'évocation de l'avenir de la baie du Mont Saint-Michel, la réponse est unanime : « qu'elle reste comme ça ! » (...) L'absence de problème majeur fait que les gens se sentent peu concernés par la gestion de la baie du Mont Saint-Michel. Aujourd'hui l'enjeu de gestion sur ce territoire n'est pas de résoudre un problème mais plutôt d'éviter qu'il y en ait dans l'avenir, ce qui est peu fédérateur en termes de mobilisation des acteurs. »* (Pennanguer & alii., 2005 : 27)

L'optique est donc bien conservationniste, la stratégie repose sur la mise en valeur des attributs constituant la qualité et le caractère exceptionnel de cet espace et l'enjeu de développement est alors d'éviter tout problème dans le futur

L'exemple de la Baie du Mont Saint Michel peut donc s'avérer instructif à plusieurs niveaux pour la compréhension du fonctionnement du Val de Loire. On a là aussi un territoire sans problème majeur identifié (si ce n'est les inondations, mais on est alors bien dans l'optique « d'éviter qu'il y en ait (des problèmes) dans l'avenir »), organisé autour d'une unité fonctionnelle cohérente (le fleuve et son Val), dont le développement repose essentiellement sur sa très haute qualité (environnementale, architecturale, gastronomique, culturelle...) et dont la stratégie consiste à conserver ce territoire avec ce niveau de qualité, mais surtout à mettre en valeur cette qualité, en allant au-delà de la conservation, en recréant les attributs de ce territoire de haute qualité, par la patrimonialisation.

---

<sup>67</sup> « En l'absence de problème, les acteurs sont peu enclins à se concerter. Plus la controverse est claire, plus elle a un pouvoir de mobilisation important. » (Pennanguer & alii., 2005 : 26)

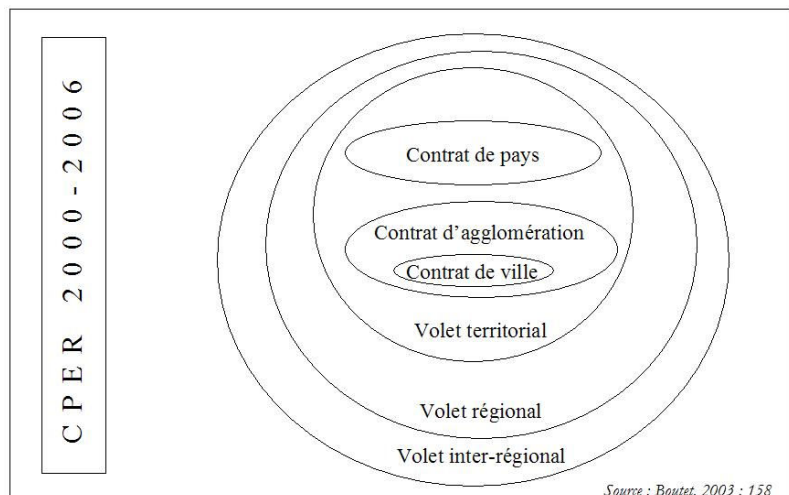
C. Les différents niveaux de politiques publiques pour quelques domaines de l'action publique

A la suite de ces observations, on peut essayer dans un premier temps d'identifier à partir de quelques domaines majeurs de l'action publique, les principales politiques publiques s'imbriquant sur l'espace Val de Loire, lui donnant *in fine* sa consistance en tant qu'espace revendiqué d'action collective, suivant différentes échelles d'action.

Une analyse par les politiques publiques pour 4 domaines d'action				
	TRANSVERSAL	MILIEUX / RESSOURCES		
Niveau territorial	Planification Aménagement	Espaces naturels	Eau risque inondation	Préservation du patrimoine culturel
Européen	SDEC	Programme Life+ Natura 2000	DCE	Unesco Icomos
National	SNAT	Stratégie nationale	Stratégie nationale	Stratégie nationale
Interrégional & bassin Loire- Bretagne	<b>PILGN</b>	Loire nature Plate-forme <b>PILGN</b>	SDAGE Plate-forme <b>PILGN</b>	Mission Loire Plate-forme <b>PILGN</b>
Régional	<b>CPER</b>	<b>CPER</b> Conservatoires	<b>CPER</b>	<b>CPER</b>
Infra- ou trans- régional	SCOT Contrat de Pays et d'Agglomérations	ENS PNR RN ZPPAUP	SAGE PPRI Contrat de bassin contrat de rivière	ZPPAUP

Bertrand F., 2009

On observe l'importance des politiques contractuelles interrégionales (*Programme Interrégional Loire Grandeur Nature -PILGN*) et régionales (*Contrat de Plan Etat Région - CPER*) dans la structuration de l'action publique Loire. La question principale est alors celle de l'articulation entre ces politiques contractuelles de niveau interrégional et régional avec les autres politiques conduites à des niveaux infra-régional. Au-delà de la figure de l'emboîtement (cf. ci-contre l'exemple de la conception des CPER pour la période 2000-2006) qui révèle une conception parfaite et harmonieuse de l'action publique mais se heurte dans la pratique à des difficultés de coordination difficilement surmontables, il est intéressant de chercher à conduire une analyse par les acteurs, afin d'identifier les inscriptions dans de multiples scènes de différents niveaux, ce qui



Source : Boutet, 2003 : 158

permettrait de tester l'hypothèse d'un fonctionnement interterritorial via des « acteurs-relais » ou « acteurs-ponts », agissant comme interfaces entre ces scènes.

Une autre tentative d'analyser les formes de gouvernance interterritoriale a consisté à recenser les différents projets de coopérations explicitement engagé à l'échelle du Val de la Loire Moyenne.

<i>Une analyse par les projets de coopération interurbains et/ ou interrégionaux emblématiques</i>				
Secteurs	Coopération métropolitaine <sup>68</sup>	Education et recherche		Tourisme / Aménagement
Echelles de coopération	Interurbaine / interrégionale	Interurbaines	Interurbaine / interrégionale	interrégionale
Projets	<b>Espace Métropolitain Val de Loire - Maine</b>	<b>Pôle Universités Centre Val de Loire - PUCVL</b>	<b>Institut international fleuves et patrimoine</b>	<b>Itinéraire « Loire à vélo »</b>
Acteurs	réunissant 8 intercommunalités urbaines (CU d'Alençon et du Mans, CA de Laval, Orléans, Blois, Tours et Saumur, et la CC de Chinon)	association réunissant les 2 universités de la Région Centre, Orléans et Tours,	Régions Centre et Pays de la Loire, Mission Val de Loire et l'Etat (PLGN), sous l'égide du centre du patrimoine mondial de l'Unesco, réunissant les Universités de Nantes, Angers, UCO Angers, Tours, Orléans + BRGN, INH, ESA, ENSNP	Régions Pays de la Loire et Centre
Temporalités	créé depuis 2005	créée depuis octobre 2004	pensé depuis 2001, mis en place à partir de 2005	pensé depuis 1995, achèvement prévu en 2010
Sources	<a href="http://www.valdeloire-maine.fr">www.valdeloire-maine.fr</a>	<a href="http://www.univ-pucvl.fr">www.univ-pucvl.fr</a>	<a href="http://www.valdeloire.org">www.valdeloire.org</a>	<a href="http://www.loire-a-velo.fr">www.loire-a-velo.fr</a>

Bertrand F., 2009

Ces projets peuvent être considérés comme relevant de logiques différentes : trois des quatre projets sont peut-être davantage interurbains qu'interrégionaux. Seul la Loire à Vélo apparaît réellement comme un projet interrégional, mais cela demanderait à être vérifié en s'intéressant à la genèse de ce projet. Ce peut être un projet d'abord porté par une Région, puis repris par extension, mimétisme et mutualisation des moyens pour en assurer un succès certain.

Dans tous les cas, on constate que ces différents projets sont relativement récents et correspondent d'une certaine façon d'un renouveau des projets lancés le long du Val. On peut

<sup>68</sup> Faisant suite à l'appel à coopération métropolitaine « *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises* » lancé par la Datar en juin 2004, le dossier de candidature de l'Espace Métropolitain Val de Loire - Maine déposé en mai 2005 met en avant 5 thématiques de coopération qui concernent : les réseaux de déplacements, l'enseignement supérieur, le développement économique, la valorisation du patrimoine et la production de la ville (renforcer les liaisons entre les agglomérations et la connexion de l'espace Val de Loire – Maine avec les réseaux nationaux et internationaux ; mettre en réseau et promouvoir l'offre d'enseignement supérieur et de recherche ; développer les relations entre acteurs économiques dans les secteurs d'excellence et/ou fédérateurs ; valoriser la richesse patrimoniale du territoire ; mutualiser les outils et les savoir-faire en matière de production de la ville).



avancer l'hypothèse selon laquelle l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco a agit comme un déclencheur et un catalyseur pour repenser des politiques à l'échelle du Val de la Loire moyenne.

## **II. 2. Un essai de mise en perspective historique**

Cette tentative de décodage du système de gestion du Val de Loire doit être envisagée dans une perspective historique, pour se défaire d'impressions trop hâtives telles que celle d'apparition « *ex nihilo* » ou encore celle de « *génération spontanée* », alors qu'ici aussi, il semble bien davantage que « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

L'analyse est donc étayée ici par un aperçu chronologique, qui s'appuie largement sur les analyses présentées dans la thèse de Franck Huyghues Despointes. L'essai de mise en perspective historique s'appuie donc ici davantage sur l'aménagement du fleuve que sur l'aménagement des villes du fleuve.

### *A. Les temps de la Loire : un essai de chronologie des différents modèles de conception de l'aménagement du fleuve*

Pour lire l'histoire la Loire et de son aménagement, un des premiers réflexes est celui de la partition de l'histoire, découper le temps en périodes emblématiques s'enchaînant linéairement. Cette façon d'appréhender l'histoire des idées autour de la Loire présente de sérieuses limites et peut empêcher de saisir d'autres éléments fondamentaux. Cependant, nous y avons, après d'autres, succombés. Sont donc livrés ici les résultats de cette analyse, en reconnaissant pleinement les limites de l'exercice.

Cette lecture simplifiée et linéaire de l'aménagement de la Loire doit être comprise uniquement comme une tentative de dégager des « périodes » à partir desquelles faire reposer des analyses a posteriori sur les différents imaginaires aménagistes et leur succession dans le temps. Nous n'ignorons pas pour autant que plusieurs rationalités ont le plus souvent coexisté à de mêmes époques, que les modèles comme les périodes s'entremêlent et s'hybrident. De nombreux travaux d'historiens permettent de compléter cette analyse très rapide. Et deux travaux de doctorat actuellement en cours s'attache à décortiquer plus finement l'évolution de soi-disant modèles qui se sont enchaînés, en montrant notamment la survivance de certains et en invitant à des lectures plus cycliques et plus complexes de ces phénomènes historiques<sup>69</sup>.

---

<sup>69</sup> Citons notamment parmi les travaux les plus récents, la thèse soutenue le 2 décembre 2008 de Cyril CASTANET, « *La Loire en val d'Orléans. Dynamiques fluviales et socio-environnementales durant les derniers 30 000 ans : de l'hydrosystème à l'anthroposystème.* » ; et les thèses en cours de Marie FOURNIER, « *Quelle place pour les riverains dans la gestion du risque « inondation » ? Les apports d'une analyse diachronique* » (UMR CITERES - Université de Tours) et de Saïda TEMAM « *Stratégies de gestion des inondations de la Loire nivernaise, ouvrages d'art et ingénieurs du 18ème siècle à nos jours* » (LADYSS - Université de Paris 8)

*Les temps de la Loire : chronologie des différents modèles de conception de l'aménagement du fleuve*

période	acteurs	objectifs
<b>Le temps des levées</b>		
<b>XII<sup>ème</sup> / XV<sup>ème</sup> siècle</b> Apparition des turcies, petites digues rudimentaires en « terres et gazons »	Seigneurie et paysannerie locale	Agriculture (développer et protéger les surfaces agricoles) Inondation (protections)
<b>XV<sup>ème</sup> / XIX<sup>ème</sup> siècle</b> Systématisation et rehaussement des levées	Pouvoir royal, villes et bourgeoisie commerçante	Navigation et commerce Inondation (protections)
<b>Le temps des barrages</b>		
<b>2<sup>nde</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle</b> Remise en cause des levées, Projet de barrages écrêteurs, Réalisation de déversoirs (1867-1891)	Corps des Ponts et Chaussées Rapports Comoy (1860-61)	Inondation (protections)
<b>1920-1960</b> Réalisation de barrages hydroélectriques sur le bassin de la Loire	Etat EDF	Energie (production)
<b>1974-1984</b> Réalisation de deux barrages (Naussac et Villerest) dans le cadre du programme nucléaire	Etat EDF Agence de l'Eau	Energie (assurer un débit minimal pendant l'étiage pour le refroidissement des centrales nucléaires) Agriculture (garantir un débit minimal pendant l'étiage pour l'irrigation - Naussac) Inondation (écrêtement des crues – Villerest) Tourisme (lac de retenue)
<b>1986</b> - Signature du protocole d'aménagement hydraulique de la Loire et de ses affluents	Etat Agence de l'Eau EPALA	Eau (améliorer l'approvisionnement) Inondations Lutte contre la pollution (construction de stations d'épuration et amélioration des débits accentuant la dilution des effluents)
<b>1986-1992</b> Conflit autour de la nécessité des barrages projetés	Etat EPALA Associations écologistes	
<b>Le temps patrimonial</b>		
<b>1993-1998</b> Programme européen LIFE sur la Loire (Loire Nature)	Associations de protections de l'environnement	Promouvoir la gestion écologique des fleuves et améliorer la qualité des milieux
<b>1994-1999</b> Plan Loire Grandeur Nature (PLGN)	Etat, Agence de l'Eau EPALA	Promouvoir un plan global d'aménagement conciliant sécurité des personnes, protection de l'environnement et développement économique.
<b>2000</b> - Inscription d'une partie du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels vivants	Mission Loire	Promouvoir le développement de l'espace ligérien, via la reconnaissance et la mise en valeur de son patrimoine
<b>2000-2006</b> Programme Interrégional Loire Grandeur Nature (PILGN)	Etat, Agence de l'Eau, EPL, Régions	
<b>2002-2006</b> Loire Nature 2		
<b>2007-2013</b> PILGN 3		

Différentes sources ont été utilisées par Franck Huyghues Despointes pour établir ces chronologies, elles sont citées en note de bas de page<sup>70</sup>.

<i>Essai de synthèse et d'interprétation des approches historiques sur les modèles d'aménagement de la Loire</i>		
Les temps de la Loire selon Franck Huyghues Despointes <sup>71</sup>		
L'HISTOIRE DU RAPPORT ENTRE LA LOIRE ET LES HOMMES : LES TEMPS DE LA LOIRE		
Le temps des <b>levées</b>	Le temps des <b>barrages</b>	Le temps <b>patrimonial</b>
Les temps de la Loire selon Bernard Bonneviot <sup>72</sup>		
ESSAI DE SYNTHÈSE HISTORIQUE SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA LOIRE...		
La Loire <b>naviguée</b>	La Loire <b>délaissée</b>	La Loire <b>retrouvée</b>
p e r ç u e c o m m e ...		
un <b>lieu de vie</b>	un <b>hydrosystème</b>	un <b>anthroposystème</b> fluvial
<i>dont l'aménagement est pensé selon une culture ...</i>		
du corps des Ponts et Chaussée	« équipementière » (aménagement du territoire par les grands équipements)	« patrimoniale » (aménagement du territoire sur des bases intellectuelles - culture, identité...)

Bertrand F., 2008

Il est toujours très délicat de « segmenter » l'histoire en périodes étanches, l'intérêt cependant est de montrer les motivations (économiques et sécuritaires dès l'origine...) et les façons de penser l'aménagement du fleuve. On constate que pour les deux premières périodes, « le temps des levées » et « le temps des barrages », il est question de maîtriser et de contrôler le fleuve, suivant en cela rigoureusement les paradigmes et valeurs dominantes en vigueur à l'encontre des environnements naturels, issus des influences conjuguées de la religion

<sup>70</sup> Sources de Franck Huyghues Despointes :

DION R. (1934), Le Val de Loire : étude de géographie régionale, Tours, Arrault, 752 p.

DION R. (1961), Histoire des levées de la Loire, Paris, R. DION, 312 p.

Préfet coordonnateur du Plan Loire Grandeur Nature (1996), *La Loire Histoire des protections contre les crues*, DRE Centre, septembre 1996, 24 p.

COUDERC J.-M., « *Les projets de barrages sur la Loire et ses affluents et leurs conséquences sur l'environnement* », pp. 119- 137 in BETHÉMONT J. & CRÉTIN C. (Ed.) (1979), La Loire et l'aménagement du bassin ligérien, Actes du Colloque de Saint-Etienne, 19-20 octobre 1978, Université de St Etienne / CIER-SR, 252 p.

BONNEVIOT B. (1988), « *Essai de synthèse historique sur les aménagements de la Loire. La Loire naviguée. La Loire délaissée. La Loire retrouvée* », communications du 3 mars et du 21 avril 1988, in Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, 31 p.

THÉPOT R. (2001), « *Les acteurs de l'aménagement du bassin de la Loire de 1950 à 2000. Historiques et perspectives* », communication présentée le mercredi 7 février 2001 à Orléans, 26 pages + Annexes.

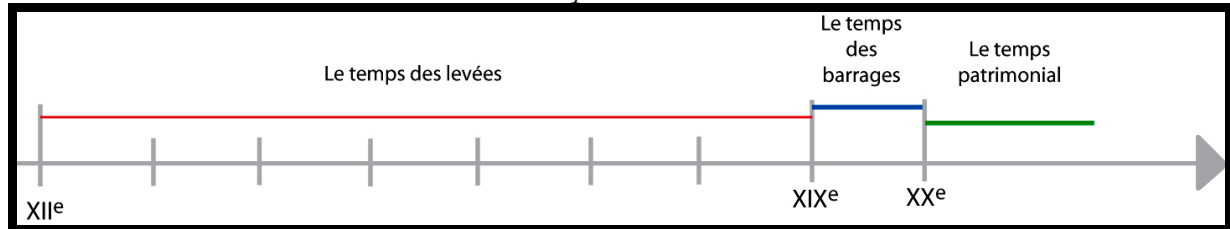
<sup>71</sup> HUYGHUES DESPOINTES Franck (2008), Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique, thèse de doctorat en aménagement soutenue le 10 décembre 2008, Université de Tours

<sup>72</sup> BONNEVIOT B. (1988), « *Essai de synthèse historique sur les aménagements de la Loire. La Loire naviguée. La Loire délaissée. La Loire retrouvée* », communications du 3 mars et du 21 avril 1988, in Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans, 31 p.

(« Remplissez la terre et soumettez-là »<sup>73</sup>) et de la culture scientifique moderne héritée des Lumières (« *maîtres et possesseurs de la nature* »<sup>74</sup>).

La troisième période marque un changement de paradigme où il est davantage question de faire « avec le fleuve », en avançant une nouvelle forme de médiation des rapports homme-nature qui se souhaite être une réconciliation, bien que les rapports introduits ainsi soient sans doute plus complexes, comme nous le verrons dans la partie suivante.

### *Les temps de la Loire*



Source : Franck Huyghues Despointes, 2008

Ce « saucissonnage » de l'histoire permet notamment de bien souligner le passage d'un aménagement physique de l'espace, reposant sur des pratiques (naviguer et se déplacer, contenir les flots...) à un aménagement reposant avant tout sur des idées, sur une intellectualisation des richesses de l'espace, contenues avant tout dans le choix de leur représentation, de la mise en scène du territoire. On ne passerait donc pas tant de l'aménagement au ménagement du territoire que de son *organisation physique* à sa *mise en scène symbolique*.

<sup>73</sup> « Le principe de la solidarité homme/univers physique a été remplacé par celui de la domination de la nature par l'homme. (...) c'est depuis le XVI<sup>e</sup> siècle que la vision prométhéenne de la soumission de la nature à l'humain est devenue hégémonique dans la culture occidentale. Entre 1500 et 1800, le précepte de la Genèse (I, 28) : « Remplissez la terre et soumettez-là », est devenu, sous l'influence cumulée de la Réforme et de la Contre-Réforme, comme sous celle du scientisme des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, l'un des axiomes fondateurs de cette culture, et avec lui, s'installe durablement l'anthropocentrisme absolu. » (Deléage, 1991 : 259)

<sup>74</sup> Dès 1627, Francis Bacon (1560-1642), considéré comme l'un des fondateurs de la science moderne avec René Descartes (1596-1650) et Galilée (1564-1642), définit le premier le programme des Temps modernes dans son œuvre utopique, *La Nouvelle Atlantide* : faire « reculer les bornes de l'Empire Humain en vue de réaliser toutes les choses possibles » [Francis BACON, *La nouvelle Atlantide*, 1627 (p.19, éd. Flammarion, 1995)] « Autrement dit, tout ce qui est naturel lui paraissait promis céder le pas à quelque entreprise artificielle ; il pensait qu'il n'y avait guère de limites à l'action technique des hommes. » (Bourg, 2002 : 245) C'est la conception des Lumières de l'Homme moderne « *maître et possesseurs de la nature* », selon les mots de Descartes [René DESCARTES, *Discours de la méthode*, 1619, sixième partie]

### B. Un aperçu de la période moderne de l'action publique sur la Loire

Franck Huyghues Despointes propose dans sa thèse une généalogie des différents systèmes d'acteurs en charge de l'aménagement du fleuve (cf. annexe n°5), ce qui permet une mise en perspective sur le temps long pour analyser la succession des différentes générations de projets d'aménagement hydraulique du fleuve. Il avance également une analyse détaillée des dernières décennies en termes d'action publique autour du fleuve Loire (cf. annexe n°5). Ces travaux se centrent sur les projets d'aménagements hydrauliques de la Loire, les oppositions et conflits auxquels ils ont donné lieu et *in fine* l'élaboration de nouvelles générations de politiques publiques. Ces travaux ont l'intérêt de montrer les filiations historiques et les conditions d'émergence d'une action publique contemporaine sur la Loire. On constate que cette émergence prend essentiellement forme via un processus conflictuel qui assure une large médiatisation, une mobilisation d'une pluralité d'acteurs et la discussion collective des avens souhaitables pour l'aménagement du fleuve. Le sujet cristallise les tensions mais devient surtout un enjeu de débat collectif, largement approprié. Ce décodage des dernières décennies de l'action publique sur la Loire a le mérite de révéler certaines dynamiques, où la confrontation crée le débat collectif, et de là, le changement de référentiel pour guider l'action collective.

Est ainsi resitué dans un contexte dynamique l'apparition du 1<sup>er</sup> programme européen LIFE - 1993/1998- (*L'Instrument Financier pour l'Environnement*) sur la Loire, porté par les associations écologistes, qui marque un tournant et une innovation majeure en termes d'action publique. Dans la lignée, est adoptée le 1<sup>er</sup> Plan Loire Grandeur Nature, qui vient confirmer ce réorientation majeure en termes de politiques publiques. « *Plus qu'un règlement sur la question des barrages, il repose la question de la prise en compte de la Loire par l'action publique dans son ensemble. Il ne se limite pas à de la gestion de calcul de quantités d'eau en trop ou en manque. Ce plan, au départ d'une durée de dix ans, engage les trois partenaires historiques de l'aménagement (l'Etat, l'Agence de l'eau et l'EPALA) sur des objectifs conciliant sécurité des populations, protection de l'environnement et développement économique.* » (Huyghues Despointes, 2008 : 250) Le Plan Loire est reconduit en 1999 pour une deuxième phase sous la forme d'un *Programme Interrégional Loire Grandeur Nature* (PILGN) pour les années 2000 à 2006. Il intègre alors les contrats de plan Etat région (CPER) 2000-2006, et les Régions en deviennent alors également des acteurs centraux.

Les innovations en termes de politiques publiques s'accompagnent naturellement de modifications importantes dans le jeu des acteurs en place. « *L'EPALA devient l'Etablissement Public Loire en 2001. L'évolution de la structure complète celle des acteurs déjà entamé en 1995 avec le départ de la présidence de Jean Royer remplacé par Eric Doligé, puis Jean Germain en 2005 et par celui de Joseph Picard par Régis Thépot à la direction en 1996. La création de la Mission Val de Loire patrimoine mondial en 2002 consacre un nouvel acteur dans le Val de Loire. Loire Nature 2 (2002 – 2006) prolongement du programme LIFE concrétise un partenariat pluri-acteurs publics et privés qui est une innovation. D'anciens opposants travaillent ensemble. (...) Enfin, le plan Loire, phase 3, est relancé pour la période 2007-2013.* » » (Huyghues Despointes, 2008 : 250)

### C. Une généalogie des « problèmes publics » liés à la Loire

Dans sa thèse, Franck Huyghues Despointes propose une généalogie de l'apparition des « problèmes publics » -peut-être devrait-on plutôt parler « d'objet d'action collective »- directement liés au fleuve Loire. Nous reproduisons un de ces tableaux de synthèse *in extenso* ici.

*Les problèmes publics :  
apparition, identification comme problème, solution, mise en œuvre et renouveau.*

<b>Problèmes publics</b>	<b>Identification comme problème</b>	<b>Solution et mise en œuvre</b>
Agriculture et inondation	XII-XV <sup>ème</sup> siècle	Edification de levées
Navigation et inondation	XV- XIX <sup>ème</sup> siècle	Systématisation des levées et rehaussement de ces dernières (parenthèse des déchargeoirs : ouvrir les levées)
inondation	XIX <sup>ème</sup> siècle	Barrages mais fautes de moyennes réalisations partielles d'un programme de déversoirs : faire la part de l'eau en ouvrant les levées
Inondation (sécurité publique) et besoin en eau des centrales nucléaires	XX <sup>ème</sup> siècle	Barrages (Naussac et Villerest)
Eau (soutien de l'étiage)	XX <sup>ème</sup> siècle	Barrages (seule réalisation Naussac 2)
Pollution (dilution et traitement à la source)	XX <sup>ème</sup> siècle	Barrages et stations d'épurations
CONFLIT : remise en cause du programme d'aménagement hydraulique (inondation, étiage) : le protocole d'accord de 1986		
Renouveau de l'action publique avec une prise en compte axée sur l'environnement mais pas uniquement, la sécurité publique et le développement économique sont au cœur des préoccupations du plan global et transversal qu'est le Plan Loire Grandeur Nature en 1994.		
sécurité des populations protection de l'environnement le développement économique patrimoine (à partir de 2000)	Plan Loire à partir de 1994, renouvelé en 2000 et en 2006	gestion du risque : Prévision, Prévention, Protection la restauration de la diversité écologique du milieu la satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau

Source : Huyghues Despointes, 2008 : 88

Ce tableau met bien en évidence l'apparition des différents problèmes publics et le quatuor actuel qui domine toute action publique ligérienne (risque, environnement, développement économique, patrimoine culturel), quatuor qui n'exclue pas les questions urbaines en tant que telles mais qui conduit à les traiter indirectement, de façon parcellaire, secondaire, via ces entrées privilégiées :

- atténuation des risques,
- préservation de l'environnement,
- soutien au développement économique
- et mise en valeur du patrimoine culturel.

*D. Essai de synthèse chronologique autour des « objets de coopération »*

Au-delà du quatuor, on peut retenir plusieurs « objets de coopération » ou « objets d'action collective » qui sont apparus au fil du temps et autour desquels s'est organisée l'action collective à l'échelle du Val de Loire : agriculture, navigation, inondation, énergie, tourisme, eau, qualité de l'environnement

<i>Une lecture de la gouvernance ligérienne par les « objets de coopération »</i>							
Temps des levées		Temps des barrages			Temps patrimonial		
XII <sup>ème</sup> / XV <sup>ème</sup>	XV <sup>ème</sup> / XIX <sup>ème</sup>	2 <sup>nd</sup> e moitié du XIX <sup>ème</sup>	1920-1960	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000
Inondations (protection physique -levées et déversoirs- et hydraulique -écrêtement)							
Agriculture (surfaces)				Agriculture (irrigation)			
	Navigation commerce						
			Energie (production directe -hydraulique- et indirecte -refroidissement centrales nucléaires)				
					Eau (approvisionnement et épuration)		
					Tourisme		
						Environnement (qualité des milieux)	
							Patrimoine
				Urbanisation ?			

*Bertrand F., 2009*

Cette lecture souligne l'absence de la question urbaine, comprise comme un objet d'action collective à l'échelle de la Loire moyenne, qui n'est pas abordée en tant que tel à cette échelle. Le tableau suivante présente ces données, mais en tentant de les organiser davantage, d'une part par grand secteur d'intervention (économie, environnement), et d'autre part, en mettant en regard de chaque période les grands « acteurs pilotes », qui ont pu tenir le rôle de « chef d'orchestre » dans la structuration et l'organisation de l'action collective.

*Une lecture de la gouvernance ligérienne par les « objets catalyseurs de coopération »*

Temps des levées		Temps des barrages				Temps patrimonial	
XII <sup>ème</sup> / XV <sup>ème</sup>	XV <sup>ème</sup> / XIX <sup>ème</sup>	2 <sup>nd</sup> e moitié du XIX <sup>ème</sup>	1920-1960	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000

**Maîtrise et préservation de l'environnement naturel**

<b>Inondations</b> (et gestion de la ressource en eau) (protection physique -levées et déversoirs- et hydraulique -écrêtement)							
							<b>Environnement</b> (qualité des milieux)

**Développement économique**

<b>Agriculture</b> (surfaces)	<b>Navigation commerce</b>			<b>Agriculture</b> (irrigation)	<b>Tourisme</b>		
			<b>Energie</b> (production directe -hydraulique- et indirecte -refroidissement centrales nucléaires)				
							<b>Patrimoine</b>

**« Acteurs pilotes » / chefs de file des politiques**

Seigneurie et paysannerie locale	Pouvoir royal, villes et bourgeoisie commerçante	Corps des Ponts et Chaussées	Etat EDF	Etat EDF Agence de l'Eau	Etat Agence de l'Eau EPALA	Etat EPALA Asso écologistes	Régions EPL Mission Loire Etat Europe
----------------------------------	--	------------------------------	----------	--------------------------	----------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

*Bertrand F., 2009*

La coopération autour du risque d'inondation se révèle être un des objets les plus anciens de coopération entre acteurs ligériens. Il demeure encore aujourd'hui un « objet phare » de la coopération multi-acteurs sur le Val de Loire. Au-delà de son ancienneté, c'est également sa prégnance et sa consistance matérielle, concrète sur les territoires et aux yeux des acteurs locaux qui en fait un enjeu de premier ordre pour la collaboration entre les acteurs (à l'inverse sans doute des paysages culturels, qui demeure avant tout un concept immatériel et pour ainsi dire « importé », aux yeux de beaucoup d'acteurs locaux).



### E. Quelles évolutions et quels enchaînements des référentiels ?

Une analyse de l'évolution des référentiels est également proposée dans le travail de thèse de Franck Huyghues Despointes, dont nous reproduisons *in extenso* un de ces tableaux de synthèse.

#### *L'évolution des référentiels au regard de l'action publique Loire*

<b>Référentiels</b>	<b>Période dominante</b>	<b>Acteurs, « médiateurs » principaux</b>	<b>Contenus</b>
Aménagement intégré	1960-1990	ANECLA, Albert Renaud, Jean Chapon, Yves Babonaux, Jean Royer, Jacques Bethemont, François Bret	Eau facteur de développement Sécurité publique = barrages Equilibre Homme-milieu
Gestion écologique intégrée	Depuis 1990	Ecologistes scientifiques (Monique Coulet, Jean-Claude Demaure, Bernard Rousseau, Christine Jean), vers les Ecologistes (Martin Arnould etc.) Vers les Institutions d'Etat (comme l'Agence de l'eau) et des collectivités locales (comme l'Etablissement Public Loire)	Gestion durable du fleuve Equilibre Homme-milieu
patrimonial	A partir du milieu des années 1990	Yves Dauge, PNR Loire Anjou Touraine, UNESCO	L'équilibre Homme-milieu se traduit dans l'expression de valeurs considérées comme patrimoniales, Authenticité et intégrité, à transmettre aux générations futures, démarche de développement durable

Source : Huyghues Despointes, 2008 : 171

Le découpage proposé reste largement à discuter. On peut qualifier le premier d'« *équipementier* » (dans la suite d'une culture héritée de l'ingénieur des Ponts et Chaussées) et le second d'« *écossystémique* » (avancé par les acteurs naturalistes et écologistes), alors que le contenu du troisième, le référentiel « *patrimonial* », reste à préciser.

Une question à développer réside dans l'enchaînement des deux derniers : l'un efface-t-il l'autre ou se superpose-t-il ? L'affirmation d'un « référentiel » patrimonial a-t-il en quelque sorte écarté, isolé le référentiel « écologiste » ou « écosystémique » ? Ou bien les deux sont liés et le référentiel patrimonial tire une partie de sa substance du référentiel écosystémique ?

Dans les faits, au niveau des acteurs, les « gestionnaires de la nature » (écologistes et naturalistes) ont été moteurs dans la formulation et la mise en place de nouvelles politiques publiques dans les années 1990. Mais il semble à nouveau dans les années 2000 se retrouvent « cantonnés » dans des actions environnementales conçue de façon relativement isolée (ce qui semble-t-il n'a pas été le cas lors du conflit avec l'EPALA et dans la période post-conflit, où les « écolos » ont très activement œuvré au changement de référentiel en participant largement à l'élaboration et à l'affirmation du nouveau référentiel...).

Somme toute, le référentiel patrimonial permettrait davantage de liberté, en axant son discours sur la « qualité » des territoires et en supportant un discours « développementiste », notamment en termes de tourisme et de loisirs. Par exemple le développement d'actions comme la navigation fluviale ou la Loire à Vélo remplit des objectifs explicitement visés dans le cadre du modèle de développement du territoire par le patrimoine. D'un point de vue écologiste ou strictement naturaliste, le développement de ces activités est sans doute perçu de

façon largement moins univoque et on insistera davantage sur les pressions et les troubles potentiels sur les milieux naturels (nidification etc.) et la nécessité de respecter des équilibres dans le développement de ces activités.

Un autre travail de thèse en géographie a abordé les questions liées aux référentiels sous-tendant les projets d'aménagement des rivières. La thèse de Régis Barraud porte sur l'évolution des paysages de rivières aménagées, structurés par un motif récurrent et rémanent, le moulin à eau<sup>75</sup>. Dans son chapitre X, « *Paysages rêvés : un affrontement des utopies paysagères ?* », Régis Barraud livre des analyses sur la succession et les confrontations des modèles d'aménagement sur ces rivières, assurant « *la transition entre un **paysage productif** et le **paysage d'agrément** plus ou moins patrimonialisé* » :

« *La requalification du paysage productif a déjà donné lieu à un **premier projet de réaménagement**. Afin de contrer les effets plus ou moins prononcés du déclin du système productif (usage hydraulique), la puissance publique a soutenu un premier projet « moderne » fondé sur une rationalisation hydraulique des rivières aménagées dont l'abandon était perçu et présenté comme une source de désordre social, économique voire environnemental. Ce projet devait servir le développement d'une agriculture productiviste tout en permettant une maîtrise des extrêmes hydrologiques. Comme la plupart des projets portés à petite échelle, la rationalisation hydro-agricole était défendue par ses maîtres d'ouvrages comme relevant de l'intérêt général. **La transformation des fonds de vallées ordinaires en paysage d'agrément est d'une autre nature. Il s'agit d'un processus plus lent. Il débute avec les voyages pittoresques mondains qui fondent la notoriété durable de sites à voir. Le deuxième temps de sa structuration est celui des corridors de loisir dont l'apparition, à proximité des villes, est contemporaine de l'avènement des loisirs. Cette étape relève d'une évolution sensible du rapport des urbains à l'espace rural proche qui n'est plus strictement perçu comme un lieu de production. Enfin, l'agrément des vallées sous l'influence du développement des activités de pleine nature s'est imposé depuis une trentaine d'années comme une raison de l'action paysagère, comme une véritable ressource (cf. chap. VII). À l'inverse du projet hydro-agricole, le paysage d'agrément s'est constitué progressivement avant d'être l'objet d'une instrumentalisation à travers des politiques publiques. Aujourd'hui patrimonialisé, le développement, la maintenance et la protection du paysage d'agrément sont devenus des enjeux de politique locale et régionale.*** » (Barraud, 2007, 283)

Il revient également sur le modèle de la « rivière pleine » qui a longtemps prévalu, basé sur une conception utilitariste de la nature : « *Réguler les flux, domestiquer les rivières pour les rendre utiles* ». « *Le modèle de la rivière pleine reste fondamentalement lié à la culture de la maîtrise de l'eau enracinée dans la civilisation indo-européenne où « l'eau n'est utile à l'homme que domptée, conduite, dirigée » (Haghe, 1998). Cet auteur montre bien comment cette idée prend une force nouvelle avec les progrès scientifiques du siècle des Lumières (hydrodynamique, physique newtonienne, etc.). (...) **la domestication des eaux au service de l'intérêt général et donc du développement de la Nation est bien une entreprise soutenue, conçue, réglementée et surveillée par l'État au cours du XIXe siècle. Ce rôle de l'État est assuré par l'entremise de l'ingénieur des Ponts et chaussées.*** » (Barraud, 2007, 284)

Ces réflexions viennent confirmer certaines analyses quant à l'enchaînement des différents référentiels pour l'aménagement de la Loire.

---

<sup>75</sup> BARRAUD R. (2007), Vers un "tiers-paysage" ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation, thèse de doctorat en géographie soutenue le 20 juin 2007, Université d'Angers, 407 p. [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00202359/en/>]

## CONCLUSION : quelle action publique Loire ?

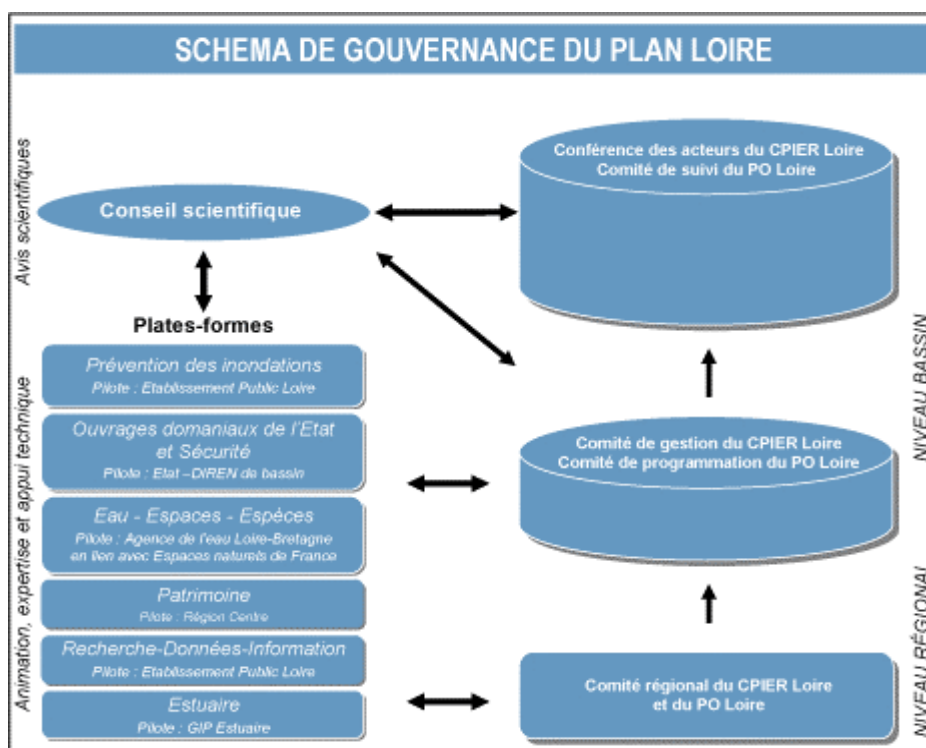
Les différents éléments présentés précédemment pointent notamment que le *Plan Loire Grandeur Nature* constitue une politique innovante, marquant une nouvelle étape dans l'organisation de l'action collective sur le Val de Loire. Issu d'une période conflictuelle où différentes représentations de l'aménagement du fleuve se sont affrontées, mobilisant de nombreux acteurs, le *Programme Interrégional Loire Grandeur Nature* (PILGN) s'inscrit dans une généalogie particulière d'instruments d'action publique. De par sa constitution, il concerne un certain nombre de thématiques, étant apparus historiquement comme autant d'enjeux d'une action collective à l'échelle du Val de Loire.

On ne fera pas ici la genèse du 1<sup>er</sup> Plan Loire (cf. Huyghues Despointes, 2008), il n'en demeure pas moins pour autant une scène incontournable de la gouvernance entre acteurs à l'échelle du Val de Loire.

Le *Programme Interrégional Loire Grandeur Nature* s'organise autour de 6 plates-formes d'action, en charge de décliner les projets, les actions en fonction des objectifs et des résultats visés. Chaque plate-forme a été confiée à des organismes en charge du pilotage.

Le schéma de gouvernance du Plan Loire (cf. ci-contre) montre un découpage assez classique du système d'organisation, selon trois niveaux :

- **DECISION** (Pilotage) : conférence des acteurs et comité de suivi,
- **INFORMATION** (Programmation) : comité de gestion, comité de programmation, comité régional,
- **OPERATION** (Action) : Plates-formes.



source : <http://www.plan-loire.fr/>

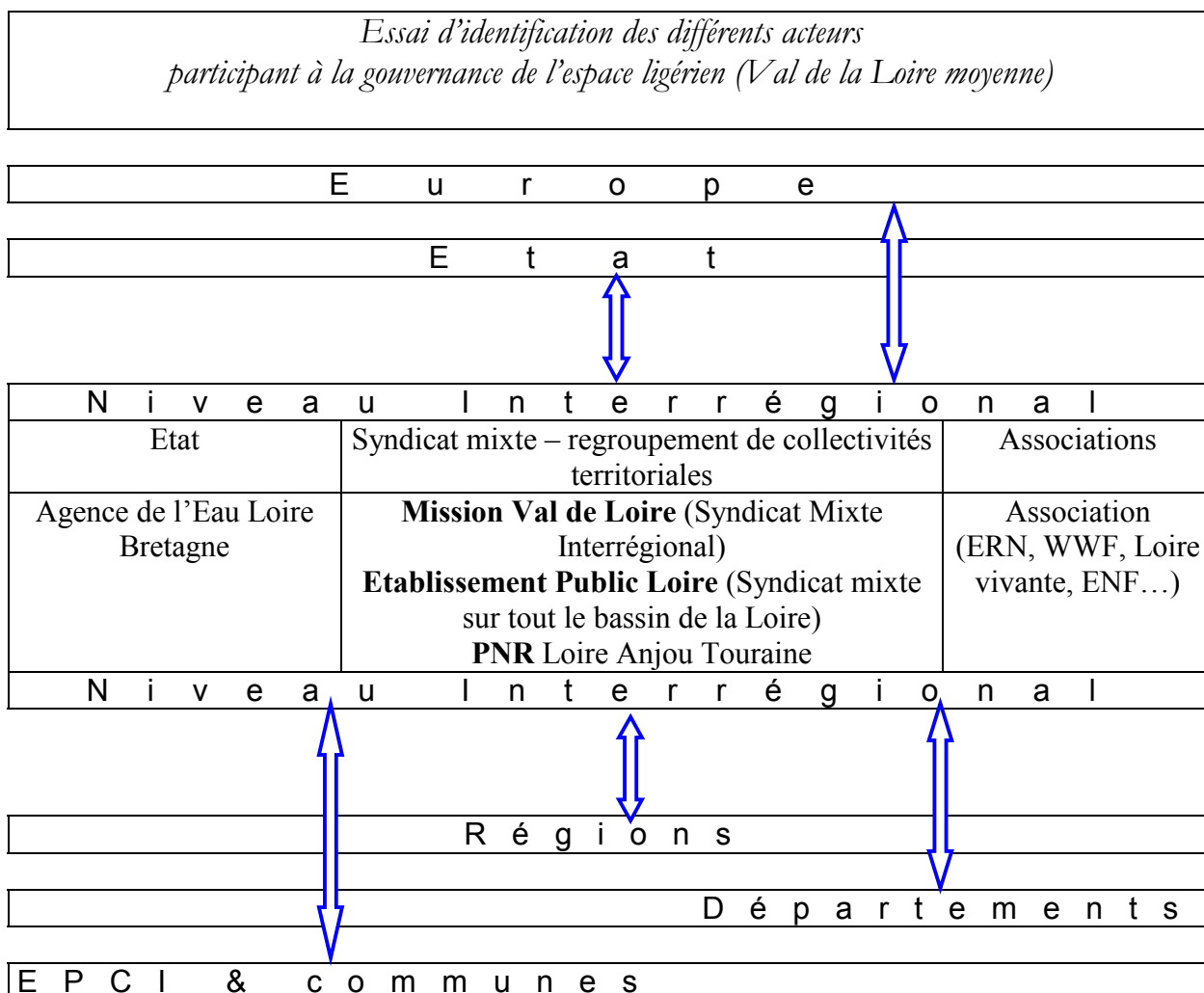
A la suite des analyses précédentes, il est alors intéressant de souligner les thèmes principaux autour desquels la politique *Plan Loire* s'est organisée, en comparant le 1<sup>er</sup> *Plan Loire Grandeur Nature* et le *Programme Interrégional Loire Grandeur Nature* actuellement en cours d'exécution.

On observe 3 thématiques nouvelles :

- une autour du patrimoine, qui marque le classement du Val de Loire au titre du patrimoine mondial,
- une autour du développement de la connaissance, qui marque une nouvelle étape dans la construction d'une action publique Loire, à savoir se doter des moyens de connaissances pour suivre les politiques mises en œuvre et alimenter la construction des politiques à venir.
- Une plus spatialisée autour d'un espace à fort enjeu : l'estuaire de la Loire.

<p><i>Le Plan Loire Grandeur Nature 1994-1999</i></p> <p>Les 4 volets</p>	<p><i>Le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature (PILGN) 2007-2013</i></p> <p>Les plates-formes et les pilotes</p>
<p><b>Les acteurs - Un plan global pour la Loire : le milieu, les enjeux, les acteurs</b></p> <p>1. Un plan d'ensemble pour la Loire 2. Partenariat avec les acteurs concernés</p>	
<p><b>L'homme - Assurer la sécurité des riverains de la Loire face aux risques d'inondation</b></p> <p>1. Identification des zones inondables 2. Contrôle de l'aménagement des zones inondables 3. Renforcement des moyens d'alerte et d'annonce des crues dans les hauts bassins 4. Mesures d'aménagement spécifiques à la Haute-Loire 5. Mesures d'aménagement spécifiques à la Loire moyenne 6. Mesures d'aménagement complémentaires</p>	<p>Plate-forme « <b>Prévention des inondations</b> »</p> <p>Pilote : Etablissement public Loire</p>
	<p>Plate-forme « <b>Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité</b> »</p> <p>Pilote : Etat (Diren de bassin)</p>
<p><b>L'eau - Assurer la satisfactions des besoins en eau sur le bassin de la Loire</b></p> <p>1. Mesures destinées à l'alimentation en eau des hautes vallées de l'Allier et du Cher 2. Mesures destinées au relèvement de la ligne d'eau</p>	
<p><b>La nature - Protéger et restaurer la diversité écologique du milieu</b></p> <p>1. Le programme en faveur des poissons migrateurs 2. La reconquête de l'estuaire 3. Un programme de reconstitution des milieux naturels (Life) 4. La protection des espaces naturels et des paysages</p>	<p>Plate-forme « <b>Eau, espaces, espèces</b> »</p> <p>Pilote : Agence de l'eau Loire-Bretagne en liaison avec Espaces naturels de France</p>
	<p>Plate-forme « <b>Valorisation du patrimoine et développement durable</b> »</p> <p>Pilote : Région Centre</p>
	<p>Plate-forme « <b>Recherche, données, information</b> »</p> <p>Pilote : Etablissement public Loire</p>
	<p>Plate-forme « <b>Développement spécifique estuaire</b> »</p> <p>Pilote : GIP estuaire</p>
<p>Source : <a href="http://www.rivernet.org/loire/plgn_f.htm#Le%20Plan">http://www.rivernet.org/loire/plgn_f.htm#Le%20Plan</a></p>	<p>Source : <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr/bassin_loire-bretagne/plan_loire">http://www.eau-loire-bretagne.fr/bassin_loire-bretagne/plan_loire</a></p>

En termes d'acteurs, les chefs de file de chaque plate-forme apparaissent comme autant d'acteurs interterritoriaux, en capacité d'animer une gouvernance interterritoriale. La question est alors de mesurer l'effectivité des articulations avec les différents niveaux, notamment les grandes villes et les agglomérations pour la question qui nous intéresse ici.



Si on constate bien l'existence de scènes interterritoriales, constituée d'une part par le PILGN et d'autre part par la conférence territoriale de la Mission Loire, la mesure de l'intensité et de la nature des liens entre ces scènes et les autres niveaux, notamment infra, reste à développer. Celle-ci se heurte à des obstacles méthodologiques importants : nombre de ces relations sont effectués par des acteurs qui occupent plusieurs scènes, nombre de ces relations revêtissent également un caractère informel de médiation entre acteurs se croisant sur différentes scènes. Comment mesurer quantitativement ces relations ? Quelle définition retenir de l'acteur, en tant qu'individu ou en tant qu'institution ?

Des travaux développés dans le cadre de Master II ont souligné le caractère central occupé par certaines personnalités, siégeant au centre de nombreux cercles -Jean Germain à l'époque des travaux réalisés- (Maire, 2008) alors que d'autres acteurs, inscrits de façon plus informel dans les réseaux d'acteurs et constituant pourtant bien des centres de gravité de ces systèmes, n'apparaissent pas avec des analyses quantitatives en termes de réseaux d'acteurs. Le cumul de mandats et de sièges est une façon de faire le lien entre différentes scènes. L'appartenance à des multiples réseaux est également une façon d'être à l'interface de multiples scènes. Les deux postures ne se recouvrent pas automatiquement.

De plus, l'hyper-centralité de certains acteurs au « centre des cercles » peut être interprétée de diverses façons : « *Sa participation d'une certaine manière incontournable dans les différentes formes de coopérations, qui en regard des développements de M. Crozier et E. Friedberg dans « l'Acteur et le Système » renvoie au concept de monopole, lui confère-t-elle une forme de nodalité<sup>76</sup> ou, au contraire, suscite-elle une certaine réticence de la part d'autres acteurs, à jouer la coopération et construire le système d'action ?* » (Maire, 2008 : 57)

On le voit, le choix du type d'acteur et du type de relation à analyser est donc complexe et la mesure de ces relations est très délicate.

Au-delà de ces difficultés, on peut émettre l'hypothèse exploratoire que la gouvernance du Val de la Loire moyenne est le fruit d'interactions entre réseaux de notables locaux, mais ces interactions se déroulent sur des scènes supra-urbaines (Mission Loire, PILGN, PNR ...). Ces scènes sont toutes rattachées, de près ou de loin, aux Conseils Régionaux et on tendrait, *in fine*, vers une gouvernance pilotée par les conseils régionaux et leur exécutif.

Dans ce sens, les auteurs d'une étude thématique des coopérations existantes dans l'aire ligérienne, notaient, à propos du transport de voyageurs, que la Région joue un rôle fédérateur : « *L'essentiel des projets et actions issus d'une coopération entre autorités organisatrices des transports de l'axe ligérien sont initiés par la Région.* » (Demazière & alii., 2007 : 53) Ils soulignaient également que la distance géographique aux espaces en question n'était pas synonyme d'une moindre « conscience ligérienne », bien au contraire : « *Il est ressorti de ce travail que la « conscience ligérienne » échappait parfois aux acteurs de cet espace et était portée par des acteurs extérieurs comme la Région ou l'Etat.* » (Demazière & alii., 2007 : 221) Cependant, ils nuançaient l'hypothèse d'une gouvernance des villes à l'échelle du Val de la Loire moyenne animée par la Région Centre, qui a pour compétence l'aménagement de l'ensemble de son territoire : « *Orléans, Blois et Tours ont la chance de se situer dans la même région administrative. La coopération devrait en être facilitée dans la mesure où la Région joue un rôle tampon et fédérateur particulièrement important. En revanche, la solution qui consisterait à trop attendre de la Région ou à se reposer sur elle pour initier de la coopération à l'échelle de l'axe ligérien peut s'avérer dangereuse pour la construction métropolitaine. Il ne faut en effet pas oublier que la Région n'a pas pour politique de favoriser spécifiquement le développement de l'axe ligérien ni même les relations entre Orléans, Blois et Tours. Elle cherche à créer du développement, de la solidarité et de la cohésion sur l'ensemble du territoire régional.* » (Demazière & alii., 2007 : 59) En termes d'équilibre de son territoire, le choix d'aménagement consistant à renforcer la polarisation le long du Val de Loire, qui est un phénomène déjà bien accentué, n'est en effet pas évident pour la Région.

Enfin, il ne faut sans doute pas évacuer trop rapidement le rôle et la place de l'Etat, qui certes « se désengage » mais la volonté de disparaître des territoires, bien au contraire, il s'agit bien de se maintenir et de conserver des positions permettant d'orienter très sensiblement les choix locaux. Dans ce sens, le rôle et la place des préfets de régions par exemple mériterait d'être étudié de façon plus approfondie.

---

<sup>76</sup> « *Capacité à associer autour de soi, sinon à faire travailler ensemble, en tout cas à identifier, à mobiliser les parties prenantes et à leur fournir un cadre d'ajustement mutuel* » p.604 in DURAN P. & THOENIG J.-C. (1996), « *L'Etat et la gestion publique territoriale* », Revue Française de Science Politique, Vol. 46 n°4, août 1996, pp.580-623

## IV. La mise en patrimoine, nouveau paradigme du développement des territoires ?

Cette partie vise à discuter de l'émergence de valeurs communes, de récits partagés de l'avenir, condition qui pourrait donner un sens aux multiples systèmes de coopération semblant actuellement davantage coexister que fonctionner en cohérence, en tendant vers des objectifs communs. Il s'agit ici de discuter de la pertinence du paradigme patrimonial pour caractériser le nouveau modèle présidant à l'élaboration des politiques de développement sur l'espace ligérien.

Le concept de patrimoine apparaît comme une notion englobante et extensive<sup>77</sup>, au service des valeurs occidentales et de leur extension à l'ensemble du monde<sup>78</sup>. On retrouve bien là la même mono-rationalité que Philippe Descola mentionne en parlant de la protection de l'environnement à l'échelle mondiale et qu'il désigne comme le régime de « *l'universalisme particulier* », en reprenant les termes de Bruno Latour (Descola, 2008).

Dans la suite des réflexions exposées ici, la place et le rôle du développement par le patrimoine du Val de la Loire moyenne s'avèrent inévitablement être questionnés dès que l'on se propose de réfléchir à la compréhension des modèles de développement en vigueur et à venir sur cet espace.

Le processus de patrimonialisation apparaît comme un processus complexe qui transforme des espaces hérités en espaces historicisés, reposant sur des logiques et des rationalités que nous entendons expliciter brièvement dans un premier temps (IV. 1.).

Beaucoup de travaux ont traité spécifiquement de ces questions et les ont appliquées au bassin de la Loire<sup>79</sup>. Nous nous appuyons ici notamment sur la thèse de Laura Verdelli. Dans sa forme « moderne », planifier le territoire via sa patrimonialisation consisterait à insérer (ou ré-insérer, c'est-à-dire en ayant conscience, avec une certaine prise de distance) la « *variable culturelle* » afin de produire « *l'héritage à venir* » (Verdelli, 2008 : 6-7). Plus particulièrement pour les paysages culturels, la question qui se pose alors aux « acteurs du développement du

---

<sup>77</sup> Le patrimoine apparaît comme « (...) une notion qui s'identifiait, à l'origine, plutôt avec le monument historique et qui embrasse aujourd'hui simultanément objets naturels et œuvres culturelles ; éléments matériels et immatériels ; héritages d'un passé lointain et signes contemporains ; composantes historiques, artistiques, affectives, identitaires, mémorielles ; (...). Le patrimoine bénéficie d'une définition tellement souple qu'il a été possible d'élargir sans cesse les limites de la notion. Au point qu'on se retrouve aujourd'hui face à un certain impérialisme du concept. De plus, la notion de patrimoine renvoie à un totalitarisme imposé par l'Occident au reste du monde. » (Verdelli, 2008 : 55)

« Pris absolument et sans qualificatif, il ne s'applique plus seulement aux édifices tridimensionnels, mais à toutes les créations humaines relevant d'un passé lointain ou de plus en plus proche, incluant les dimensions littéraire, plastique, ethnologique, linguistique, territoriale, qu'on l'envisage à l'échelle locale, nationale, ou mondiale. » (Choay, 2004 : 1)

Quelques étapes de cet élargissement : lois sur la protection des monuments historiques (1913), les sites naturels (1930), leurs abords (1943), les quartiers (loi Malraux de 1962, ZPPAU 1984), loi paysage de 1993, les paysages au sens large (loi sur la protection de la nature de 1995 et convention européenne des paysages en 2000).

<sup>78</sup> « Ce qui persiste, c'est ce fait surprenant que les occidentaux puissent prétendre à la prise en charge des mémoires collectives, à l'échelle planétaire. » p.101 in JEUDY H.-P. (2001), La machinerie patrimoniale, Sens & Tonka, Paris, 127 p. cité par Verdelli, 2008 : 55

<sup>79</sup> La thèse de Laura Verdelli est entièrement consacrée à ces questions : VERDELLI L. (2008), Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir. Processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs, thèse d'aménagement de l'espace soutenue le 5 décembre 2008, Université de Tours, 680 p.

Et le chapitre VIII de la thèse de Régis Barraud, intitulé « Les paysages du patrimoine » (pp.235-260) traite également de ces questions. BARRAUD R. (2007), Vers un "tiers-paysage" ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation, thèse de doctorat en géographie soutenue le 20 juin 2007, Université d'Angers, 407 p. [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00202359/en/>]

territoire » est de savoir « *Comment reconstruire, réinventer une infrastructure qui a perdu la raison qui avait permis son développement en exploitant une nouvelle notion ?* » (Verdelli, 2008 : 8).

On s'aperçoit qu'une fois un certain seuil atteint, les composantes intellectuelles des actions - cultures et patrimoine- modifient le territoire et la façon de concevoir son aménagement. Ce passage d'un aménagement par les équipements à un aménagement par les représentations conduit également à s'intéresser aux questions de marketing territorial<sup>80</sup>

#### **IV. 1. La généralisation du patrimoine : exploitation des spécificités territoriales comme nouveau moteur de développement et uniformisation / standardisation (dédiérenciation) des espaces**

Françoise Choay restitue l'apparition de la notion de patrimoine dans la lignée de celle de « monument historique », qu'elle désigne comme « *une invention occidentale, ethnocentrique et ethnocentrée* »<sup>81</sup> (Choay, 2004 : 1). Pour Choay, ce qui caractérise notre époque « moderne » en terme d'environnement bâti, c'est l'affranchissement des contraintes spatiales et temporelles, naturelles et culturelles. C'est le contexte dans lequel comprendre l'apparition de la notion de patrimoine<sup>82</sup>. Toujours selon elle, cette situation donne lieu à deux approches contradictoires, chacune soulevant des difficultés logiques insurmontables -nous choisissons de restituer ici *in extenso* de longs passages d'un exposé synthétique de Françoise Choay, car celui-ci nous semble indispensable à une certaine mise en perspective critique des phénomènes observés sur l'espace ligérien :

##### *Le fétichisme patrimonial*

*« Fondée sur une hypervalorisation des témoignages du passé, elle présente deux faces distinctes. L'une avance à visage découvert ; elle est nostalgique, passéiste ; elle s'accroche aux vestiges architecturaux, urbains, ruraux, vécus comme porteurs d'une identité menacée. Mais, (...) on n'arrête pas le temps et on ne peut pas tout conserver, (...). La démolition, concrète ou symbolique, a toujours été l'autre face de la construction architecturale ou mentale. C'est bien pourquoi le fétichisme patrimonial n'a pas aujourd'hui vocation à offrir des solutions à nos sociétés en crise. Il peut en revanche prétendre au statut de symptôme. L'autre face du fétichisme patrimonial cache son jeu et sa perversité. Sous les masques variés du développement, de l'action sociale, de la formation, elle promeut tous les faux-semblants de la consommation culturelle. Plus précisément, elle transfère tacitement à l'ensemble planétaire des héritages culturels les valeurs gnoseologiques et esthétiques que la culture*

---

<sup>80</sup> Cf. notamment sur la question du marketing urbain : Rosemberg M. (2000), Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes, Anthropos/Economica, coll. « Villes », Paris, 184 p.

Dumont M. & Devisme L. (2006), « *Les métamorphoses du marketing urbain* », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 04.02.2006 [<http://espacestemp.net/document1831.html>, consulté en mars 2009]

<sup>81</sup> P.1 in CHOAY F. (2004), « *Patrimoine et mondialisation* », conférence à l'Université Cadi Ayad de Marrakech à l'invitation du Centre Jacques BERQUE, 5 octobre 2004, 8 p. [[http://www.ambafrance-ma.org/cjb/Textes\\_en\\_ligne/CONF/CONF\\_CHOAY\\_Pat.pdf](http://www.ambafrance-ma.org/cjb/Textes_en_ligne/CONF/CONF_CHOAY_Pat.pdf), consulté en février 2009]

Pour un exposé plus détaillé de ces thèses, cf. CHOAY Françoise, L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1992, 279 p.

<sup>82</sup> « *La différence essentielle qui depuis les années 1960 tend à caractériser l'aménagement du cadre bâti des sociétés actuelles, réside dans la généralisation, le développement et la solidarisation des réseaux techniques d'infrastructure matériels, couplés avec les réseaux informatiques et télématiques. D'où, branchée sur ces équipements, la prolifération, sous le nom usurpé d'architecture, d'objets techniques libérés de la traditionnelle solidarité qui les lie à leur contexte naturel et culturel, affranchis des règles ancestrales d'articulation et de modulation scalaire. Tel est le paysage, ou le milieu, sur lequel a été découpée par contraste la notion élargie de patrimoine.* » (Choay, 2004 : 3-4)



ouest-européenne avait attribué aux monuments historiques. Autrement dit encore, elle confère un statut d'universel culturel au procès de muséification et peut être emblématisée par la politique d'industrialisation culturelle de l'Unesco avec sa Convention du patrimoine mondial et sa labellisation des biens culturels à l'échelle mondiale. Il est inutile de dénoncer ici les effets destructeurs et normalisateurs de cet économisme culturel et touristique qui ne dit pas son nom.

En France, ce processus de transformation en produit de consommation mercantile a reçu la définition métaphorique la plus percutante sous la plume de Jacques Rigaud, lorsque celui-ci compare, sans rire, le patrimoine à une « richesse fossile » à gérer et exploiter comme le pétrole<sup>83</sup>. » (Choay, 2004 : 4)

#### Le fétichisme de la technique

« La deuxième démarche, inverse, est un fétichisme de la technique qui, sauf à pratiquer, par parenthèse, de façon distanciée et opportuniste, le jeu muséal, fait fi des traces et reliquats d'un passé, apparemment devenu inutile. L'objectif est de promouvoir toutes les potentialités des nouvelles techniques, avec les extraordinaires prothèses qu'elles mettent à notre disposition, et de laisser ainsi émerger et s'épanouir les pratiques nouvelles d'une contemporanéité triomphante. » (Choay, 2004 : 4) Mais là encore, ce raisonnement rencontre une nouvelle aporie : « En effet, l'histoire de l'humanité et des civilisations à travers lesquelles elle s'est affirmée exclut l'amnésie. Cette histoire n'est-elle pas fondée et nourrie de la mémoire du passé matériel et mental de ces civilisations qui ont nécessairement dû se l'approprier pour pouvoir le dépasser et le transformer. » (Choay, 2004 : 5)

A partir de cette double perspective duale et sans issue, entre « mise sous cloche atemporelle » et « table rase », Françoise Choay détaille deux processus solidaires accompagnant le déploiement planétaire de cette nouvelle ère technique (le passage sémantique de la technique à la technologie marquant sans doute ce saut brutal) qu'elle nomme « la technique de l'ère électro-télématique », qui tend toujours davantage à annuler nos liens spécifiques avec l'espace concret et la durée :

- la relégation du corps humain, « ce médiateur originel »,
- et l'avènement d'une civilisation mondiale standardisée, aspatiale, « hors sol » en quelque sorte<sup>84</sup>.

Elle rappelle alors les avertissements formulés par Claude Lévy Strauss voilà un demi-siècle : « (...) l'universalité génétique et générique des civilisations humaines ne peut et n'a pu se développer qu'en se différenciant.

Nul mieux que Lévi-Strauss n'a su dire l'interfécondation qui est résultée, précisément de ces différences, dénoncer la vacuité, sinon l'impossibilité d'une civilisation mondiale (au sens acquis par le terme civilisation en anthropologie), suggérer l'absurdité d'un patrimoine mondial autre que muséal. « Il n'y a pas, affirme-t-il, il ne peut y avoir une civilisation mondiale, au sens absolu que l'on donne souvent à ce terme, puisque la civilisation implique la coexistence des cultures offrant entre elles le maximum de diversité, et consiste même en cette coexistence », ajoutant : « c'est le fait de la diversité qui doit être sauvé, non le contenu historique que chaque époque lui a donné et qu'aucune ne saurait perpétuer au-delà d'elle-même »<sup>85</sup> » (Choay, 2004 : 6)

---

<sup>83</sup> « Patrimoine et évolution culturelle », *Monuments historiques*, 5, 1972, p. 4

<sup>84</sup> « (...) forte de ces prothèses, algorithmes et images de synthèse, la technique engendre une civilisation mondiale, normalisée et dédifférenciée, qui peu à peu tend à se décontextualiser et à se désinstitutionnaliser. » (Choay, 2004 : 6)

<sup>85</sup> Brochure *Race et histoire*, écrite en 1952 pour l'Unesco, republiée en livre sous le même titre (Paris, Gonthier, 1961), p. 77 et 85

### Plaidoyer pour l'édification de milieux différenciés, contextualisés et articulés à l'échelle humaine

Pour finir, elle dessine les contours des enjeux pour l'aménagement de demain, et son rapport au passé, qui renvoie au global, concerne dorénavant le sort de l'espèce humaine dans son ensemble<sup>86</sup> :

*« Une première urgence s'impose : prendre conscience de la nature de la crise ouverte par la mondialisation, du fait qu'elle met en jeu l'identité et le destin de notre espèce, qu'aujourd'hui c'est l'ensemble des pratiques humaines qui, dans la totalité des sociétés et des cultures sont concernées et menacées par le dépérissement de la mémoire culturelle et vivante, par l'amnésie qui en résulte, entraînant la prothétisation de notre environnement et l'inversion du procès de construction et d'évolution des sociétés humaines. Tel est la problématique d'une altermondialisation bien comprise.*

(...)

*Plus précisément, dans le champ de l'environnement bâti, qu'il s'agisse d'architecture ou d'aménagement, la première urgence, et le seul véritable problème concernant les héritages du passé est bien de récupérer la capacité d'en produire à nouveau pour les générations futures. Autrement dit, il est urgent parallèlement à la production d'équipements performants, normalisés, hors d'échelle et décontextualisés, de réactualiser la compétence d'édifier un milieu différencié, contextualisé et articulé à l'échelle humaine, à l'instar de celui qui depuis des millénaires a porté et fondé l'institutionnalisation des sociétés humaines. » (Choay, 2004 : 9-10)*

### Le patrimoine : un nouveau rapport du local au global ?

La mise en patrimoine relève donc d'une idéologie culturelle bien particulière, et le « fétichisme du patrimoine » devient un fait de société « dont la portée oscille aujourd'hui entre conservation de l'héritage et construction d'une ressource de développement » (Verdelli, 2008 : 56). Au-delà, la prise de distance par rapport à son environnement que nécessitent la création et la reconnaissance du patrimoine, engage un nouveau rapport des sociétés à leurs espaces, plus intellectualisé, où l'histoire supplante le vécu et la représentation le réel. Par la diffusion de ce regard univoque sur les territoires et leurs ressources (dont le patrimoine, après l'or noir et l'or vert, serait la nouvelle pépite), la mise en patrimoine des territoires, bien plus qu'une mise en valeur des particularités et spécificités locales, peut être comprise comme un processus homogène à l'échelle du globe, tendant à homogénéiser, par la diffusion d'un regard unique, les rapports des hommes à leurs espaces de vie, et *in fine* les territoires eux-mêmes.

### Plaidoyer pour un universalisme relatif...

Il convient également de souligner ici que ce nouveau regard, se référant à la globalité planétaire, peut se heurter aux pratiques et savoirs locaux qui constituent, dans leur diversité, les civilisations humaines.

C'est ce que démontre Philippe Descola au sujet de la protection de l'environnement<sup>87</sup> : « *Il ne se passe pas de jour sans que ce conflit primitif ne se rejoue entre des élites urbaines*

---

<sup>86</sup> « (...) le rapport entretenu avec le passé et leur passé par les sociétés actuelles dans le cadre de la mondialisation, n'est plus lié à la spécificité de leurs cultures respectives, mais engage et met en jeu l'identité du genre humain, ou encore, le destin de notre espèce. » (Choay, 2004 : 5)

<sup>87</sup> DESCOLA P. (2008), « A qui appartient la nature ? », La Vie des Idées [<http://www.laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>], consulté en mars 2009]

désireuses de protéger des paysages d'une sublime sauvagerie, renommés réserves de biodiversité, et des populations locales condamnées à sévèrement limiter leurs usages de ces espaces où elles vivent souvent depuis plusieurs siècles, voire à les abandonner complètement. » (Descola, 2008)

Actuellement, les justifications aux mesures de protection reposent en partie sur des approches utilitaristes et quantitatives. On peut ainsi en dégager cette règle : « Plus le maintien d'une ressource – une espèce, un groupe d'espèces ou un écosystème – affectera de façon positive une plus grande quantité d'existants, le terme maximal étant la totalité de la biosphère, moins ceux que ce maintien pénalise se verront fondés à faire valoir leur point de vue. » et répondre à la première question posé par Descola « A qui appartient la nature ? » : au plus grand nombre...

Arrive la seconde interrogation : « Pour qui doit-on protéger la nature ? » : pour la totalité du vivant... En effet, la réponse la plus commune est que « la nature doit être protégée comme un bien commun mondial, c'est-à-dire au plus haut degré de généralité possible : la préservation d'une espèce ne se fait pas, en principe, au seul bénéfice de cette espèce, mais en tant que celle-ci contribue à la biodiversité générale ; la préservation d'un milieu ne se fait pas, en principe, au seul bénéfice des espèces qui l'occupent, mais en tant que celui-ci contribue à la diversité générale des écosystèmes ; la préservation de la biodiversité terrestre ne se fait pas, en principe, au seul bénéfice des espèces qui la composent et de l'humanité qui pourrait en tirer parti, mais en tant qu'elle contribue au foisonnement de la vie dont notre planète offre pour le moment un témoignage unique. » La règle repose bien ici sur une logique de la « prééminence de l'intérêt universel sur les intérêts locaux ».

A propos de la rationalité sur laquelle repose les politiques internationales de protection de l'environnement et toutes leurs applications locales, Philippe Descola propose d'en discuter son apparente unicité et son réel impérialisme. En effet, si « toute morale de la nature est par définition anthropogénique en ce qu'elle exprime nécessairement des valeurs défendues par des humains », il faudrait alors convenir qu'« il existe une pluralité de natures et de façons de les protéger, pour ne pas imposer l'abstraction du bien public à ceux qui ont d'autres manières de composer des mondes communs, pour ne pas faire trop violence à tous ces peuples qui ont produit au fil du temps toutes ces natures particulières ».

### ... et la reconnaissance d'une diversité de régime de protection

En s'appuyant sur ce que Bruno Latour appelle « l'universalisme particulier »<sup>88</sup> pour décrire le régime épistémologique actuel de la politique internationale de protection de la nature (basé sur le développement des sciences positives des modernes, et imposé aux non-modernes), Philippe Descola propose alors de le dépasser afin de construire « pierre par pierre » une éthique reposant sur l'universalisme relatif, qui intégrerait la diversité des formes de relations entre humains et des sociétés humaines avec les non-humains

« Par exemple, et pour revenir à la question de la protection de la nature, là où des humains considèrent comme normal et souhaitable d'entretenir des relations intersubjectives avec des non-humains, il serait envisageable de légitimer la protection d'un environnement particulier, non par ses caractéristiques écosystémiques intrinsèques, mais par le fait que les animaux y sont traités par les populations **locales** comme des personnes – généralement chassées, du reste, mais en respectant des précautions rituelles. On aurait donc une catégorie d'espaces protégés qui fonctionnerait pour l'essentiel en 'régime animiste' – en Amazonie, au Canada, en Sibérie ou dans la forêt malaise – sans que cela n'empêche d'y adjoindre aussi des

---

Pour un développement plus complet, cf. DESCOLA P. (2005), Par delà nature et culture, NRF Gallimard, Paris  
<sup>88</sup> p. 142 in LATOUR B. (1991), Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique, La Découverte, Paris, cité par Descola, 2008

*justifications fondées sur des relations de type naturaliste – la maximisation de la biodiversité ou la capture du carbone, par exemple – pour autant que les relations du deuxième type, c'est-à-dire portées par des acteurs lointains, n'aillent pas trop à l'encontre des conditions d'exercice des relations mises en œuvre par les acteurs locaux. On voit sans peine que les relations permettant de légitimer la patrimonialisation de sites comme le Mont Saint-Michel ou les rizières en terrasses du nord de Luzon seraient tout autres : non plus la présence de non-humains traités comme des sujets, mais l'objectivation d'un projet de connexion entre le macrocosme et le microcosme dont seules les civilisations analogiques, où qu'elles se soient développées, ont pu laisser des traces. » (Descola, 2008)*

Le développement du et par le patrimoine : remarques complémentaires pour l'aménagement

On a vu que la reconnaissance de spécificités locales érigées en ressources spécifiques au titre du patrimoine (national, européen, mondial, naturel etc.) peut être vue comme un mouvement global relativement uniforme de valorisation et de reconnaissance du local et de ses spécificités. Pour l'aménagement, ce constat invite à deux remarques complémentaires, concernant la dualisation des espaces et la construction sociale des objets et lieux de mémoire :

- en patrimonialisant des grandes portions d'espaces, on les sanctuarise mais on « ordinarise » et dévalorise le reste de l'espace, considéré comme standard, sans valeur intrinsèque remarquable et donc soumis sans réticences à sa dégradation et son uniformisation. Il y a là le risque d'une dualisation des espaces : hauts lieux vs bas lieux, espaces remarquables vs espaces ordinaires, à moins que tout l'espace ne devienne patrimoine, ce qui épuise et vide totalement la notion. Il y a également des effets pervers propres à la protection du patrimoine comme de l'environnement, les mesures de protection peuvent détruire ce qu'elles entendent préserver : le sentiment d'authenticité comme celui de nature sauvage, spontanée, non soumise à l'emprise humaine<sup>89</sup> ;
- les « hauts lieux » sont des constructions sociales, qui impliquent une prise de **distance** avec l'existant. Ce qui implique une mobilisation d'« entrepreneurs de mémoires » (le plus souvent étroitement liés ou appartenant à la communauté scientifique), de « qualificateurs » appartenant à des communautés épistémiques. Cela nécessite parfois également des **médiateurs patrimoniaux** (pour la Loire, le bateau par exemple). Faire revivre des activités disparues (la navigation par exemple) induit une distance sur son activité comme faisant partie prenante du patrimoine (patrimoine intériorisé).

Dany Chiappero propose le principe de **mutation d'usage** dans sa thèse<sup>90</sup> comme critère préalable à partir duquel on peut « construire » du patrimoine (ce critère reste à discuter, notamment dans le cas du patrimoine bâti, certains bâtiments étant reconnu comme patrimoine avant même d'avoir été achevé...). On peut aussi parler de **changement de fonction** et de **changement technologique**...

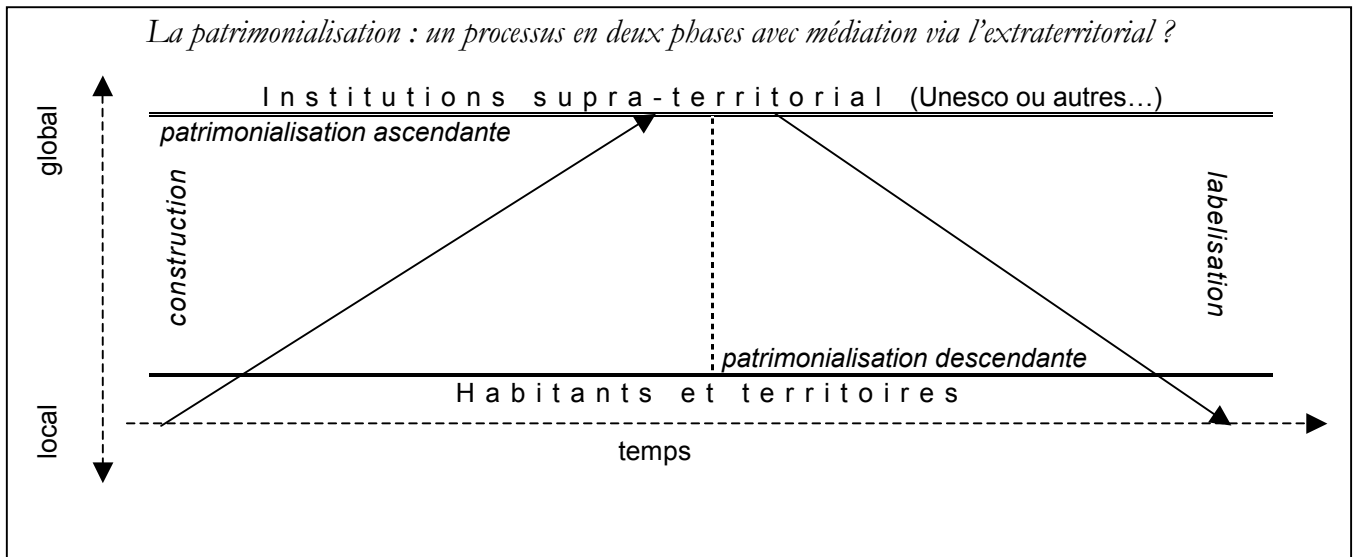
---

<sup>89</sup> « Protéger, c'est détruire » a écrit François Terrasson à propos des politiques de protection de la Nature (Parc, Réserves...). TERRASSON F. (1988), La peur de la nature, Sang de la Terre

<sup>90</sup> CHIAPPERO D. (1996), Patrimoine ligérien et développement urbain, définition et nouvelles pratiques d'aménagement, thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, p.544, annexes tome 1, p.110, annexes tome 2, p.155

### La mise en patrimoine : essai d'aperçu dynamique

La patrimonialisation peut être représentée en deux phases distinctes (construction – ascendante ; et reconnaissance – descendante) :



Bertrand F., 2009

Dans les dynamiques de développement des territoires par le patrimoine, la mobilisation des paysages et d'une action sur les paysages apparaissent centrales, car permettant directement d'intervenir sur la construction de l'image du territoire<sup>91</sup>. Les actions sur le paysage peuvent apparaître comme des révélateurs des attentes, des jeux d'acteurs et des rapports de force en présence sur le territoire. « *La valeur patrimoniale des paysages fait partie de ces arguments qui permettent de légitimer des stratégies au nom du bien public. Plus qu'un moteur des transformations paysagères, les politiques publiques du paysage induisent des modes d'appropriation de l'espace par les groupes sociaux.* » (Davodeau, 2004 : 66) Une question centrale, qui raisonne avec le schéma ci-dessus est alors de savoir si « (...) les transformations qui concernent les vallées ligériennes aujourd'hui participent-elles, pour leurs habitants, d'une désappropriation ou, au contraire, les nouveaux usages augurent-ils une réappropriation ? » (Davodeau, 2004 : 66)

## **IV. 2. Les paysages culturels, objets de patrimoine : l'exemple du Val de Loire**

Le travail de thèse réalisé par Laura Verdelli (2008), basé sur l'étude de paysages culturels fluviaux inscrits sur les listes du patrimoine de l'Unesco (Haute Vallée du Douro au Portugal, Val de Loire en France et Vallées du Ticino, de l'Adda et d'une partie du Pô en Italie), s'est intéressé à l'évolution de l'aménagement du territoire, via l'introduction des variables « culture » et « infrastructure culturelle ». « *Comment l'aménagement et la planification du territoire peuvent suivre ou promouvoir des changements capables de traduire sur un espace physique une transformation de type culturel.* » (extrait du résumé de la thèse de Laura Verdelli).

Les trois cas étudiés dans cette thèse ont suivi un itinéraire similaire de désaffectation / réaffectation avec mutation d'usage. Ils ont chacun subi une « (...) désaffectation du fleuve en tant qu'axe infrastructurel (de transport et économique) et sont aujourd'hui en train de le

<sup>91</sup> « (...) la question du paysage occupe une place importante dans le processus de reconstruction territoriale par l'image qu'elle donne du territoire. » (Davodeau, 2004 : 65)

*réaménager et revitaliser, à travers l'aménagement d'infrastructures culturelles (en recourrant à la notion élargie de patrimoine culturel), prioritairement vouées au développement du tourisme culturel.*

*Ce qui est intéressant en particulier le long des fleuves, c'est la tentative de concilier un aspect du territoire fortement anthropique avec un aspect naturel, où la nature est fortement naturata, dressée par les activités de l'homme au cours des siècles. » (Verdelli, 2008 : 7)*

Les cas d'étude choisis présentent des points communs, et en particulier celui d'être des « *paysages culturels où les aspects productifs (en particulier pour deux d'entre eux la viticulture) et la possibilité d'une rentabilité économique générée par le paysage lui-même sont prépondérants, et où le discours affiché mise sur le paysage de façon récurrente.* » (Verdelli, 2008 : 39)

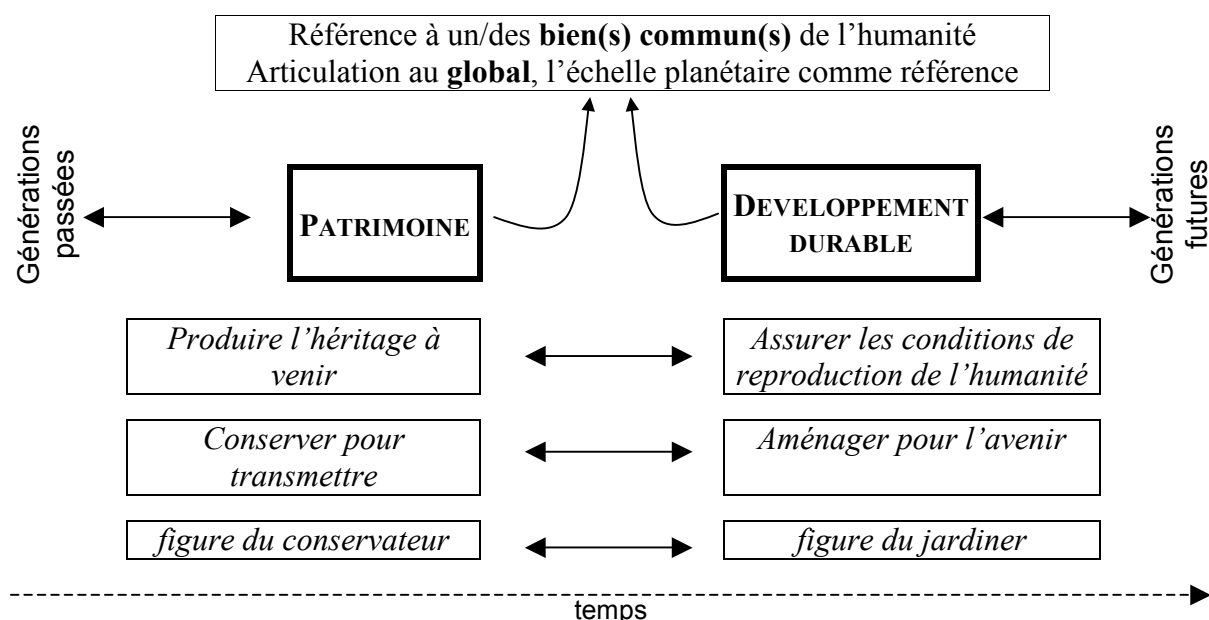
La reconnaissance d'un patrimoine culturel exceptionnel (puisque digne d'être classé au titre du « patrimoine mondial de l'humanité ») fournit alors une ressource immatérielle qui se révèle extrêmement puissante en termes de mobilisation de l'action collective, de modification des représentations collectives de l'espace (et en premier lieu, celles des acteurs et décideurs du territoire concerné) et qui devient en quelque sorte le carburant principal pour alimenter le moteur du développement économique du territoire considéré, permettant et justifiant le maintien de pratiques, notamment agricoles, qui deviendraient non rentables sans cette « mise en scène » patrimoniale (vannerie ou poires tapées par exemple pour le Val de Loire), voire entraînant la réintroduction de pratiques disparues ou en cours d'abandon (comme la navigation fluviale et la batellerie par exemple pour la Loire).

Ce travail permet également de mettre en avant les formes de dilution des politiques « urbaines » dans leur environnement de proximité : « *Les politiques urbaines sont de plus en plus amenées à porter attention à un espace qui se situe en dehors de la ville elle-même, s'étendant notamment dans des espaces naturels et/ou agricoles ce qui conduit à agrandir l'emprise spatiale des politiques publiques urbaines* » (Verdelli, 2008 : 39) On retombe sur une question centrale dans ce travail, à savoir réfléchir à comment agrandir l'emprise spatiale des politiques publiques urbaines, jusqu'où et avec quelle interconnexion ?

## V. Quels liens entre patrimoine et durabilité ? Formes et modèles de développement soutenable du Val de Loire, entre « mieux vivre ensemble » et « survivre ensemble »

A l'issue de ce travail exploratoire, il nous semble intéressant de reposer la question du modèle de développement patrimonial des territoires, en la mettant en regard avec le modèle de développement durable. Si les deux modèles entretiennent des références au global, à l'échelle planétaire, certaines distinctions peuvent être avancées et enrichir les réflexions sur des modèles de développement durable du Val de la Loire moyenne.

Les deux notions de patrimoine et de développement durable mobilisent des valeurs immatérielles et se réfèrent à des temporalités longues. Si le **patrimoine** est une notion extensive qui **annule l'obsolescence** des bâtiments ; à l'inverse, le **développement durable** est une problématique qui **introduit l'idée d'obsolescence** (analyse en termes de cycle de vie, recherche de réversibilité etc.)



Bertrand F., 2009

Bernard Picon, à propos de la Camargue, montre bien comment un espace représentant symboliquement un des derniers milieux naturels intacts, est en fait le résultat de choix d'aménagements, de conflits entre usagers de ce territoire, et enfin de représentations élaborées pour promouvoir l'activité touristique. A la fin de son histoire des interactions entre nature et culture en Camargue, il souligne comment à l'occasion d'épisodes de crues (1993, 1994, 2003), la représentation de cet espace a changé. « *De milieu naturel menacé de risques humains, le delta est passé d'un milieu humain menacé de risques naturels* » (Picon, 2008 : 241). Il ajoute : « *La tendance est donc à la patrimonialisation des rapports homme-nature au nom du "développement durable", incluant dorénavant les risques, rendus socialement acceptables par la concertation* » ((Picon, 2008 : 257). Il est tentant de faire un parallèle entre la Camargue et la Loire, « dernier fleuve sauvage », qui est bien le résultat des interactions homme-nature sur plusieurs siècles)

### Quels changements de paradigme avec la problématique du développement durable ?

A l'issue d'un travail de doctorat, nous avons formulé l'hypothèse que la diffusion de la problématique du développement durable, accompagné par l'avènement d'un règne étendu de la durabilité dans la quasi-totalité des discours, serait porteuse d'un changement de paradigme (écosystémique vs productiviste) pour les modèles d'aménagement (Bertrand, 2004).

Ce travail de post-doctorat a permis de tester cette hypothèse sur l'espace ligérien. Mais l'importance qu'ont prises les formes de développement territorial par le patrimoine sur cet espace vient modifier cette hypothèse et doit permettre de la reformuler. Plusieurs tentatives de reformulation schématique sont présentées ici.

### ***Territoires d'exception, de grande qualité versus territoires en difficultés ?***

Sont associées à l'espace ligérien des représentations qui le dessinent comme espace d'exception, à très forte "teneur" en patrimoine culturel et naturel de qualité, où il fait bon vivre...

Il est alors intéressant de comparer ce "modèle" ligérien (qui peut être considéré comme un modèle de développement durable régional) centré autour de la Loire, « dernier fleuve sauvage » « patrimoine mondial de l'humanité » avec d'autres modèles de développement durable régional comme celui du Nord-Pas-de-Calais, étudié par ailleurs (Bertrand, 2004).

Sur ce territoire, cette région urbaine très dense et très marquée écologiquement et socialement par les effets d'un développement non-durable, territoire en crise, en difficultés, où les questions liées au « survivre ensemble » se posent avec plus d'acuité, la mise en oeuvre du développement durable passe largement par la mise en débat des enjeux écologiques profonds liés à la crise écologique planétaire, et donc par une diffusion massive des enjeux écologiques contemporains et des leviers accessibles pour agir localement.

<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>	<b>LOIRE MOYENNE</b>
territoire en difficultés prise de conscience des tendances non-durables	territoires d'exception « de haute qualité environnementale et culturelle »
Le développement durable régional passe par mise en avant enjeux écologiques liés au « <i>survivre ensemble</i> »  avec essai aussi de mise en valeur du patrimoine (dossier de demande du label UNESCO pour les mines au titre du patrimoine mondial, par exemple)	Le développement durable régional passe par mise en valeur d'identités, via des politiques sur les paysages, le patrimoine, les spécificités locales  avec a priori moins de réflexion sur des problématiques écologiques globales (transition énergétique, changement climatique, limites écologiques etc.)

Bertrand F., 2009

On peut alors proposer très schématiquement deux types de développement durable régional, où ce qui changerait entre les deux serait a priori dans l'ordre de la prise de conscience, et donc de la mise en action.

### ***Une articulation avec des enjeux planétaires qui renvoient à des registres différents de la durabilité ?***

On peut aussi postuler que l'engagement de dynamiques territoriales de développement durable par la patrimonialisation renvoie à toute une série d'enjeux autour de la conservation et de la valorisation des attributs territoriaux marquant la qualité, l'exceptionnalité de cet espace ; alors que l'engagement de dynamiques territoriales de développement durable en



réaction à des situations de crises écologiques et sociales renvoie davantage à des postures d'urgence et de sortie de crise, qui sembleraient *in fine* moins conservatrices et plus révélatrices des énergies et des potentialités créatives présentes dans les territoires (ce constat relance aussi d'une certaine manière les débats sur la pédagogie de la catastrophe et sur le management des territoires par la qualité).

<i>Différentes voies pour inscrire des modèles locaux de développement durable dans une perspective planétaire</i>	
Le développement durable par la qualité des territoires	Le développement durable comme sortie de crise
Objet rattachant la démarche au global : le <b>patrimoine</b> culturel	Objet rattachant la démarche au global : la résolution de la <b>crise écologique</b>
Mieux vivre ensemble	Survivre ensemble
Durabilité élargie	Durabilité pure

Bertrand F., 2009

## CONCLUSION

Après avoir vu les tensions persistantes sur les ressources naturelles (I.), les réponses avancées en terme de système intégré pour gérer les relations ville/nature, notamment sur la base du modèle de la Métropole Jardin (II.), l'état actuel de l'organisation des systèmes d'acteurs, qui tendent à adopter des formes interterritoriales (III.) et enfin l'émergence de possibles valeurs communes sur l'espace considéré, contenues dans le processus de « mise en patrimoine » (IV. & V.), nous en arrivons aux perspectives à développer, ouvertes par ce travail de post-doctorat.

En premier lieu, la perspective de l'interterritorialité comme nouvelle forme de gouvernance territoriale apparaît à développer. On constate un renouveau de l'action collective sur l'espace étudiée depuis les années 1990, s'organisant autour de la dynamique impulsé par le Plan Loire puis par le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000.

Ensuite, si on peut observer certaines valeurs communes se dégager des processus de coopération, orientées autour de l'excellence et la qualité du territoire ligérien, et affirmées par son caractère patrimoniale, unique et exceptionnel ; on constate en négatif que les aspects de crise écologique et sociales à l'œuvre sur ce territoire apparaissent alors profondément occultés, ou du moins très largement minorés dans les arènes de coopération interterritoriale, à l'exception du risque d'inondation, largement représenté (mais c'est peut-être l'arbre qui cache la forêt... et la forêt, ici serait la dynamique d'urbanisation et la dette énergétique !).

<i>Différents modèles d'aménagement du territoire selon les régimes de coopération entre acteurs</i>	
Séparation	Modèle du « chacun chez soi » Cloisonnement des systèmes d'action organisés à différentes échelles ou selon différentes entités spatiales ou thématiques, conçus et fonctionnant séparément, selon des logiques et des objectifs propres.
Interterritorialité	Modèle de « l'interaction généralisée » Selon une représentation réticulaire, reconnaissant les interdépendances, « ça » s'auto-organise sans qu'il soit toujours évident d'identifier les sources et les chaînes de décision
Emboîtement	Modèle d'un « orchestre territorial » mis en musique par un « chef d'orchestre ». Schémas de planification emboîtés, reposant sur une culture de l'ordre et une illusion rationaliste

Bertrand F., 2009

Le modèle de la Métropole Jardin renvoie à la figure de l'emboîtement. Cette figure semble aujourd'hui largement dépassée pour décrire les transformations des territoires et le fonctionnement au quotidien des jeux d'acteurs sur ces territoires.

On aurait davantage recours aux figures de la séparation et à celle de l'interterritorialité, pour décrire les formes actuelles de « gouvernance » territoriale. On retrouve en effet un peu de chacune de ces deux figures dans les jeux d'acteurs actuellement observable dans le « système Loire » :

- entre l'expression d'antagonismes concurrentielles entre territoires (comme c'est encore largement le cas entre les deux grandes agglomérations ligériennes de la Région Centre),
- et la polarisation de systèmes de coopération autour d'un objet-valeur commune comme la Loire.

Le modèle de l'interterritorialité s'appuie sur une représentation ouverte des territoires, reconnaissant et intégrant les interdépendances entre les différents systèmes territoriaux. Ce modèle fonctionne avant tout sur une base ascendante, par le jeu d'acteurs inscrits dans plusieurs dispositifs institutionnel de différents niveaux territoriaux, constituant autant d'« acteurs relais » ou d'« acteurs-pont », assurant sur la forme du réseau une continuité territoriale, horizontale et verticale. Ce modèle de l'interterritorialité serait donc déjà en place, en témoigne le foisonnement d'une multitude de projets sur les territoires considérés, mais il nécessiterait encore l'expression et l'appropriation d'une culture commune, composée de valeurs et de récit du futur partagés. Hors, cette fonction incombe largement dans l'« ancien modèle » emboîtée à l'Etat. Ce n'est plus guère le cas et les lieux qui pourraient servir de creuset à une expression auto-organisée de ces valeurs n'apparaissent pas distinctement. On perçoit bien, derrière les figures du patrimoine, les valeurs d'excellence et de qualité, mais celles-ci auraient comme effet pervers de réduire le champ des possibles pour penser des politiques d'aménagement à l'échelle du Val de Loire, notamment par une profonde occultation des tensions aussi bien écologiques que sociales à l'œuvre sur ce territoire, et qui devraient constituer un socle pour l'action collective.

## Bibliographie

- AGENCE EUROPEENNE POUR L'ENVIRONNEMENT (2005), « *Changements climatiques et inondations liés aux rivières et fleuves en Europe* », EEA Briefing n°2005-01, 4 p.
- AEE (2006), *Urban sprawl in Europe - the ignored challenge*, Rapport de l'AEE n° 10/2006, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.
- AEE (2006), « *Etalement urbain en Europe* », EEA Briefing 2006/04, Copenhague, 4 p.
- ANDRIEU D., SERVAIN-COURANT S. & VERDELLI L. (2007), « *Les paysages du corridor fluvial ligérien en Indre-et-Loire, entre développement de l'urbanisation et conservation des activités agricoles* », Colloque International "Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoire" - 10-12 octobre 2007 – Nanterre
- ANDRIEU D. & LEVY J. (2007), « *L'archipel français* », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 27.07.2007 <http://espacestems.net/document2861.html>
- ARMANI G. (2006), « *Le fleuve anthroposystème. Premiers éléments pour la construction d'un nouvel objet de recherche* », Rapport de recherche, Maison du fleuve Rhône / Ministère de la Culture - Direction de l'Architecture et du Patrimoine - Mission à l'ethnologie, mars 2006, 62 p.
- BABONAUX Yves, 1966 : *Villes et régions de la Loire moyenne, Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*, Paris, S.A.B.R.I., 742 p.
- BABONAUX Yves (2001), « *Renaissance en Touraine, de la Loire marchande à celle de la plaisance* », pp.175-184 in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles lettres de Touraine*, Tome 14, Ed. CLD, Chambray-lès-Tours, 247 p.
- BAPTISTE Hervé (1999), Interactions entre le système de transport et les systèmes de villes : perspective historique pour une modélisation dynamique spatialisée, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de Tours, 423 p.
- BARRAUD R. (2007), Vers un "tiers-paysage" ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation, thèse de doctorat en géographie soutenue le 20 juin 2007, Université d'Angers, 407 p. [en ligne : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00202359/en/>]
- BEAUCHARD J. (2006), « *L'arc atlantique, une représentation prospective continentale* », in *Territoires 2030* n°6, août 2006, pp.133-140
- BEHAR D. & ESTEBE P. (1999), « *L'Etat peut-il avoir un projet pour les territoires ?* », 9 p. in *Les Annales de la Recherche Urbaine* n°82, mars 1999
- BEHAR D. & ESTEBE P. (2004), « *Aménagement du territoire : Une mise en perspective* », 5 p. in COLLECTIF (2004), L'état des régions françaises, éd. La Découverte, Paris [[www.acadie-reflex.org](http://www.acadie-reflex.org)]
- BERTRAND F. (2004), Planification et développement durable : vers de nouvelles pratiques d'aménagement régional ? L'exemple de deux Régions françaises, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et Urbanisme, sous la direction de Mme LARRUE, Université François Rabelais de Tours, 564 p. + annexes [manuscrit disponible en ligne : <http://tel.ccsd.cnrs.fr/tel-00012142>]
- BERRY L. (2007), « *Projet de métropole-jardin, leçons d'une expérience* », conférence donnée au département Aménagement de l'École Polytechnique de Tours, 13 novembre 2007
- BOURG D. (2002), « *Les fondements du développement durable : la limite et les fins* », pp. 244-249 in DUCROUX A.-M. (Dir.) (2002), Les nouveaux utopistes du développement durable, édition Autrement, coll. Mutations, Paris, 342 p.
- BOUTET A. (2003), L'aménagement régional des agglomérations par les conseils régionaux : étude des contrats d'agglomérations en régions Centre et Bourgogne, thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université François Rabelais de Tours, 558 p. + annexes
- CAILLY L. (2005), « *Périurbanisation et environnement* », pp. 70-84 in CALENGE C. & LARRUE C., Ville et environnement, Préparation à l'agrégation externe de géographie 2006, CNED, Vanves, 153 p.

- CAMP'HUIS N.-G. (2006), « *1856 sur le bassin de la Loire : un événement hydrologique, hydraulique et humain tout à fait reproductible dans son ampleur spatiale et sa gravité* », pp.47-54 in Actes du colloque de la Société Hydrotechnique de France « 150<sup>ème</sup> anniversaire des crues de 1856 », Paris, 31 mai-1<sup>er</sup> juin 2006
- CAMP'HUIS N.-G. et LEDOUX B. (2008), « *Peut-on vraiment reconstruire les mégapoles après une inondation généralisée ? Les leçons de la Nouvelle-Orléans deux après* », Responsabilité et environnement n°49 - Annales des Mines, janvier 2008, pp.65-72.
- CARRIERE J.-P. & DEMAZIERE C. (2005), « *Développement et métropolisation* », pp.24-29 in COLLECTIF (2005), *La Loire Métropole ?*, contributions des chercheurs de l'UMR CITERES au colloque Val de Loire organisé à Angers le 30 novembre 2005 intitulé « La Loire, territoire de développement ? », 45 p. [[http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/la\\_loire.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/la_loire.pdf)]
- CAUE 41 (2007), *Nature & Paysage - Ressources durables du Val de Loire*, Actes du colloque « Imaginer le Val de Loire » tenu à Blois le 13 septembre 2007, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Loir-et-Cher, 123 p.
- CCI CENTRE (2006), « *Enjeux d'aménagement du territoire et d'infrastructure en région Centre* », Chambres de commerce et d'industrie de la région Centre, juin 2006, 30 p.
- CHAPELON Laurent (1997), *Offre de transport et aménagement du territoire: évaluation spatio-temporelle des projets de modification de l'offre par modélisation multi-échelles des systèmes de transport*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de Tours, 558 p.
- CHIAPPERO D. (1996), *Patrimoine ligérien et développement urbain, définition et nouvelles pratiques d'aménagement*, thèse en aménagement de l'espace et urbanisme sous la direction de Thibault Serge, Université de Tours, 544 p. + annexes tome 1, 100 p., annexes tome 2, 155 p.
- CHOAY F. (2004), « *Patrimoine et mondialisation* », conférence à l'Université Cadi Ayad de Marrakech à l'invitation du Centre Jacques BERQUE, 5 octobre 2004, 8 p. [[http://www.ambafrance-ma.org/cjb/Textes\\_en\\_ligne/CONF/CONF\\_CHOAY\\_Pat.pdf](http://www.ambafrance-ma.org/cjb/Textes_en_ligne/CONF/CONF_CHOAY_Pat.pdf), consulté en février 2009]
- CLEMENT G. (1999), *Le jardin planétaire. Réconcilier l'homme et la nature*, livre de l'exposition à la Villette de septembre 1999 à Janvier 2000, Albin Michel, 126 p.
- COHEN J. (2002), « *Métropoles d'équilibre* », in Strates, Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé, Numéro Hors Série
- CORELA (2003), *Gestion de fleuves. 10 ans d'expérience*, actes du colloque organisé par le Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents à Nantes les 20 & 21 février 2003 [[www.colloque.corela.org](http://www.colloque.corela.org)]
- DAVODEAU H. (2004), « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », *Norois*, 192 | 2004/3 [<http://norois.revues.org/index891.html>, consulté le 19 mars 2009]
- DELEAGE J.-P. (1991), *Une histoire de l'écologie*, La Découverte, Paris, 330 p.
- DEMAZIERE C. & BOUTET A. (2001), *La région Centre et ses villes. Armature urbaine, réseaux de villes et aménagement du territoire*, série Documents Sciences de la Ville, n°7, Tours, Université François Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires », 135 p.
- DEMAZIERES C., CARRIERE J.-C., THIBAUT S., HERNANDEZ F., STROOBANT C., BARBOU P., BLONDEL C. & MESNIER A.-L. (2006), *Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne. Rapport de la 1<sup>ère</sup> phase : synthèse et analyse des documents abordant l'aire ligérienne*, Direction Régionale de l'Équipement Centre, novembre 2006, 90 p. + annexes
- DEMAZIERES C., CARRIERE J.-C., THIBAUT S., HERNANDEZ F., SERRANO J., MENAGE P., STROOBANT C., BARBOU P., BLONDEL C. & MESNIER A.-L. (2007), *Enjeux de la coopération métropolitaine au sein de l'aire ligérienne. Rapport de la 2<sup>ème</sup> phase : étude thématique des coopérations existantes dans l'aire ligérienne*, Direction Régionale de l'Équipement Centre, avril 2007, 238 p.
- DESCOLA P. (2005), *Par delà nature et culture*, NRF Gallimard, Paris

- DESCOLA P. (2008), « *A qui appartient la nature ?* », La Vie des Idées [<http://www.laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>], consulté en mars 2009]
- DHELENS P. (2008), « *Les relations entre le projet de métropole jardin et les outils de planification des agglomérations en région Centre* », projet de fin d'études, Ecole Polytechnique de l'université de Tours, 5<sup>ème</sup> année de Génie de l'Aménagement, mai 2008, 96 p.
- DUMONT M. & DEVISME L. (2006), « *Les métamorphoses du marketing urbain* », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 04.02.2006 [<http://espacestems.net/document1831.html>], consulté en mars 2009]
- DURAN P. & THOENIG J.-C. (1996), « *L'Etat et la gestion publique territoriale* », Revue Française de Science Politique, Vol. 46 n°4, août 1996, pp.580-623
- EMELIANOFF C. (1999), La ville durable, un modèle émergent – Géoscopie du réseau européen des villes durables, Thèse de doctorat en géographie de l'Université d'Orléans
- EMELIANOFF C. (2004), Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique, cahier du PROSES n°8, Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), Paris, Janvier/Février 2004, 34 p.
- ESPACES NATURELS DE LA REGION CENTRE (2007), Loire Nature 2001-2006. La contribution du Conservatoire des espaces Naturels de la Région Centre, 12 p. [[www.loirenature.org](http://www.loirenature.org)]
- ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (2008), « *Réalisation de l'Etablissement Public Loire* », projet européen InterregIII B 2003-2008 « *Freude am fluss – mieux vivre au bord du fleuve* », novembre 2008, Orléans, 28 p.
- GODARD O. (1996), « *Le développement durable et le devenir des villes. Bonnes intentions et fausses idées* », pp.29-35 in *Futuribles* n°209, mai 1996
- HUYGUES DESPOINTES F. (2003), « *Une qualification de patrimoine mondial sur un espace : le val de Loire. Vers une gouvernance territoriale environnementale ?* », p.24 in ZAL (2003°, Séminaire « jeunes chercheurs » - Volume des résumés – Goutelas 4-6 novembre 2003
- HUYGHUES DESPOINTES F. (2008), Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique, thèse de doctorat en aménagement soutenue publiquement le 10 décembre 2008, Université de Tours
- INSEE (2001), Portrait d'aire urbaine de Tours, décembre 2001, 71 p.
- INSTITUT FRANCAIS DE L'ENVIRONNEMENT (2004), L'environnement en Région Centre, Les cahiers régionaux de l'environnement, IFEN, Orléans, 162 p. + annexes
- JOLLIVET M. (2001), « *Le développement durable, notion de recherche et catégorie pour l'action. Canevan pour une problématique hybride* », pp.97-116 in JOLLIVET M. (Ed.) (2001), Le développement durable, de l'utopie au concept, éd. Elsevier, coll. environnement NSS, Paris, 288 p.
- JOUSSEAUME V., (texte réunis par), (2004), *La Loire, société, risques, paysages, environnement*, Norois, n°192, numéro thématique, 152 p.
- KNOEPFEL, LARRUE & VARONE (2001), Analyse et pilotage des politiques publiques, Helbing & Lichtenhahn éd., Genève, 398 p.
- LAPORTE V. (2007), « *La population et les activités exposées au risque d'inondation par la Loire dans les communes de plus de 10 000 habitants de la région Centre* », INSEE Centre Info n°145, septembre 2007, 6 p.
- LARRUE C. (2000), Analyser les politiques publiques d'environnement, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, Paris, 207 p.
- LARRUE C., DI PIETRO F., LEFEUVRE M.-P. & CHIAPPERO D. (2001), Les conditions de la construction d'une politique locale de prévention des risques inondations, Rapport final Programme Risque Inondations / MATE, juin 2001, 82 p. + annexes
- LE MOIGNE J.-L. (1994), *La théorie du système général : théorie de la modélisation*, 4ème éd., PUF, Paris, 338 p.
- LEROY S. (2000), « *La Région Centre en modèles* », Mappemonde

- LEVEQUE C. & SANDER VAN DER LEEUW (2003), Quelle nature voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique de champ de l'environnement, Elsevier, Paris, 2003.
- LEVEQUE C. & Alii., « *Les zones ateliers, des dispositifs pour la recherche sur l'environnement et les anthroposystèmes* », *Nature Science et société*, Vol 8, n°4, pp.44-52
- LEVY J. & LUSSAULT M. (2003), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, p.654
- LEVY J. & THIBAUT S. (Dir.) (2004), Les Echelles de l'habiter, Rapport de recherche PUCA, Laboratoire Choros, EPFL Lausanne & UMR 6173, CITERES, Tours.
- L'HOSTIS A. (1997), Images de synthèse pour l'Aménagement du territoire : la déformation de l'espace par les réseaux de transport rapide, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, Université de Tours
- LOIRE NATURE (2007), Principaux résultats Loire Nature 2002-2006. Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents, 12 p. [[www.loirenature.org](http://www.loirenature.org)]
- LOIRE NATURE (2007), Loire Nature a 10 ans, Principaux résultats et recueil d'expériences, 212 p. [[www.loirenature.org](http://www.loirenature.org)]
- LOIRE NATURE (2007), « *Pour une gestion durable d'un fleuve et de ses affluents* », numéro spécial colloque, Messages de Loire n°7, Journal d'information Loire Nature, 12 p.
- LUSSAULT M. (1993), Tours. Images de la ville et politiques urbaines, Maison des Sciences de la Ville MSV, Tours
- MAIRE G. (2008), « *Une gestion de la complexité des systèmes d'actions pour un projet de territoire à grande échelle ou un projet métropolitain en val de Loire par émergence* », Projet de Fin d'Etudes, 5<sup>ème</sup> année de Génie de l'Aménagement, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, mai 2008, 62 p.
- MARIE M., VIARD J., 1977, *La campagne inventée*, Actes Sud, 228 p.
- MISSION VAL DE LOIRE (2007), La marine de Loire au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Loire et terroirs éditions
- MISSION VAL DE LOIRE (2004), « *Plan d'actions pour la sensibilisation des enfants et des jeunes. Compte-rendu du séminaire inter-académique sur les fondamentaux de la pédagogie du patrimoine* », Abbaye royale de Fontevraux / Centre culturel de l'Ouest, 24 novembre 2004, 43 p. [[www.valde Loire.org](http://www.valde Loire.org)]
- MISSION VAL DE LOIRE (2007), Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire - Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie, Les cahiers du Val de Loire - patrimoine mondial n°2, juin 2005, 64 p. [[www.valde Loire.org](http://www.valde Loire.org)]
- MISSION VAL DE LOIRE (2007), Schéma d'orientation des navigations de loisirs en Loire - marine et ports de Loire, Les cahiers du Val de Loire - patrimoine mondial n°3, septembre 2007, 54 p. [[www.valde Loire.org](http://www.valde Loire.org)]
- MISSION VAL DE LOIRE (2007), Plaisirs de Loire 1800-1970, album réalisé sur la base d'une exposition produite par la mission Val de Loire pour l'édition 2007 de l'événement « La remontée du Sel », Loire et terroirs éditions, septembre 2007, 87 p.
- MISSION VAL DE LOIRE (2006), « *Loire et littérature* », encre de Loire, revue du livre en Pays de la Loire n°38, octobre 2006, 19 p.
- OREAC (1977), « *Vers la métropole jardin - le schéma d'aménagement de la Loire Moyenne et sa mise en œuvre* », Région Centre - OREAC, Octobre 1977
- OREALM (1971), Vers la métropole jardin, Livre Blanc, juin 1971, 182 p.
- « *Livre Blanc pour l'aménagement de la Loire Moyenne – Vers la Métropole Jardin* », schéma général d'aménagement de la France, Travaux et recherches de prospective – Aménagement du territoire, Paris, La documentation française, 1977
- PICON B. (2008), L'Espace et le Temps en Camargue, 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, Actes Sud, Arles

- PIRON M. (2006), Rapport d'information sur l'équilibre territorial des pouvoirs, rapport d'information n°2881 déposé par la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, février 2006
- PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE (2003), « *Réduire les risques d'inondations en Loire Moyenne* », mai 2003, 6 p.
- ROSEMBERG M. (2000), Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes, Anthropos/Economica, coll. « Villes », Paris, 184 p.
- SANGARE I. B. (2000), Assainissement urbain, organisation des villes et développement écologique. Vers « l'autonomie durable » ?, Thèse en urbanisme et aménagement de l'espace, sous la direction de Serge Thibault, Université François Rabelais de Tours, 499 p.
- TERRASSON F. (1997), La peur de la nature, Paris, Sang de la Terre, 192 p. (1<sup>e</sup> édition, 1988)
- THÉPOT R. (2001), « *Les acteurs de l'aménagement du bassin de la Loire de 1950 à 2000. Historiques et perspectives* », communication présentée le mercredi 7 février 2001 à Orléans, 26 pages + Annexes.
- THEYS J. & EMELIANOFF C. (2001), « *Les contradictions de la ville durable* », in Le Débat n°113, janvier-février 2001, Gallimard, Paris, pp.122-135
- THEYS J. (2000), « *Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments* », pp.225-259 in WACHTER S. (Dir.) (2000), Repenser le territoire - Un dictionnaire critique, DATAR / Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 287 p.
- THIBAULT S. (2008), « *Risques et éco-urbanisation* », texte support à l'intervention au 2<sup>ème</sup> rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, Salon Prévirisq, 10 octobre 2008, Tours, 13 p. + annexes
- THIBAULT S. & ANDRIEU D. (2003), « *Val de Loire et projet de villes* », intervention au colloque « *Gestion de fleuves. 10 ans d'expérience* » organisé par le Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents à Nantes les 20 & 21 février 2003 [[www.colloque.corela.org](http://www.colloque.corela.org)]
- THIBAULT S. & VERDELLI L. (2007), « *La métropole jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné* », Loire et Terroirs n°60, mai 2007
- THIBAULT S. (2005), « *Loire métropole(s)* », pp. 12-23 in COLLECTIF (2005), La Loire Métropole ?, contributions des chercheurs de l'UMR CITERES au colloque Val de Loire organisé à Angers le 30 novembre 2005 intitulé « La Loire, territoire de développement ? », 45 p. [[http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/la\\_loire.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/la_loire.pdf)]
- THIBAULT S., CALENGE C. & DEMAZIERE C. (2005), « *Villes du fleuve, fleuve des villes, entre métropole jardin et Loire patrimoine mondial* », Thème de l'action transversale n°3 « Patrimoine mondial » de la Zone Atelier Loire [<http://www.msh.univ-nantes.fr/documentation/zal/index.php>]
- THIBAULT S. (2007), « *De la métropole-jardin à aujourd'hui, trente ans d'efforts d'aménagement de l'axe ligérien* », intervention au colloque organisé par le département Aménagement de l'École Polytechnique de l'université de Tours le 1er février 2007 intitulé « *La métropole, enjeu de connaissance et de coopération. Quelle ingénierie territoriale pour une métropolisation réussie (application au Val de Loire)* »
- VANIER M. (2008), Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité, Economica, Paris, 160 p.
- VERDELLI L. (2003), « *Convergences parallèles le long d'un axe fluvial : natura naturans et natura naturata* », pp.25-26 in ZAL (2003), Séminaire « jeunes chercheurs » - Volume des résumés – Goutelas 4-6 novembre 2003
- VERDELLI L. (2008), Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir. Processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs, thèse d'aménagement de l'espace soutenue le 5 décembre 2008, Université de Tours, 680 p.
- VERDELLI L. & SERVAIN-COURANT S. (2005), « *La Loire, une infrastructure paysagère, culturelle et environnementale* », pp.30-37 in COLLECTIF (2005), La Loire Métropole ?, contributions des chercheurs de l'UMR CITERES au colloque Val de Loire organisé à Angers le



30 novembre 2005 intitulé « La Loire, territoire de développement ? », 45 p. [[http://citeres.univ-tours.fr/p\\_vst/textes\\_en\\_ligne/la\\_loire.pdf](http://citeres.univ-tours.fr/p_vst/textes_en_ligne/la_loire.pdf)]

VERDELLI L., SERVAIN-COURANT S. & ANDRIEU D. (2006), « *Le corridor fluvial inondable, observatoire privilégié des interactions nature-société* », Colloque International "Interactions nature-société : Analyses et modèles", 03-06 mai 2006, La Baule, 5 p.

VERDELLI L., SERRANO J., SERVAIN-COURANT S. & ANDRIEU D. (2005), « *La résistance à l'urbanisation de communes du corridor fluvial de la Loire et leurs efforts pour la conservation des paysages (Indre-et-Loire, France)* », Colloque International « Les villes au défi du développement durable : Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ? » - 24-25 novembre 2005 - Sfax (Tunisie)

ZUINDEAU B. (2000), « *La « durabilité » : essai de positionnement épistémologique du concept* », pp.27-69 in ZUINDEAU B. (Ed.) (2000), Développement durable & Territoires, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 289 p.

ZUINDEAU B. (Ed.) (2000), Développement durable & Territoires, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 289 p.

ZUINDEAU B. & VIVIEN F.-D. (2001), « *Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir* », pp.11-39 in COLLECTIF (2001), Développement durable et territoire, Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Université de Lille 1, L'Harmattan, Paris, 173 p.

## ANNEXES

## **ANNEXE 1 – APPEL A CANDIDATURE pour recruter un post-doctorant**

**Université de Tours - UMR 6173 CITERES**

**Ouverture d'un concours de recrutement pour un post doctorat  
Fin janvier 2008 - fin décembre 2008**

**«Ménagement du val de Loire, actions et systèmes d'action »**

Pilotage : Serge Thibault, professeur d'aménagement et d'urbanisme, UMR 6173 CITERES

### **1. Projet de recherche**

#### **11. Contexte et visée de la recherche**

Le travail de post doctorat qui s'inscrit dans le cadre de la Zone Atelier Loire (<http://www.msh.univ-nantes.fr/documentation/zal/>), doit contribuer à développer une recherche qui s'inscrit dans la thématique « *Paradigmes, stratégies, acteurs et aménagement sur la longue durée* » du programme scientifique de cette zone pour la période 2008-2011. Rappelons que ce programme scientifique est composé pour les quatre années à venir de cinq thématiques majeures, allant du développement des connaissances sur la biodiversité ligérienne, de la modélisation des dynamiques paysagères à des recherches portant plus spécifiquement sur les politiques et actions liées à l'aménagement et au ménagement du val de Loire. La thématique « *Paradigmes, stratégies, acteurs et aménagement sur la longue durée* » vise à mieux connaître les fondements de l'action et l'organisation des systèmes d'action qui ont été engagés dans l'aménagement du val de Loire, et ce sur la longue durée, d'hier à aujourd'hui. La construction de ces connaissances doit également contribuer à aider à mieux comprendre comment pourraient être organisés aujourd'hui les systèmes d'action dans le cadre d'une politique d'aménagement répondant à la visée exprimée par le développement durable.

La recherche qui sera menée dans le cadre du post doctorat vise à initier cette thématique.

#### **12. Hypothèses**

La première hypothèse qui fonde la construction des connaissances qui pourront être engagées dans l'aide à l'action considère que toute recherche sur l'action ou sur l'aide à la définition de l'action ne peut pas faire l'impasse d'une recherche portant sur les systèmes qui pourraient piloter l'action, la concevoir et présider à sa réalisation ; autrement dit, l'action est définie par les systèmes d'action et réciproquement.

A partir de cette hypothèse, la recherche qui pourra être engagée à partir du post doctorat devra contribuer à définir le contenu de la relation entre actions et systèmes d'action. Pour la partie contemporaine, cette recherche devra aborder l'établissement de cette relation en fonction de la satisfaction d'un principe de ménagement et d'aménagement contemporains du val de Loire correspondant au développement durable.

L'hypothèse seconde porte sur la façon dont doivent être pensés et conçus les rapports contemporains entre les espaces à forte dimension naturelle et ceux à fortes dimensions artificielle. Tout en étant à la fois distincts et imbriqués sur le plan spatial, le développement des espaces à forte dimension naturelle doit s'appuyer sur une autonomisation de ces milieux par rapport aux espaces artificiels et inversement<sup>1</sup>. La notion d'autonomie ici mobilisée correspond à celle développée par les sciences du vivant. Rappelons que pour ces sciences, l'autonomie est une propriété qui permet à un système de ne pas être dépendant de son environnement tout

---

<sup>1</sup> Cette hypothèse a fait l'objet d'une thèse de l'Université de Tours, sous la direction de S. Thibault et soutenue par I. Sangaré en 2000 et intitulée, « Assainissement urbain, organisation des villes et développement écologique, vers l'autonomie durable ? »

en étant relié à celui ci<sup>2</sup>. Pour cette hypothèse, le développement durable correspond à un développement de la naturalisation pour les espaces à forte dimension naturelle, aux croisements des dimensions naturelles et artificielles pour les espaces habités et à l'acquisition d'une autonomie relative entre ces deux types d'espaces. A partir de la première hypothèse, cette seconde conduit à penser l'organisation des systèmes d'action et leur rapport.

### **13. Structuration de la recherche.**

Pour sa partie contemporaine, la recherche qui sera initiée à partir d'un support de post doctorat, aura pour but de contribuer à concevoir le développement durable de l'espace ligérien, en partant des deux hypothèses précédemment établies. Cette recherche sera structurée à partir de quatre items.

#### *a identifier les systèmes d'action actuels et évaluer leur enchevêtrement.*

Depuis la décentralisation, on assiste à une démultiplication des systèmes d'action liés à l'urbanisme, le développement et l'aménagement des espaces. Ces systèmes d'action sont pour une part des systèmes de décision (élus, etc.), pour une autre part, des organismes publics ou privés, chargés d'aider à concevoir les politiques publiques. Par exemple en ce qui concerne le val de Loire, les politiques qui portent sur le développement concernent toutes les collectivités, les agences d'urbanisme, les services développement, les organismes ayant en charge la valorisation et la protection de la Loire, etc.

Cette démultiplication ne permet guère aujourd'hui de coordonner les actions. Pour ce faire, il convient probablement de réduire l'enchevêtrement des systèmes d'action.

#### *b identifier les finalités (éventuellement contradictoires) des politiques actuellement menées par ces systèmes.*

Alors que le développement durable est aujourd'hui la norme qui préside à la définition des politiques publiques en matière d'aménagement, manifestement une partie des politiques menées par les collectivités locales sont contraires à cette norme (étalement urbain, accroissement du transport individuel, etc.) alors que d'autres lui correspondent (politiques de déchets, économie d'énergie, protection de milieux naturels, etc.)

Cette partie de la recherche visera à identifier et mettre en rapport ces deux catégories de politiques et d'action, liées au ménagement et à l'aménagement du val de Loire.

#### *c. Définir le contenu d'un schéma basé sur un principe de double autonomisation.*

La métropole jardin est l'un des tous premiers exemples d'un aménagement et d'un ménagement couplant la gestion du développement urbain et la valorisation et la protection des espaces ligérien à forte dimension naturelle. A partir de cet exemple, il conviendra de concevoir les quelques modèles généraux qui aujourd'hui renverraient au principe de la double autonomisation.

#### *d. Définir les principes généraux de l'organisation des systèmes d'action.*

Si le principe d'une double autonomisation se révèle fructueux, quelles sont ses conséquences en matière d'organisation des espaces, concevoir globalement les espaces à forte dimension naturelle, concevoir globalement les espaces habités et concevoir l'articulation entre ces deux catégories.

---

<sup>2</sup> Un système et son environnement entretiennent possiblement trois types de rapport ; le système est dépendant de son environnement, le système est coupé de son environnement, le système est autonome par rapport à son environnement. L'autonomie est de l'indépendance acquise ; un système autonome gère ses rapports à son environnement, par sélection, par connaissances, par mémorisation etc.

## **ANNEXE 2 - PROPOSITION DE RECHERCHE déposée en réponse à l'appel à candidature pour un post-doctorat à l'UMR CITERES**

« *Ménagement du Val de Loire, actions et systèmes d'action* », François BERTRAND, janvier 2008

Le Val de Loire est un espace fortement aménagé. Le cours même du fleuve a été largement modelé par l'homme depuis plus de 1000 ans, tant pour des raisons d'échanges commerciaux que pour des raisons de sécurité pour les activités humaines installées le long du fleuve.

Si aujourd'hui, l'intérêt du fleuve en termes de support de déplacement a disparu, et bien qu'un regain d'intérêt pour les « mobilités douces » soit de plus en plus perceptible (succès du projet « Loire à Vélo » et ballet ininterrompu des kayakistes durant la saison estivale), la préoccupation de protection des personnes et des biens face à des épisodes de fortes crues s'est invariablement maintenue.

Mais les modèles pour penser le développement et la protection des activités humaines, et *in fine* la cohabitation entre l'écosystème Loire et les systèmes humains qui lui sont étroitement imbriqués, ont, eux, beaucoup varié au cours du temps. Les formes de conciliation entre environnement et développement, notamment avec l'avènement de la problématique du développement durable, ont notablement évolué, marquant un changement de paradigme, changement progressif et relatif mais sans doute plus particulièrement marqué sur cet espace (notamment par une mise en œuvre précoce de politiques innovantes comme Life Nature en 1993 et le 1<sup>er</sup> Plan Loire en 1994, dans un contexte national de « retard » relatif, comme en a témoigné la difficile application de la politique européenne Natura 2000 en France<sup>92</sup>).

Et on peut supposer que ces modèles continuent d'évoluer au gré de l'actualisation des motivations premières de l'aménagement du territoire (comme la solidarité et l'équité territoriale) et de l'apparition de nouvelles problématiques qui s'imposent à l'aménagement du territoire, comme en témoigne par exemple la réflexion sur l'adaptation aux impacts du changement climatique pour les régimes d'inondation et de sécheresse dans le bassin de la Loire, lancée depuis 2007 par l'Etablissement Public Loire.

### 1. Actions et systèmes d'actions

Une première étape du travail doit aboutir, sur la base de travaux déjà engagés (thèses soutenues ou en cours de rédaction, activités scientifiques déjà engagées dans le cadre de la ZAL, etc.), à l'établissement d'une *chronologie synthétisant la succession des différents modèles sur lesquels l'aménagement du fleuve a reposé*, en cherchant à identifier différentes « générations » de politiques et en s'attachant à préciser les formes et les contenus qu'ont pu prendre les relations entre actions et systèmes d'actions, en fonction de ces différents modèles. Cette démarche doit intégrer un travail sur les échelles de temps de la planification et sur les échelles territoriales des systèmes d'acteurs et des différentes politiques en œuvre sur le territoire (Unesco, SDEC, Natura 2000, PILGN, SRADT...).

Cette étape préalable doit aboutir à une *description précise des systèmes d'actions actuellement en œuvre sur l'espace ligérien, notamment en s'attachant à détailler les interrelations entre les différents systèmes* (enchevêtrements, superpositions, complémentarités, co-gestion) suivant les compétences et responsabilités assumées individuellement ou collectivement et en fonction des finalités (distinctes, complémentaires ou éventuellement contradictoires) des politiques mises en œuvre par ces différents systèmes.

En retenant le principe de deux systèmes associés formant l'ensemble « espace ligérien » (un espace très fortement anthropisé et un espace à très forte composante naturelle), on peut centrer l'analyse sur le fonctionnement et l'articulation de ces deux systèmes (cartographie des systèmes d'acteurs en place et des liens entre ces différents acteurs et systèmes d'acteurs.) en s'intéressant particulièrement à la nature et au statut des *interfaces* (en place ou à inventer) entre ces deux systèmes et entre ces systèmes et leur(s) « extérieur(s) », le « reste du monde » (les territoires voisins et, de proche en proche, la planète).

En effet, les travaux de recherches sur la spatialisation de la problématique du développement durable déjà réalisés dans le cadre de travaux de doctorat<sup>93</sup> ont montré l'importance stratégique de l'organisation, la gestion et l'animation des interfaces entre les différents systèmes d'actions. Un des principaux défis que se propose de relever l'approche par le développement durable, en adoptant une perspective systémique, est bien d'arriver à penser d'une manière dynamique les interdépendances entre territoires, dans un monde de plus en plus « globalisé » et « ouvert ».

Cette attention particulière portée aux interfaces entre systèmes d'actions doit permettre de prolonger les réflexions déjà engagées dans le cadre du travail de doctorat sur la déclinaison territoriale de la problématique du développement durable, en se concentrant sur les aspects parmi les plus délicats de cette « mise en territoire » : comment les territoires peuvent effectivement prendre en compte des questions qui dépassent leur périmètre d'action traditionnel, s'ouvrir vers leur « extérieur » et passer des « *interdépendances spatiales subies* » entre territoires à une « *articulation active des territoires* » (Zuindeau & Vivien, 2001 : 30) Le prolongement de ces réflexions pourrait notamment s'organiser autour de la proposition d'un niveau

<sup>92</sup> Cf. notamment les échanges sur ce thème lors de la table ronde « *Pour une gestion durable des bassins fluviaux* » tenue lors du colloque organisé par Loire Nature du 7 au 9 novembre 2006 à Clermont-Ferrand [[www.loirenature.org](http://www.loirenature.org)].

<sup>93</sup> Cf. notamment les thèses d'Issa Sangaré et de moi-même conduites à l'université de Tours.

*interterritorial*, pensé comme lien permettant de "*recoudre les territoires*", fournissant une échelle intermédiaire et souple en capacité de constituer une interface pertinente pour articuler le territoire avec son extérieur et les territoires entre eux, c'est-à-dire une sorte d'"*espace-pont*" entre institutions permettant une régulation volontaire, horizontale et verticale, d'un ensemble de territoires, sans autorité à l'échelle de l'ensemble<sup>94</sup>.

Cette figure de l'*interterritorial* est en grande partie à imaginer et à créer. Elle reprend les idées d'une gestion active des interfaces territoriales, d'une intercession territoriale (Béhar & Estèbe, 1999), d'ouvrir et de "*recoudre les territoires*" entre eux pour ainsi former un « *continuum territorial* » entre le local et le global (Theys & Emelianoff, 2001)

L'espace ligérien et ses systèmes d'aménagement nous semble riche pour approfondir les implications théoriques et pratiques de cette figure de l'*interterritorial*, notamment parce que son aménagement intègre de fait des dimensions interdépartementale, interrégionale, inter-bassins etc., mais surtout de nombreux dispositifs de co-gestion entre acteurs des systèmes « urbains » et acteurs des systèmes « naturels ». Pratiquement, l'émergence d'espace de régulation interterritoriale pourra être vérifiée selon un axe Est-Ouest, de l'amont à l'aval (réseaux d'acteurs, articulation entre sous-ensembles, etc.), mais surtout selon la distinction entre espaces naturels et espaces artificiels. Au-delà, le fait qu'une partie de l'espace ligérien soit érigé en patrimoine mondial renforce l'intérêt d'étudier comment s'articulent les différentes relations entre local et global sur ce territoire.

## 2. Développement durable du val de Loire : quels modèles de conciliation spécifique entre développement et environnement ? entre aménagement et ménagement du territoire ?

Au-delà de cette réflexion sur les formes, les échelles, les articulations et les finalités des différents systèmes d'actions à l'œuvre sur le val de Loire, le second volet de cette recherche portera sur ce que pourraient être *les différents modèles possibles de développement durable* pour cet espace. Si l'on considère l'idée que le développement durable « *ne peut prendre corps historiquement qu'à travers l'action et la réflexion sur l'action* » (Jollivet, 2001), il s'agira de ne pas adopter une simple posture « *critériologique* »<sup>95</sup>, mais de bien relier la réflexion sur les modèles possibles à l'étude préalable des « *dispositifs d'action* » (de l'ordre tout à la fois de la technique, du règlement, de la procédure et de la négociation) revendiquant une participation à la mise en œuvre d'un développement durable pour le(s) territoire(s) en question, qui offrent l'occasion d'analyser la conception du développement durable à l'œuvre et constituent ainsi autant d'opportunités d'observation qu'il y a de « *dispositifs d'actions* » mis en place. Cette position considère que l'objectif de développement soutenable pour l'espace ligérien ne recouvre pas un contenu fixe mais doit bien être pensé comme variable dans le temps (les enjeux de la « *soutenabilité* » de l'espace ligérien n'étant pas nécessairement les mêmes à un temps  $t+100$ ).

### S'appuyer sur des principes d'analyse pour les dynamiques territoriales de développement durable

Pour mener à bien cette réflexion, on peut tout de même s'appuyer sur un certain nombre de principes génériques « d'aménagement durable », de « bonne gouvernance » (dans la perspective de l'élaboration et la mise en œuvre d'un bien commun partagé) et de décision en situation d'incertitude (principe de précaution, réversibilité etc.), tels qu'ils ont pu être mis définis dans le cadre de ma recherche doctorale.

Pour l'aménagement du territoire, l'intégration de la problématique du développement durable réaffirme la nécessité d'intégrer le temps long dans la réflexion et l'action sur les territoires (équité intergénérationnelle) et renouvelle l'objectif d'équité et de solidarité territoriale (équité intragénérationnelle). Toute action territoriale en faveur du développement durable doit donc s'assurer qu'elle participe à la durabilité de l'espace considéré sans grever la durabilité des territoires extérieurs, c'est à dire de son "reste du monde" (durabilité interne et durabilité externe).

Au niveau de la *durabilité interne* de l'espace considéré, il pourra notamment s'agir d'identifier :

- D'une part, les principales *tendances* « *non-durables* », qui n'apparaissent pas viables à court ou moyen terme (comme la péri-urbanisation et l'étalement urbain par exemple).
- Et d'autre part, les *ressources spécifiques* au territoire considéré, non reproductibles, sur lesquelles un développement durable et harmonieux du territoire pourrait s'appuyer (comme par exemple l'identité du patrimoine bâti et paysager).

Au niveau de la *durabilité externe*, il pourra notamment s'agir de réinterroger et recontextualiser les trajectoires de développement du territoire et leur soutenabilité à la vue des limites physiques de la planète (fourniture de ressources et absorption des rejets). Des calculs de type « Empreinte Ecologique » et/ou « Bilan Carbone » pourraient apporter des premiers éléments d'éclairages sur ce point. Il ne s'agit pas d'engager des travaux de calculs de ce type dans le cadre de ce post-doctorat mais de mettre en lumière la trajectoire de développement de l'espace ligérien et son niveau de soutenabilité global sur la base d'estimation ou de calculs déjà effectués

<sup>94</sup> Cette figure de l'*interterritorial* doit être vue à la fois comme *espace de modération et de médiation entre différents niveaux* (par exemple entre national et niveaux locaux) et comme *lieu d'harmonisation, d'entraînement et de coopération entre territoires de même niveau* (interrégional par exemple).

<sup>95</sup> « *La majeure partie des contributions relatives à la problématique du développement durable pourrait être qualifiée de « critériologiques » : elles correspondent à une conception déterminée de cette notion (écologique, économiste, radicale, « intermédiaire », etc.) et tentent alors d'établir des règles, des critères, et éventuellement des propositions d'action en conformité avec la conception en question.* » (Zuindeau, 2000 : 64)

(comme ceux réalisés par la Région Centre pour le calcul de l'empreinte écologique du territoire régional dans le cadre de la préparation de son Agenda 21).

Enfin, la dissociation entre environnement interne et environnement externe souligne à nouveau l'importance à accorder à la *gestion des interfaces* entre ces niveaux d'analyse. Comme cela a été dit précédemment, une réflexion sera conduite sur l'éventuelle émergence d'espace de régulation *interterritorial* (comment les territoires s'organisent ou peuvent s'organiser horizontalement) et sur l'intégration de l'*extraterritorial* (comment passer du développement local au développement durable, en intégrant la réflexion territoriale dans une réflexion planétaire et en intégrant les multiples relations du territoire avec les territoires extérieurs), en soulignant notamment des voies pratiques identifiables pour intégrer ces nouvelles dimensions mais aussi les nombreux freins à ces changements.

D'un point de vue systémique, et comme les recherches précédentes portant aussi bien sur le « *fonctionnement territorial* » du développement durable que sur « *la mise en politique locale* » du changement climatique le montrent, un des facteurs clés permettant d'atteindre une certaine soutenabilité des systèmes d'aménagement et d'organisation du territoire résiderait dans leurs capacités de résilience<sup>96</sup>. Une attention particulière devrait donc être portée sur cet aspect. C'est d'ailleurs ce qu'Olivier Godard soulignait dès 1996, en notant que c'est la *capacité de résilience* des systèmes qui serait en dernière analyse une des conditions critiques pour satisfaire à l'objectif de développement durable<sup>97</sup>.

#### Le modèle de la métropole jardin à l'épreuve d'un changement de paradigme

Dans la perspective d'initier une réflexion sur de possibles modèles de développement durable de l'espace ligérien, il convient de partir d'une exploration du *modèle de la « métropole jardin »*, marqué par une conception très largement centralisée de l'aménagement du territoire, conduite par l'Etat et s'imposant « d'en haut » aux territoires, en le prolongeant dans la perspective d'un changement de paradigme, qu'acte le changement des représentations de la Loire, passée d'un « *espace à cultiver* » (métropole jardin) à un « *espace à protéger* » (patrimoine mondial) (Thibault, Calenge & Demazière, 2005) et dont les conflits autour des barrages constituent une illustration des résistances et des tensions entre « l'ancien » paradigme techniciste et le « nouveau » paradigme écologique.

Ce prolongement doit s'effectuer dans la perspective d'éléments de prospective actuellement connus (évolution des conditions climatiques, renchérissement des énergies fossiles par raréfaction et/ou taxation, relocalisation et décarbonisation des systèmes économiques locaux, sobriété énergétique et exploitation décentralisée des gisements locaux d'énergies renouvelables, modification des mobilités, etc.). Il doit également se faire à la fois sur la base de l'idée contenue dans le projet de métropole jardin, c'est-à-dire la promotion d'un « *type particulier de conurbation constituée d'un chapelet de villes séparées et reliées par des espaces naturels aménagés le long du corridor fluvial* » ; et sur la base d'une tendance réelle, celle de la formation d'un « *quasi-continuum urbain, constitué d'aires urbaines s'échelonnant d'Angers à Orléans* » (Thibault, Calenge & Demazière, 2005).

A nouveau, on peut constater que les enjeux portent de fait sur le statut et l'organisation des espaces d'articulation, les interfaces entre ville et nature, les espaces « *entre-ville* » mais aussi « *entre-rives* » (la position de ces dernières pouvant être considérées comme mobiles suivant le niveau considéré des hautes eaux possibles, cf. Atlas des zones inondables).

On pourra également partir de la proposition de considérer la forme actuelle d'organisation de l'armature urbaine comme une ressource spécifique au territoire ligérien : plutôt que de déplorer l'absence de grandes métropoles internationales, on peut tout aussi bien considérer que le développement d'une succession de villes moyennes le long du Val constitue un atout et une spécificité de développement. Ces aires urbaines soumises à l'attraction de l'Île de France et dont le développement a d'avantage été pensé en termes concurrentiels que complémentaires, se sont d'une certaine façon naturellement auto-limitées dans leur expansion. Cette forme de développement spécifique (qu'il a été proposé de nommer « *patrimoniopolitain* » par J.P. Carrière et C. Demazière, 2005) a conduit à un espace où se succèdent des agglomérations de taille voisine, relativement proches les unes des autres et dotées d'un important capital spatial que constitue la Loire (Thibault, 2005), formant des villes à « échelle humaine », des sortes de « ville-village » où un anonymat associé au fait urbain contemporain s'estompe largement.

Enfin, le principe de double autonomisation des espaces à forte dimension naturelle et des espaces à forte dimension artificielle devra être détaillé, approfondi dans ses implications, notamment en termes de gestion et d'usages de ces différents espaces<sup>98</sup>, et discuté dans ses finalités, notamment le développement de la

---

<sup>96</sup> Entendue ici comme la capacité plus ou moins importante des sociétés à gérer des événements critiques et à retrouver un fonctionnement normal.

<sup>97</sup> « (...) pour être soutenable, le développement doit procéder de façon que l'organisation des systèmes écosociotechniques soit capable de résister à une variété de perturbations ou fluctuations imprévues, quitte à se réaménager à cette occasion ; ce serait donc la propriété de "résilience" qui serait la condition critique de la soutenabilité. » (Godard, 1996 : 33)

<sup>98</sup> « (...) le corridor fluvial concentre des demandes multiples, souvent contradictoires (...). En effet, tout en étant des zones de croissance urbaine potentielle, ces espaces sont cultivés (cultures maraîchères, grandes cultures) et font l'objet de demandes en matière d'usages récréatif et de loisirs. Ils nourrissent aussi de fortes attentes en termes de qualité de vie

naturalisation des espaces à fortes dimensions naturelles. Le risque d'une dualisation extrême des espaces doit être étudié : en effet, la sanctuarisation d'un espace dont la grande qualité environnementale constituerait l'intégralité de son capital patrimonial peut renforcer inversement la décroissance de la qualité environnementale d'espaces jugés plus banaux, ou juste moins exceptionnels. Cette tendance peut signifier une décroissance globale de la « qualité de vie » des espaces habités du Val de Loire (qualité de vie qui peut encore là être considérée comme une ressource spécifique de ce territoire). Cette « mise sous cloche » des espaces à forte dimension naturelle peut conduire à de simples reports de nuisances sur des espaces considérés comme plus ordinaires, pour reprendre une hypothèse suivie par des chercheurs de l'UMR CITERES<sup>99</sup>. La perspective d'un « développement durable à deux vitesses » sur le Val de Loire pourra être ouverte, entre un espace naturel museifié, re-naturalisé et des espaces non-naturels toujours plus artificialisés non dans le sens d'une empreinte humaine sur ces espaces mais dans le sens d'une homogénéisation d'une empreinte humaine standard, industrielle et très gourmande en espace.

### 3. Principales étapes de la recherche

1. *Exploration* : établissement d'une généalogie des modèles de conceptions de l'aménagement du Val de Loire
2. *Analyse* : Cartographie des différents systèmes d'actions (concertation, décision, gestion...) actuellement en œuvre sur l'espace ligérien, avec l'identification des superpositions et des interfaces entre ces systèmes, ainsi que des finalités de différentes politiques actuellement en œuvre. Réflexion sur d'éventuels espaces de régulation interterritoriaux identifiables.
3. *Analyse* : quels modèles de développement durable pour le Val de Loire ? Identification des différentes représentations du développement durable de l'espace ligérien présentes parmi les acteurs et les politiques de l'aménagement de cet espace ;  
Exploration et test du principe de double autonomisation (entre espaces à forte dimension naturelle et espaces à forte dimension artificielle)
4. *Restitution et valorisation* : sous la forme d'un rapport de synthèse des recherches engagées, avec les éventuelles préconisations en termes d'actions qui seront issues de ces travaux. La valorisation des travaux engagés pourra également prendre la forme d'article(s) ou de communication(s) lors de colloques. Un séminaire pourra être organisé, rassemblant les différents chercheurs travaillant sur a Loire et son aménagement, au sein de CITERES et/ou dans le cadre de la ZAL.

Pour ce faire, seront notamment mobilisées des méthodes éprouvées d'*analyse des politiques publiques*, s'appuyant sur les analyses classiques de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques : analyse des processus de décision, analyse des systèmes d'acteurs et des ressources mobilisées (Knopf, Larrue & Varone, 2001 ; Larrue 2000).

### *4. Motivations, intérêts personnels et positionnement au sein du laboratoire*

Nombreux sont les travaux engagés au sein de l'UMR CITERES sur les relations (passées, présentes et à venir) que les sociétés humaines ont construites, entretiennent ou tisseront avec leur environnement naturel. Le travail de réflexion engagé dans le cadre de ce post-doctorat peut être une occasion de rassembler et prolonger des réflexions déjà menées ou en cours au sein de l'UMR (thèses, participation à des programmes de recherches etc.), en s'inscrivant pleinement dans les activités du laboratoire.

Ce projet de post-doctorat au sein de l'UMR CITERES doit surtout me permettre de poursuivre une interrogation sur la mise en pratique et la « mise en territoire » de la problématique du développement durable, tout en enrichissant cette réflexion avec un travail sur les modèles sous-tendant les projets de développement urbain régionaux, qui s'inscrit pleinement dans la construction d'une activité de recherche en aménagement et urbanisme centrée sur les implications qu'entraîne le « *décadrement territorial* »<sup>100</sup> lié à la nécessité pour les territoires de se penser comme une parcelle du « système-monde », dans le contexte de l'ouverture des économies.

Enfin, l'objet de recherche proposé rejoint des intérêts personnels et affectifs liés au milieu ligérien (descente du fleuve en radeau de Nevers à Angers, navigation locale, participation à des activités liées au fleuve comme l'arrivée de la remontée du Sel à Blois ou encore le « Big Jump » en juillet 2007 à Amboise).

---

(*poumon vert, paysage, patrimoine naturel et culturel...*) (...) » (Verdelli & Servain-Courant, 2005 : 31)

<sup>99</sup> « *L'hypothèse scientifique est que la protection mono-fonctionnelle d'une partie des espaces naturels en tant qu'« espaces remarquables » ou en tant qu'espaces impropres à l'urbanisation ne fait que déplacer ce type de consommation d'espace sur des zones agricoles jugées plus ordinaires localisées sur les plateaux.* » (Verdelli & Servain-Courant, 2005 : 31)

<sup>100</sup> Cette expression fait écho au « *décadrement urbanistique* » dont parle Cyria Emelianoff pour décrire les implications en termes d'échelles de réflexion et d'actions qu'entraîne l'introduction de préoccupations liées au changement climatique dans les politiques urbaines. « *Avec la Terre comme horizon ou cadre de vie, l'urbanisme se trouve assez brutalement confronté à une multiplicité d'enjeux relatifs à l'articulation des échelles spatio-temporelles, qui retentissent sur les logiques d'implantation des activités ou de l'habitat, les modes de mobilité, l'approvisionnement énergétique, les choix des matériaux, etc. Ce recadrage dans le temps et l'espace s'impose dès que les externalités du développement urbain commencent à être prises en compte.* » (Emelianoff, 2004 : 3)



### ANNEXE 3 - Bilan d'activités scientifiques

Ce projet de post-doctorat a participé à une remise en perspective d'un ensemble de travaux scientifiques déjà engagés, notamment au sein de la Zone Atelier Loire, et plus particulièrement au sein de l'UMR CITERES (thèses soutenues et en cours). Il a également permis d'alimenter une activité scientifique plus large (encadrement d'étudiant, communications, séminaires, colloques, école thématique, projets de recherche...). Enfin, d'autres activités de valorisation sont en cours ou à venir.

#### Interventions à des séminaires :

- BERTRAND F. (2009), « **Ménagement du Val de Loire. Actions et systèmes d'actions** », présentation du travail de post-doctorat, Animation de la plate-forme Recherche / Données / Information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, 24 février 2009, MHN Orléans  
[\[http://www.plan-loire.fr/upload/pfRDI/VieProjets/RFBERTRAND.pdf\]](http://www.plan-loire.fr/upload/pfRDI/VieProjets/RFBERTRAND.pdf)
- BERTRAND F. (2008), « **L'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique : présentation et essai de mise en perspective pour le Val de Loire** », séminaire de la Zone Atelier Loire « *Changements climatiques et vulnérabilités* », Angers, 26 mai 2008
- BERTRAND F. (2008), « **Ménagement du Val de Loire. Actions et systèmes d'actions** », présentation du projet de post-doctorat engagé en mars 2008 à l'UMR CITERES - MSH Ville et territoire, Animation de la plate-forme Recherche / Données / Information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, 1<sup>er</sup> avril 2008, Délégation Centre Poitou-Charentes CNRS - Orléans La Source  
[\[http://www.plan-loire.fr/plate\\_forme\\_recherche\\_donnees\\_information-42-cp.html\]](http://www.plan-loire.fr/plate_forme_recherche_donnees_information-42-cp.html)

#### Autres activités scientifiques :

- Participation aux deux journées « **Fleuves, Patrimoine et Environnement** », thème transversal de recherche de l'UMR CITERES, MSH de TOURS, 12 février 2009 & 23 juin 2009
- Participation au projet de recherche :  
« **Evaluation de la Vulnérabilité de la Biodiversité et des zones Bâties inondables du corridor ligérien, pour une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les régimes hydrologiques de la Loire (EV2B)** » (UMR CITERES / ZAL)  
Dans le cadre de la thématique n°1 (Coord. : Sylvie Servain - UMR CITERES) :  
« **Connaissance et analyse de la vulnérabilité sociale des zones bâties inondables de la vallée de la Loire, de Nevers à Nantes, pour une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les régimes hydrologiques de la Loire** »
  - Réalisation d'un état de l'art  
« **Contexte national – vulnérabilités et changement climatique** »
  - Valorisation des recherches post-doctorales dans le volet 2.2. du projet  
« **Vers une gouvernance ligérienne et une collaboration à l'échelle du Val de Loire** »

## **Activités scientifiques au sein de l'UMR CITERES en lien avec le projet post-doctoral :**

### **Publication :**

- THIBAULT S. & VERDELLI L. (2008), « *La Métropole-jardin du bassin de la Loire, un projet anticipateur ?* », Revue Urbanisme n°363, pp. 81-86

### **Soutenances de thèse :**

- HUYGHUES DESPOINTES F. (2008), Des barrages au patrimoine mondial : la Loire comme objet d'action publique, thèse de doctorat en aménagement soutenue publiquement le 10 décembre 2008, Université de Tours
- VERDELLI L. (2008), Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir. Processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs, thèse d'aménagement de l'espace soutenue le 5 décembre 2008, Université de Tours, 680 p.

### **Interventions à des séminaires :**

- THIBAULT S. (2008), « *Risques et éco-urbanisation* », texte support à l'intervention au 2<sup>ème</sup> rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, Salon Prévirisq, 10 octobre 2008, Tours, 13 p. + annexes

## ANNEXE 4 - Les variations de dénomination de l'espace géographique d'Orléans à Tours (Demazière & alii., 2006 : 64-67)

VARIATIONS DE DENOMINATIONS DE L'ENSEMBLE GEOGRAPHIQUE AUTOUR DU VAL DE LOIRE ENTRE ORLEANS ET TOURS :  
DES EFFETS DE MODE OU DES FAITS D'ACTEURS ?

	Axe ligérien	Aire ligérienne	Val de Loire	Métropole - jardin	Loire Moyenne	Technopole ligérienne	Métropole ligérienne	Espace métropolitain
DRE	<p>1994 : L'axe ligérien est l'axe de circulation au sein du Val de Loire</p> <p>1999 : nommé aussi « espace ligérien », il reste à inventer</p> <p>1999 : associé aux thématiques de transports (RN, autoroutes) mais aussi de migrations de populations (définitives ou alternatives).</p> <p>Aussi abordé en 1999 pour parler d'une échelle de coopération entre universités qui dépasse l'axe ligérien. (réseau des universités du Grand Ouest »)</p> <p>Par ailleurs, l'axe ligérien est pris en compte comme une réalité économique de proximité. (p.42 ECODEV)</p>	<p>Le bureau d'études ECODEV parle de l'« espace ligérien » à propos de la perception qu'en ont les entreprises, et pour parler des relations inter - entreprises.</p> <p>Vision = espace ligérien + « ses pôles métropolitains » (1999)</p>	<p>1991 : on parle de « La Grande Technopole de Loire », dans un discours qui met au premier plan du développement économique l'affirmation des pôles d'excellence (recherche scientifique, innovation technologique).</p> <p>1994 : Le Val de Loire non labellisé reste pour l'ENPC l'espace de référence, aussi bien en termes d'actions que de réflexion</p>	<p>Créé en 1971, puis qualifié en 1999 de concept volontariste, sans identité ligérienne concrète, à objectif « urbanistique ».</p> <p>D'après l'ENPC, (1994) il s'agit au contraire de remettre au goût du jour ce concept.</p>	<p>Terme utilisé en 1971 comme espace de référence de la Métropole-jardin.</p> <p>Considérée comme région à aménager.</p>	<p>1990 «la grande technopole ligérienne», superposée à l'idée de Métropole-jardin.</p> <p>Vient comme tentative de conforter, de qualifier la région urbaine de Tours- Blois- Orléans.</p> <p>Est présent dans la révision des Schéma Directeurs d'Orléans et de Tours.</p>	<p>Considérée comme faisant partie du pourtour de l'Île-de-France, est exhortée à se muer en « pôle de développement endogène »</p> <p>Fin des années 1990 : ce concept fait de plus en plus appel à des éléments qualitatifs, tout en conservant l'idée de Métropole-jardin.</p> <p>Allié « réseau » et « technopole ». Concept de « METROLOIRE » lié aux aspects d'équipement 1994, ENPC : Aire Métropolitaine Ligérienne.</p>	<p>1999 : on fait de plus en plus référence à un ensemble d'éléments qualitatifs.</p> <p>ECODEV parle de d'indices de métropolisation par l'évolution des structures d'activités.</p> <p>Comprend les Pays comme porteurs d'identité.</p>
CESR	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Pas encore sollicité</p>	<p>Réseau métropolitain maillé.</p> <p>Représente la concrétisation du concept de Métropole-Jardin.</p>	<p>Pas encore sollicité</p>
Région Centre	<p>« Lieu stratégique du développement de la Région Centre » C. Neuschwander, novembre 1999</p>	<p>D'après ECODEV, aire ligérienne renvoie plus pour la Région Centre à des acceptions différentes : volontés d'équilibre interne, de redistribution de la croissance, de fonctions régionales, d'impulsion du développement</p>		<p>Associé à la Loire Moyenne, 1971</p>			<p>1992 : réseau métropolitain maillé</p>	

	Axe ligérien	Aire ligérienne	Val de Loire	Métropole - jardin	Loire Moyenne	Technopole ligérienne	Métropole ligérienne	Espace métropolitain
Préfecture / Centre SGAR		<p>TAD (1999) parle d'aire ligérienne comme sous-ensemble de la région Centre.</p> <p>L'aire ligérienne est positionnée, en tant qu'elle joue un rôle d'interface. L'aire ligérienne doit se comprendre comme réponse judicieuse, comme aire opérationnelle qui se déduit des projets, plutôt que comme un préalable de l'aménagement du territoire.</p> <p>Contexte de concurrence sur le marché des territoires, « élitisme territorial ».</p> <p>L'aire ligérienne pour TAD : le B.P. pèse lourdement dans le processus de métropolisation des villes de la grande couronne. Le concept de métropolisation ne peut y trouver (dans l'aire ligérienne) qu'une formulation multipolaire ou polycentrée.</p> <p>N'est pas un territoire de référence opérationnel. Déficit de convergence.</p> <p>« Ligérien » : le seul trait d'union entre des phénomènes disparates. = « territoire de projet plus qu'un projet de territoire »</p>	<p>Val de Loire permet de réfléchir à des stratégies de valorisation touristique : la Loire à Vélo.</p> <p>Problématique liée à celle du tourisme en Touraine, notamment pour les rapports espaces périurbains de loisirs occasionnels pour citadins.</p>	<p>N'est pas évoquée par l'étude TAD</p>	<p>Le refus de construire « au fil de l'eau » est clairement exprimé : la Loire n'est pas le moteur des stratégies d'aménagement. C'est d'abord un territoire attractif.</p> <p>1999 : La Loire Moyenne a une image de marque liée au concept de la métropole-jardin. « espace central et polarisé »</p>	<p>D'après ECODEV : « les ambitions technopolitaines ligériennes n'ont pas visé à se situer au cœur des réseaux et des projets, mais plutôt en alternative locale modeste ».</p>	<p>Réseau métropolitain maillé. 1998 : « Aire métropolitaine ligérienne »</p> <p>Évoquée en 1999 pour aborder la question de la relation avec l'ensemble de la région Centre.</p>	<p>D'après TAD, la région métropolitaine est un paradigme. Les fonctions métropolitaines sont plus qualitatives, ce qui joue en la faveur de l'aire ligérienne.</p> <p>Métropolisation = un phénomène extérieur</p> <p>Le constat : absence de réseau créé autour du phénomène métropolisation.</p> <p>« espace métropolitain multipolaire ».</p>
DDE 41	<p>L'axe ligérien contient les phénomènes de concurrence entre agglomérations, il n'est pas structurant en matière de coopération.</p>							

	Axe ligérien	Aire ligérienne	Val de Loire	Métropole - jardin	Loire Moyenne	Technopole ligérienne	Métropole ligérienne	Espace métropolitain
DDE 37	Axe ligérien est pertinent pour les logiques « verticales » de construction défensives SCoT		Le Val de Loire est inondable, c'est donc un enjeu commun susceptible de générer des démarches solidaires.					
DDE 45	A du mal à être défini par rapport à de la coopération. Représente des enjeux forts en matière de réflexion sur le foncier.	Pas mentionnée.	Peu mentionnée.	Peu mentionnée, seulement lors de discussion préliminaire sur l'objet de l'étude menée.				Évoqué pour des enjeux de transports, notamment dans la mise en œuvre de projets intermodaux.
Tours Plus	T : Existe par échanges d'ingénierie dans la construction de l'espace de coopération Val de Loire - Maine mais est trop restreint.	Non évoqué	Utilisé comme outil de « marketing », figure comme un des éléments favorisant une meilleure lisibilité de l'« excellence patrimoniale ». Cf « Val de Loire-Maine »	Peu utilisé, seulement évoqué	Non mentionné	Non Mentionné	Mentionné au cours d'entretiens, mais pour faire la distinction avec l'espace de coopération « Val de Loire - Maine »	Terme choisi par l'ingénierie en charge de la réponse à l'appel à coopération pour qualifier l'espace du Val de Loire Maine.
Orléans Val de Loire	Pas encore rencontrée							
Agglopolys (Blois)	A (Blois) : un des deux éléments structurants, ne représente pas le seul axe de développement	Non mentionné	Cité d'un point de vue identitaire et fonctionnel, notamment au sein du SCOT. Les termes associés renvoient souvent à des problématiques « risques d'inondation »	Évoquée en entretien mais non dans les documents	Terme de référence dans le positionnement entre Orléans et Tours	Non évoqué	Non évoquée	Dans les documents, il est fait mention aux « Grandes métropoles régionales » de Tours et d'Orléans. Blois ne se situe pas elle-même dans une région métropolitaine.

	Axe ligérien	Aire ligérienne	Val de Loire	Métropole - jardin	Loire Moyenne	Technopole ligérienne	Métropole ligérienne	Espace métropolitain
Université / recherche	Axe ou système ligérien : Damette et Scheibling, 1995 Cité par S. Leroy comme « axe utile ».	Fait partie de la « périphérie du Bassin Parisien » d'après S. Leroy	Val de Loire : Sellier, 1997		Brunet, 1972 : Vallée de la Loire moyenne Damette et Scheibling			
Autres	Aéroport de Tours, qui fin des années 90 ambitionne de devenir un support dynamique du développement économique industriel et touristique de l'axe ligérien et de ses trois métropoles. (CF étude ECODEV, p.25)  Mission Val de Loire (2006) polarisation du développement de l'habitat. Mais la référence pour « axe ligérien » est celle de l'Atlas des territoires du Val de Loire ». Il est « institutionnellement morcelé et inégalement structuré ». Pas de réflexion globale sur l'habitat en Val de Loire.		Mission Val de Loire : comment promouvoir une démarche d'excellence en matière d'habitat dans le cadre du label UNESCO ? « paysage culturel et vivant » Val de Loire = directement associé aux problématiques patrimoniales.					

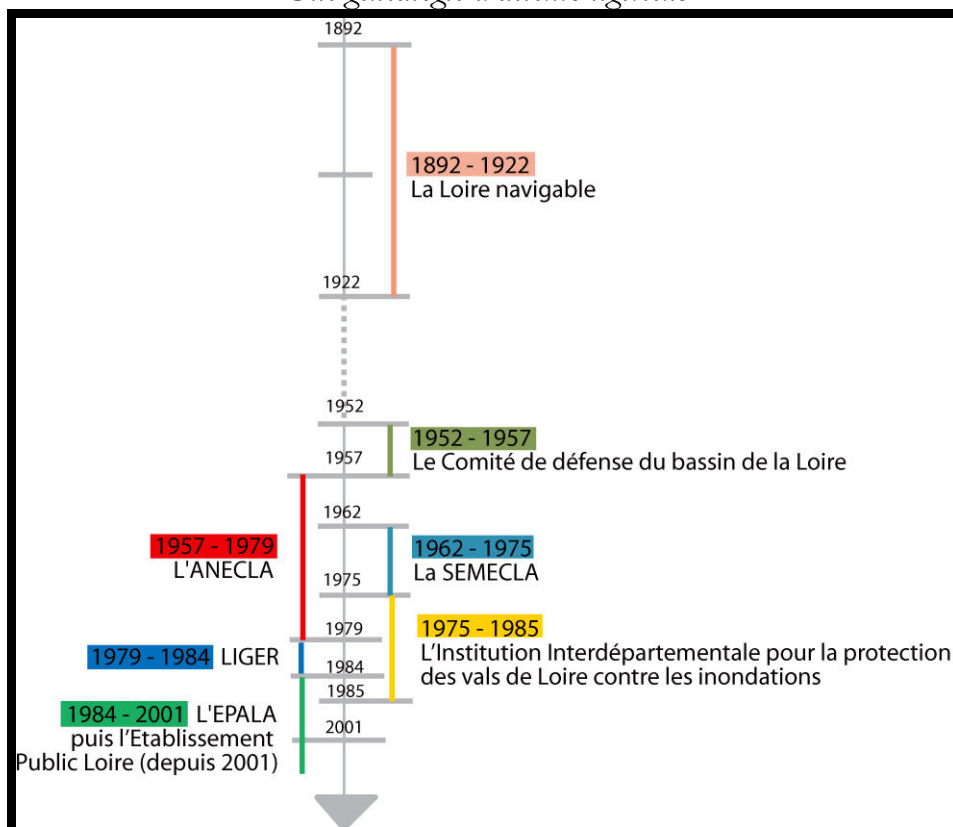
**ANNEXE 5 - Les acteurs de l'aménagement de la Loire : mise en perspective historique et aperçu de la période contemporaine (Huyghues Despointes, 2008)**

*Une généalogie des acteurs ligériens*

<b>Noms</b>	<b>Date</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Objectifs</b>
La Loire navigable	1892-1922	Acteurs économiques	Vision utilitaire de la voie fluviale pour l'économie opposant les tenants d'une utilisation de la Loire à ceux d'un canal (loiristes et canalistes)
Le Comité de défense du bassin de la Loire	1952-1957	Pierre Dézarnaulds et Pierre Chennesseau	Mobilisation contre les projets de captage des eaux ligériennes (Paris et EDF)
L'ANECLA (Association Nationale pour l'Etude de la Communauté de la Loire et de ses Affluents) et la SEMECLA (Société d'Economie Mixte d'Etude pour la Communauté de la Loire et de ses Affluents)	1957-1979 et 1962-1975	Pierre Dézarnaulds et Pierre Chennesseau. Pierre de Villoutreys, Albert Renaud. Association de loi 1901, constituée à l'initiative de l'assemblée des chambres de commerce du bassin de la Loire et du comité de défense du bassin de la Loire. Ses membres étaient composés des départements, des communes, des chambres de commerce et d'agriculture, des industriels et de particuliers.	politique économique : remédier à l'appauvrissement économique du Val de Loire L'eau doit être le fil directeur du développement économique de ces régions ligériennes (l'irrigation de l'agriculture, l'implantation des industries, garantir une alimentation en eau potable, créer une voie navigable Est-Ouest approfondissement des études par la SEMECLA
L'Institution Interdépartementale pour la protection des vals de Loire contre les inondations	1975-1985	Jean Royer (président) Les départements de l'Allier, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Cher, du Loiret, du Maine-et-Loire, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire puis ceux de la Loire Atlantique et de la Loire constituait l'institution interdépartementale	Préfigurant le rôle de l'EPALA, support juridique de circonstance pour la maîtrise d'ouvrage de la construction du barrage de Villerest. Réponse technique à un problème dont la solution était déjà prise, à savoir la réalisation du barrage
LIGER « Association Nationale de Réflexion et d'Action pour l'Aménagement Intégré et Global du Bassin de la Loire ».	1979-1984	Jean Royer chambres de commerces, des élus, représentants de collectivités et de chambres consulaires, sans habitants	Renouveler et élargir les préoccupations de l'ANECLA
L'EPALA puis l'Etablissement Public Loire	1984-2001 et depuis 2001	Jean Royer, Joseph Picard, Eric Doligé, Régis Thépot, Jean Germain et les centaines d'élus et l'équipe administrative et technique	Se substitue à l'Institution. L'EPALA est devenu propriétaire de Villerest. Aménagement intégré : écrêtement des crues (sécurité des populations), soutien des étiages (agriculture, industries, population), fonctions touristiques autour des lacs de barrages (actions ponctuelles d'environnement limitées à l'ouvrage) Avec le changement d'appellation : Gestion intégrée : gestion des ouvrages, environnement, patrimoine, tourisme etc.

Source : Huyghues Despointes, 2008 : 202 d'après Thépot, 2001, 2003 ; Bonneviot 1988

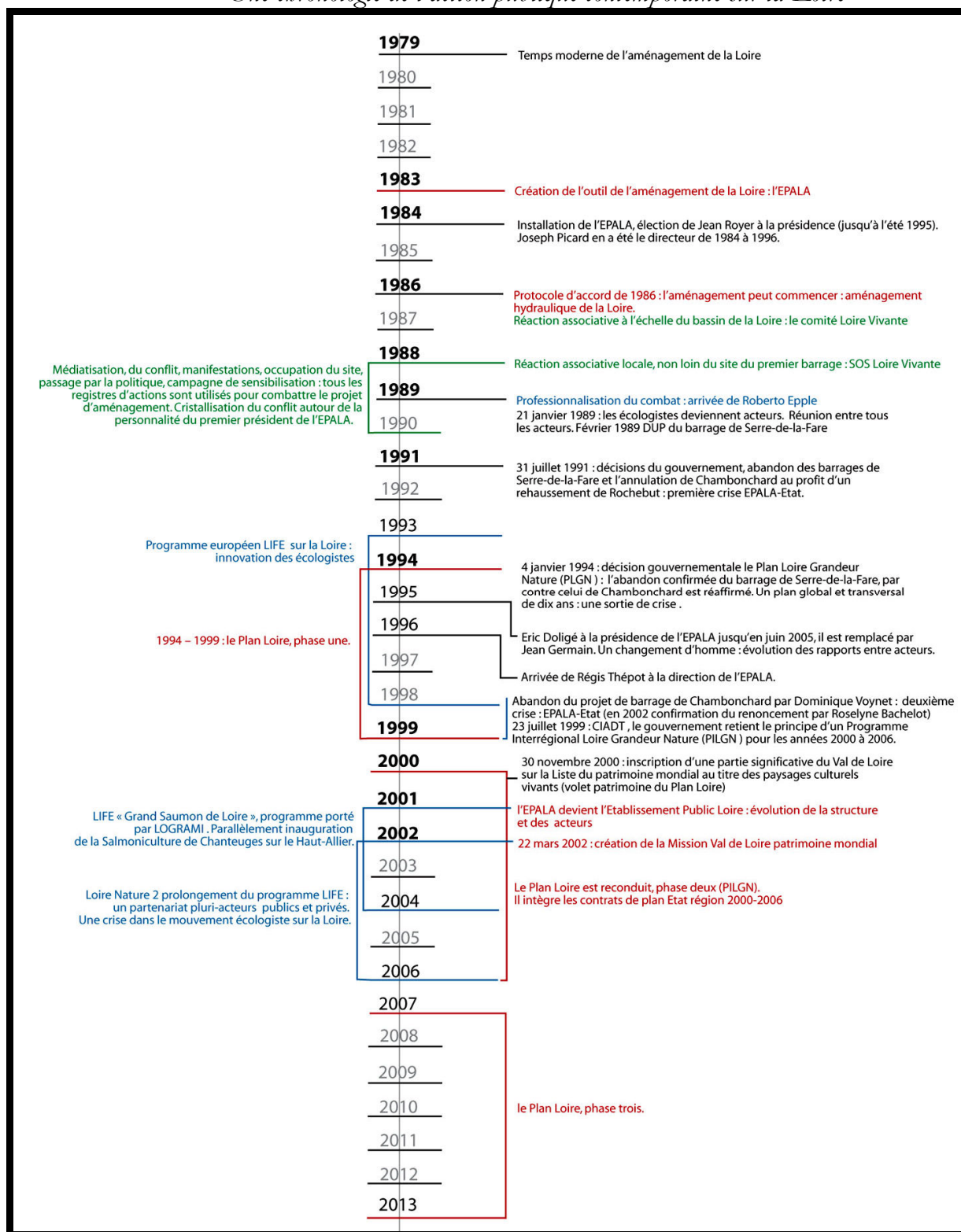
## Une généalogie d'acteurs ligériens



Source : Huyghues Despointes, 2008 : 245 d'après Thépot, 2001, 2003 ; Bonneviot 1988



## Une chronologie de l'action publique contemporaine sur la Loire



Source : Huyghues Despointes, 2008 : 175 d'après les chronologies de SOS Loire Vivante et de l'Etablissement Public Loire

*L'action publique Loire, les moments forts de la période contemporaine*

1979	<b>temps moderne de l'aménagement de la Loire</b>
1983 1984	<b>création de l'outil de l'aménagement de la Loire : l'EPALA</b> installation de l'EPALA, élection de Jean Royer à la présidence (jusqu'à l'été 1995).
1986	<b>protocole d'accord de 1986 : l'aménagement hydraulique de la Loire peut commencer</b> <b>réaction associative à l'échelle du bassin de la Loire : le comité Loire Vivante</b>
1988-1990	<b>réaction associative locale</b> , non loin du site du premier barrage : SOS Loire Vivante médiatisation, du conflit, manifestations, occupation du site, passage par la politique, campagne de sensibilisation : <b>tous les registres d'actions sont utilisés pour combattre le projet d'aménagement</b> . Cristallisation du conflit autour de la personnalité du premier président de l'EPALA. <b>professionnalisation du combat</b> : arrivée de Roberto Epple
21 janvier 1989	<b>les écologistes deviennent acteurs</b> : réunion entre tous les acteurs
31 juillet 1991	décisions du gouvernement, abandon des barrages de Serre-de-la-Fare et l'annulation de Chambonchard au profit d'un rehaussement de Rochebut : <b>première crise EPALA-Etat</b>
1993 – 1998	programme européen LIFE sur la Loire : <b>innovation des écologistes</b>
4 janvier 1994 : 1994 – 1999 : le Plan Loire, phase une.	décision gouvernementale <b>le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN)</b> : l'abandon confirmée du barrage de Serre-de-la-Fare, par contre celui de Chambonchard est réaffirmé. Un plan global et transversal de dix ans : <b>une sortie de crise</b>
1999	abandon du projet de barrage de Chambonchard par Dominique Voynet : <b>deuxième crise EPALA-Etat</b> (en 2002 confirmation du renoncement par Roselyne Bachelot)
23 juillet 1999  2000 – 2006	CIADT, le gouvernement retient le principe d'un Programme Interrégional Loire Grandeur Nature (PILGN) pour les années 2000 à 2006 <b>le Plan Loire</b> est reconduit, <b>phase deux</b> (PILGN). Il intègre les contrats de plan Etat région 2000-2006. <b>Les régions deviennent acteurs.</b>
30 novembre 2000	inscription d'une partie significative du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels vivants (volet patrimoine du Plan Loire) : <b>Le Val de Loire patrimoine mondial</b>
juin 2001	l'EPALA devient l'Etablissement Public Loire : <b>évolution de la structure et des acteurs</b>
2001 – 2004	LIFE « Grand Saumon de Loire », programme porté par LOGRAMI. Parallèlement inauguration de la Salmoniculture de Chanteuges sur le Haut-Allier.
22 mars 2002	création de la Mission Val de Loire patrimoine mondial. <b>Un nouvel acteur dans le Val de Loire</b>
2002 – 2006	Loire Nature 2 prolongement du programme LIFE : <b>un partenariat pluri-acteurs publics et privés. Une crise dans le mouvement écologiste sur la Loire.</b>
2007 – 2013	<b>le Plan Loire, phase trois</b>

Source : Huyghues Despointes, 2008 : 248, d'après les chronologies de SOS Loire Vivante et de l'Etablissement Public Loire